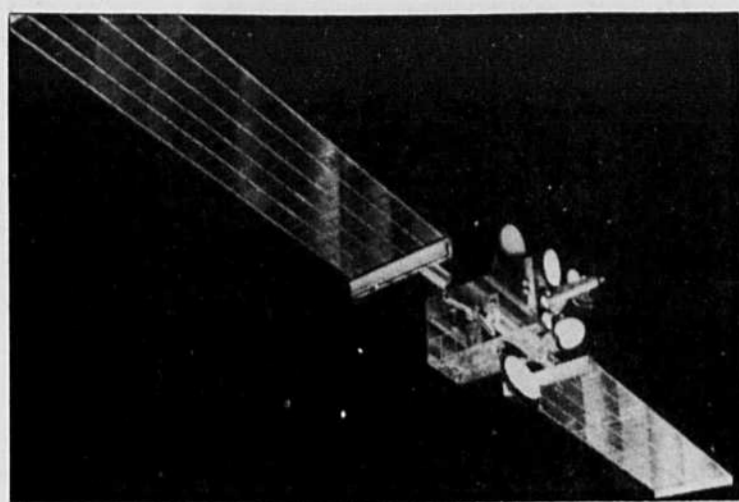


## SOCIÉTÉ



### Télécommunications: tout est remis en question

La récente décision du CRTC sur les communications interurbaines risque d'avoir des conséquences qui débordent largement le coût des appels téléphoniques d'une ville à l'autre. Elle met plutôt en relief des problèmes d'infrastructure auxquels sont reliés l'avenir même et le développement de toute l'industrie des télécommunications. Bernard Lévy décrit le nouveau contexte qui résultera de cette décision.

Page 11

# Les dirigeants du Biodôme se cabrent contre la Ville

Guy Tallefer

INDIFFÉRENTE à l'opposition solidaire des employés, des cadres et du concepteur du Biodôme, Pierre Bourque, l'administration Doré a officiellement mis au monde hier, dans un climat de fronde et de confusion, la société paramunicipale qui gèrera dorénavant ce nouveau musée écologique en combinaison avec le Planétarium.

Sitôt annoncée la création de la nouvelle société à l'Hôtel de ville, M. Bourque convoquait à son tour une conférence de presse — tenue à grand déploiement dans une salle du Biodôme — pour demander à la Ville de surseoir à la mise sur pied de la

société paramunicipale, accusant l'administration Doré de mettre en péril la vocation scientifique du musée environnemental et de vouloir en faire, à des fins étroitement touristiques, une sorte de Disney World écologique.

« Nous n'avons pas la garantie que la mission d'éducation, de recherche et de conservation du Biodôme sera protégée », a affirmé son actuel directeur-adjoint, M. Jean-Pierre Doyon. Le 100 000<sup>e</sup> visiteur du Biodôme, un monsieur de Granby qui en a franchi les tourniquets en milieu de semaine, n'aurait pas pu tomber dans pire panier de crabes.

Accompagné des cadres et des employés du Biodôme, du directeur du Planétarium Pierre Lacombe et

des membres québécois du comité consultatif international qui a participé à la conception de ce nouveau musée vivant de l'écologie, M. Bourque a réclamé un moratoire d'au moins six mois sur la création de la société paramunicipale et déploré que personne au sein du Biodôme et du Jardin botanique, dont il est également directeur, n'ait été préalablement consulté par la Ville. « Donnons-nous le temps d'y réfléchir », a tempéré M. Bourque, qui s'est défendu de partir en guerre contre l'administration Doré. Le *statu quo* ayant largement fait ses preuves, estime-t-on au Jardin botanique et au Biodôme, ces deux équipements scientifiques devraient continuer d'être gérés de façon « synergique » et

non de manière séparée, comme a décidé de le faire la Ville.

« M. Bourque est comme une mère qui ne veut pas donner son enfant à une famille, même riche, a fait valoir le porte-parole du comité scientifique international, l'écologiste Pierre Dansereau, de l'Université de Montréal. Ce serait un scandale international de prendre le risque de compromettre l'équilibre du Biodôme. »

La Ville, cependant, ne donne aucunement l'impression de vouloir reculer, sa nouvelle Société des musées des sciences naturelles de Montréal étant maintenant officiellement créée. Le président du conseil d'administration, Jean-Paul Gourdeau, Voir page 4 : Biodôme

## Le ban sur la morue ne s'étend pas au golfe

Louis-Gilles Francoeur

L'ARRÊT complet pendant deux ans de la pêche à la morue sur le flanc est de Terre-Neuve, confirmé hier soir par le ministre fédéral des Pêcheries, M. John Crosbie, ne s'étendra pas au golfe Saint-Laurent, une possibilité qui a alimenté les pires craintes hier sur la Côte-Nord et en Gaspésie où cette ressource est, là aussi, mal en point quoique dans une moindre mesure.

Même si elle courait depuis deux jours, la nouvelle a profondément consterné Terre-Neuve où plusieurs prédisaient hier un exode massif de la population au cours des prochaines années, voire des fermetures de villages au complet, comme en a connu la Gaspésie à une autre époque.

À St. John, des pêcheurs ont tenté de mettre la main au collet du ministre Crosbie en essayant de défoncer la porte d'une salle de réunion où il se trouvait pendant que, faute de mieux, un de ses adjoints se faisait plaquer au mur par ces hommes en colère.

En tout, plus de 20 000 pêcheurs et travailleurs de l'industrie de la transformation du poisson seront touchés. Malgré le programme d'aide fédéral de plus de 500 millions \$, qui rapportera aux victimes du ban entre 170 et 280 \$ par semaine, la classe politique locale et plusieurs économistes prédisaient des jours sombres comme jamais à cette province, une des plus pauvres du Canada.

Les paiements d'urgence annoncés hier par M. Crosbie vont durer 10 semaines, un temps qui sera mis à profit, a dit le ministre, pour mettre au point un plan majeur pour faire face à ce qu'il a lui-même appelé la « crise ».

Pendant ce temps, Ottawa demandait officiellement à l'Espagne de prolonger son moratoire sur la pêche à la morue dans les eaux internationales à proximité du secteur dont l'Ontario force l'évacuation. La ministre

des Affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, a rencontré à ce sujet son homologue espagnol, M. Javier Solana, sans préciser si elle lui avait demandé de prendre immédiatement action dans le dossier. L'Espagne a convenu d'un moratoire de six mois au début de juin. Mais son ministre a refusé de dire quelle suite il allait donner au dossier. Le Canada accuse depuis des années l'Espagne et le Portugal de décimer les stocks au large de Terre-Neuve.

Le plan fédéral, en plus des chèques de 225 \$ pendant 10 semaines à la main-d'oeuvre active, comprend aussi des plans de retraite pour les pêcheurs les plus âgés, le rachat par Ottawa des permis de pêche jugés de peu de valeur, le recyclage des plus jeunes pêcheurs, la spécialisation et la certification des pêcheurs actifs, des mesures pour empêcher la ruine des propriétaires de bateaux, des expériences pour voir dans quelle mesure les méthodes de pêche contribuent au déclin actuel et la reconversion de cette industrie vers des espèces moins populaires.

L'interdit d'Ottawa a été qualifié de « mise à pied la plus importante de l'histoire canadienne » par un syndicaliste local.

Richard Cashin, le président du plus grand syndicat de pêcheurs au pays, les Travailleurs unis des pêcheurs et de l'alimentation, a ajouté que les mesures de M. Crosbie ne sont « que des peanuts ». Il a incité les pêcheurs à ignorer le ban fédéral en continuant de pêcher jusqu'à ce que le syndicat ait négocié « quelque chose de plus intelligent » avec Ottawa.

M. Cashin a fait valoir que le chèque promis par Ottawa est l'équivalent de ce que touchent les non-syndiqués. Un pêcheur ou un travailleur syndiqué touche environ 400 \$ par semaine, a-t-il dit, et non pas 225 \$, comme promis par le ministre.

La morue rapporte environ 700

Voir page 4 : Morue

## Hiatus et retrouvailles

Sylvain Cormier et Serge Truffaut

PENDANT QUE John Scofield et Joe Lovano s'échangeaient des métaphores sonores dans un Spectrum rempli, pendant que John Surman racontait de splendides légendes au Musée d'art contemporain, les amateurs de Rubalcaba ont dû essuyer une déception dont l'origine n'était en rien musicale.

Au Théâtre Maisonneuve en effet, les détenteurs de billets pour le show du pianiste Gonzalo Rubalcaba ont été les victimes innocentes des rapports acides qui singularisent les relations américano-cubaines. C'est très sérieux.

En deux mots et quelques autres, voici les dessous du hiatus qui a altéré une soirée autrement fort agréable. Rubalcaba prend l'avion qui, de Cuba, doit le déposer en Jamaïque. Il débarque à Kingston. Il monte dans l'avion qui doit atterrir à Montréal. Puis ping ! C'est toujours les dégâts.

Pour des raisons techniques, l'avion ne peut pas poursuivre son périple. Et alors, il pouvait prendre un biplane de Kingston aux États-Unis et, de là, prendre la route de Montréal ? Non oné ! Notre homme est Cubain de nationalité. Or, un embargo d'une bonne trentaine d'années interdit à tout ressortissant de La Havane et des environs d'utiliser des compagnies aériennes américaines ou même de transiter par un aéroport des États-Unis.

Ça fait que le show de Rubalcaba a commencé au moment de mettre sous presse. Quant à Charlie Haden, qui devait l'accompagner, il a été

Voir page 4 : Jazz

PHOTO JACQUES NADEAU

Le saxophoniste John Surman a amorcé la série *Concerts intimes* de cette édition spéciale du Festival de jazz en séduisant tous les spectateurs présents.



## Pour les soldats canadiens, les «jeux sont terminés» à Sarajevo

d'après AFP, PC et Reuter

BELGRADE — Le bataillon canadien de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) est arrivé hier à l'aéroport de Sarajevo où le pont aérien de la CEE a commencé.

Avec un jour de retard, le bataillon canadien de 800 hommes chargé d'assurer la protection rapprochée de l'aéroport de Sarajevo, parti lundi de Daruvar en Croatie par la route, est arrivé à destination, selon l'agence Tanjug. Il avait été retardé, selon l'agence yougoslave, par des champs de mine.

Le bataillon, arrivé en deux colonnes formées de trente chars et autant de transports de troupes blindés, s'est déployé sur l'aéroport dès son arrivée au complet en début d'après-

midi. Les premiers éléments étaient arrivés dans la matinée.

Le bataillon canadien sera ensuite remplacé par 1500 Casques bleus français, égyptiens et ukrainiens, a indiqué hier à Londres le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali.

« L'aéroport est maintenant transformé. C'est une opération militaire », a déclaré le capitaine Raymond Hauben, chef du contingent de la force de maintien de paix de l'ONU chargé de la sécurité de l'aéroport.

Interrogé sur l'attitude de ses troupes au cas où elles seraient prises pour cible par des tireurs, l'officier a répondu : « Quiconque nous tirerait dessus n'aurait plus longtemps à vivre. Ces jeux sont terminés ».

À Washington, le président américain George Bush a d'ailleurs dé-

claré que l'armée américaine protégerait les Canadiens s'ils étaient attaqués.

L'arrivée du convoi, dont les derniers éléments devaient suivre hier soir, devrait donner le coup d'envoi d'un important pont aérien humanitaire pour les 300 000 civils assiégés depuis trois mois à Sarajevo.

Un premier avion de transport britannique est parti hier pour Zagreb avec une cargaison humanitaire destinée à Sarajevo.

Suivant l'exemple de la France, qui a été cette semaine le premier pays à envoyer des avions dans la capitale bosniaque, d'autres pays européens, dont l'Italie, devraient désormais participer au pont aérien.

L'aéroport, longtemps aux mains des forces serbes, est resté inutilisable pendant trois mois en raison des combats avec les forces croato-

musulmanes, qui ont fait 7500 morts depuis mars.

Des accrochages se poursuivaient hier par intermittence à Sarajevo et dans d'autres régions de Bosnie, mais on ne signalait aucun affrontement d'envergure.

Quelques tirs ont éclaté dans le quartier de Dobrinja, entre l'aéroport et le centre de Sarajevo. La ville était toutefois relativement calme après une nuit de bombardements sporadiques.

Le personnel de l'ONU a déchargé la majeure partie des 33 tonnes d'aide qui ont été acheminées en Bosnie cette semaine par les avions français et les ont réparties dans plusieurs centres de distribution.

Par ailleurs, quelque 100 000 personnes ont défilé hier soir devant la télévision de Belgrade pour dénoncer la mainmise du régime du pré-

sident serbe Slobodan Milosevic sur les médias serbes.

Le défilé, fort de quelque 40 000 personnes, s'est enflé de nouveaux manifestants au fur et à mesure qu'il progressait dans les rues.

Aucun incident n'a marqué le cours de la manifestation en dépit de l'imposant dispositif policier aux alentours de la télévision, comportant notamment des cordons policiers armés et des tireurs d'élite postés sur les toits. Le service d'ordre des organisateurs de la manifestation a de son côté empêché tout contact entre les manifestants et les cordons de policiers barrant l'accès au siège de la télévision.

« Voici votre journalisme », a lancé sur un mode railleur le leader de l'opposition serbe, l'écrivain Vuk Draskovic, président du Mouvement serbe de Renouveau en réclamant

une information libre dans une Serbie libre.

Les manifestants ont conquis la direction de la télévision de Belgrade aux cris de « Bande rouge », « Nous voulons la vérité » et « Nous ne paierons plus notre redevance ».

Très contrôlée par le pouvoir, la télévision de Belgrade, la seule captivable en province, diffuse une information faussée et sélective sur les mouvements de protestation contre le régime et les positions de l'opposition. Considérant le contrôle des médias par le pouvoir comme une des raisons principales de leur échec électoral, les partis d'opposition avaient organisé en mars 1991 une manifestation contre la télévision qui avait tourné à l'émeute et ébranlé le régime.

Les manifestants ont ensuite re-

Voir page 4 : Sarajevo

CAHIER SPÉCIAL

## ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION  
le 15 août  
DANS  
LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? Les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.



*XAVIER trouve  
la fibre optique  
trop lente.*

LA FIBRE OPTIQUE est une révolution, mais elle ne marque pas la fin de l'évolution. Bell s'engage à analyser les problèmes au-delà de leurs évidences et à toujours réinventer des solutions. Les défis présents et futurs des entreprises d'ici motivent cette recherche passionnée. Bell est résolument tournée vers l'avenir, le vôtre comme celui de Xavier.

*Bell pense à demain.*

**Bell**  
des gens de parole

# Trois ministres cités devant un coroner en colère

## Une enquête sur la mort d'un enfant rappelle les déficiences tragiques mais solubles du transport scolaire

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Les ministres de l'Éducation, Michel Pagé, de la Sécurité publique, Claude Ryan, et des Transports, Sam Elkas, comparaitront, lundi au Palais de justice de Montréal, devant le coroner Marc-André Boulianne, lors de l'enquête sur le transport scolaire au Québec.

Les porte-parole des trois ministres ont confirmé la présence de leur patron aux audiences où plus de 163 témoins, dont 150 directeurs généraux de commissions scolaires, seront entendus au rythme de 30 par jour.

En plus des ministres, le coroner

entendra un représentant de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ), M. Martin Breton, des gens du Club automobile, Mme Paula Landry et M. Yvon Lapointe, deux témoins du milieu syndical représentant les chauffeurs, M. Réjean Roy et Jeannette Viau (Teamsters), et M. Marcel Gauthier (CSN).

Même si elle n'est pas sur la liste, la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ) a décidé d'envoyer son chef du contentieux, Me François Houde, pour assister au besoin les directeurs généraux.

Au Québec, depuis 1986, 22 élèves ont trouvé la mort sous les roues d'autobus d'écoliers.

C'est au mois de mai que M. Boulianne a lancé le débat en indiquant

publiquement qu'il trouvait aberrant de voir encore des enfants mourir sous un autobus d'écoliers « surtout quand on connaît déjà les solutions pour que ça n'arrive plus ».

Pour bien démontrer sa colère, le coroner avait d'ailleurs refusé de conclure une enquête sur la mort d'un jeune de six ans à Aylmer, Jean-Michel Bisson.

M. Boulianne avait signalé l'inutilité de rédiger un rapport et de suggérer des mesures de sécurité connues au moins depuis 1987.

En décembre 1991, le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) a demandé entre autres au ministère des Transports et à la SAAQ la mise sur pied de programmes de forma-

tion obligatoires pour les futurs conducteurs ainsi que des cours de perfectionnement pour ceux déjà à l'emploi des transporteurs.

La CSIM a aussi souligné la nécessité de créer un système permettant de vérifier le dossier d'un conducteur.

Également, elle a demandé qu'on étudie les avantages des barrières d'éloignement escamotables installées à l'avant des autobus et qu'on se penche sur les avantages d'une formule utilisée en Californie où les écoliers sont accompagnés d'un adulte pour surveiller l'embarquement et le débarquement.

Au lendemain de la déclaration du coroner Boulianne qui a conseillé

aux parents de boycotter les transports scolaires tant que des mesures de sécurité appropriées ne seront pas prises, le président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ), Mme Diane Drouin, a rétorqué que ces propos ne servaient qu'à semer un vent de panique.

Mme Drouin n'a pas apprécié que le coroner critique surtout les commissions scolaires, même si elles gèrent les budgets consentis par le ministère des Transports, négocient les contrats avec les transporteurs et fixent les parcours.

Elle a ajouté que la SAAQ et le ministère des Transports étaient aussi responsables de l'émission des permis de conduire, de vérifier la qua-

lité des véhicules et de fournir une signalisation routière appropriée.

Le budget annuel du transport scolaire est de plus de 300 millions \$.

Hier, la FCSQ, qui regroupe 163 commissions scolaires, a indiqué qu'elle partage le point de vue du coroner Boulianne sur la nécessité d'éliminer complètement les accidents, mais elle a précisé qu'elle préfère attendre les prochaines recommandations avant de se prononcer.

Quant à la suggestion du coroner voulant que les trajets des autobus soient tracés de façon à éviter aux enfants de traverser les rues, la FCSQ a calculé qu'elle coûterait au moins 70 millions \$ de plus aux administrations scolaires.

# Le testament de Louise Roy

Laurent Soumis

LORSQU'ELLE franchira ce soir et pour la dernière fois la porte de son bureau, Mme Louise Roy quittera la tête de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) « avec le sentiment du devoir accompli », laissant derrière elle « une entreprise transformée, engagée sur la bonne voie et mobilisée par son plan de relance ».

Une entreprise dont il faudrait toutefois, selon elle, revoir les lourds mécanismes de décision et élargir le conseil réservé aux élus en vue d'avoir la souplesse et l'expertise nécessaire « pour gagner le pari de l'achalandage ».

Voilà en substance le message qu'a voulu livrer hier pour sa dernière conférence de presse celle qui, au cours des sept dernières années, a assumé la responsabilité quotidienne du déplacement de plus d'un million de voyageurs à travers l'île de Montréal et dont le style et le regard exceptionnels ont révolutionné l'image de la flotte bleue de la STCUM.

Dressant son bilan personnel, Mme Roy a rappelé que le désengagement du gouvernement du Québec du financement du transport en commun a provoqué l'an dernier une crise sans précédent privant la STCUM du tiers de son budget. Les 28 municipalités de la CUM ont dû accepter de doubler leur contribution annuelle la portant à 300 millions \$. « Un geste courageux pour des élus », juge-t-elle après coup.

« Mais cette crise a été pour la STCUM l'occasion d'acquiescer plus de maturité. » Les dernières années marquent en tout cas « un assainissement significatif des relations de travail par rapport à la période troublée de 1973 à 1984 ». L'absentéisme est passé de 8,5 % à 6 %; les accidents de travail ont diminué de moitié; il n'y a eu aucun arrêt de service à l'exception d'une grève avec services essentiels en 1987.

Le prolongement jusqu'en 1993 des conventions collectives, le gel des salaires et le congé de contribution au régime de retraite ont aussi favorisé l'amorce du plan de relance à la fin de mars. La STCUM a ramené de neuf à cinq le nombre de paliers hiérarchiques, décentralisé les responsabilités et mis à pied 12 % de ses cadres et professionnels.

L'assainissement du climat de travail a permis « un passage rapide de la confrontation à la concertation », note Mme Roy. « Ce que les gens veulent, c'est se réaliser en faisant bien leur travail. Notre responsabilité d'employeur est de leur donner les moyens d'atteindre cet objectif pour qu'ils développent leur potentiel en contribuant aux résultats de l'entreprise », explique Mme Roy qui, à titre de vice-présidente, assurera désormais « la gestion stratégique des ressources humaines » au sein du groupe La Laurentienne.

Autre élément marquant de son passage à la STCUM : « le virage clientèle » qui s'est manifesté notamment par la création du Comité d'examen des plaintes et de la Section des relations avec la clientèle, le réaménagement de la signalisation du réseau, la multiplication des outils d'information et l'ouverture au pu-

blic des séances du conseil d'administration.

Mme Roy s'est dite fière d'avoir lancé le premier programme d'accès à l'égalité pour les femmes et les minorités dans une grande entreprise québécoise. En cinq ans, la STCUM a triplé la proportion de femmes chauffeurs d'autobus et doublé la représentation des minorités ethniques.

« Ce n'est pas qu'une question d'équité sociale, c'est essentiel pour gagner la confiance du public. La STCUM doit être le miroir des gens qu'elle dessert. »

Selon Mme Roy, les défis de son successeur sont nombreux : continuer l'amélioration du service, poursuivre la rationalisation des dépenses, augmenter la productivité, privilégier des relations de travail harmonieuses, développer des programmes de formation, consolider les programmes d'accès à l'égalité.

L'entretien du patrimoine de la société nécessitera en outre des investissements majeurs de 600 millions \$ d'ici trois ans. Il faudra enfin répondre à la demande croissante de transport adapté qui a grimpé de 15 % cette année pour atteindre 800 000 déplacements, quatre fois plus qu'il y a dix ans.

« Des décisions rapides devront être prises par le Conseil métropolitain du transport en commun dont la création est en soi un pas dans la bonne direction », de commenter Mme Roy.

« La vocation commerciale de la société devra être reconnue puisqu'elle est en compétition avec l'automobile, donc avec l'entreprise privée. Il faudra lui donner les moyens d'action plus flexibles et plus efficaces. »



Louise Roy a fait son bilan à la STCUM.

PHOTO JACQUES NADEAU

# Une Commission du patrimoine protégera le Vieux-Longueuil

Roland-Yves Carignan

LE CONSEIL municipal de Longueuil a créé officiellement la Commission du patrimoine afin de protéger le plus vieux secteur du village, fondé en 1657, et le préserver du « syndrome du boulevard Taschereau » qui le menace.

La Commission, formée officiellement à l'assemblée municipale, hier soir, exercera un pouvoir de recommandation auprès de la ville en matière de gestion des édifices patrimoniaux. Elle devra aussi voir à la création d'un « site du patrimoine », dans le Vieux-Longueuil, où plus de 200 bâtiments à caractère historique ont été recensés.

« Mais pour la première année, notre tâche sera surtout didactique. Il faudra utiliser beaucoup de pédagogie et donner des informations afin de conscientiser la population aux problèmes de gestion du patrimoine », précise le vice-président de l'organisme, Édouard Doucet, représentant de la Société d'histoire de Longueuil — la présidence a été confiée à Hélène Dupuis, de l'Association des gens d'affaires du Vieux-Longueuil.

M. Doucet dit craindre que ce secteur soit touché d'ici 10 ans par ce qu'il qualifie de « syndrome du boulevard Taschereau », en référence à cette artère commerciale très peu esthétique de la Rive-Sud.

Pour l'aider à relever son défi, la Commission devra être secondée par la municipalité qui verra à adopter une série de règlements ad hoc dans le secteur historique afin d'empêcher la destruction du patrimoine par des propriétaires peu scrupuleux.

Mais il est déjà trop tard pour plusieurs édifices. « Dans certains cas, il faut agir dès maintenant, comme des pompiers, indique M. Doucet. On va pouvoir se pratiquer sur ces bâtisses et ensuite nous seront mieux placés pour faire des interventions efficaces. »

Le maire de Longueuil, Roger Ferland, a indiqué que des subventions couvrant une partie des rénovations pourraient être attribuées aux propriétaires, en autant que ceux-ci acceptent de faire une restauration complète des lieux plutôt qu'un simple exercice cosmétique.

La ville, grâce à une récente modification à sa charte, pourra aussi « citer » des édifices, en totalité ou en partie, afin de les classer monuments historiques.

# Les comités référendaires, une garantie d'équilibre

d'après la Presse canadienne

LA LÉGISLATION référendaire du Québec a été qualifiée hier de « raisonnable, pratique et efficace » au point où elle devrait inspirer d'autres provinces et pays.

Le professeur de sciences politiques de l'Université Dalhousie, à Halifax, Peter Aucoin, a fait valoir ce point de vue, en Cour supérieure, où il témoignait à titre d'expert pour le représentant du procureur général du Québec qui défend la constitutionnalité de la loi référendaire contestée par le leader du Parti Égalité, Robert Libman.

Ce dernier s'en prend à l'obligation d'avoir à faire partie d'un des deux comités-parapluies, l'un pour le « oui » et l'autre pour le « non ». M. Libman y voit un excès de dirigisme et une atteinte à la liberté d'expression.

Pour sa part, M. Aucoin considère que les restrictions contenues dans la législation sont là pour empêcher qu'un des deux côtés ne soit complètement l'autre dans le débat référendaire. « Le mécanisme de comptabilité efficace des dépenses dans les deux camps ne vise pas le contrôle du contenu des messages », a fait remarquer l'universitaire.

Si la loi permettait la formation de plus de deux comités-parapluies, comme le suggère M. Libman, l'expert craint la prolifération de tels comités qui dépenseraient pour défendre les mêmes options que celles déjà représentées, ce qui créerait un risque de déséquilibre.

Selon les représentations déjà faites par Me Julius Grey, au nom du Parti Égalité, il réplique à ce parti d'avoir à se retrouver dans le même comité que le Parti québécois pour s'opposer aux offres fédérales sur la réforme constitutionnelle.

Le leader Libman a peur de n'avoir droit qu'à une faible proportion des ressources financières disponibles du fait qu'il reviendrait à la personne nommée par les membres du comité-parapluie, une majorité de députés péquistes, d'acquiescer ou non aux dépenses proposées par le Parti Égalité.

M. Aucoin considère qu'il sera simple de diviser l'argent disponible sur une base proportionnelle. S'il arrivait toutefois que le Parti Égalité se sente injustement traité, il pourrait demander la révision de la décision auprès du Conseil du référendum composé de trois juges de la Cour du Québec, comme le prévoit la loi.

« Cela, Me Grey a répliqué que rien dans la loi ne forçait la distribution équitable des fonds disponibles. « C'est impossible d'avoir des règlements plus précis, c'est impossible de prévoir le nombre de groupes intéressés à l'objet du référendum », a ajouté M. Aucoin.

# Des chercheurs montréalais mettent en doute l'utilité médicale de la plupart des épisiotomies

Isabelle Paré

UNE ÉTUDE réalisée à Montréal met sérieusement en doute l'utilité de l'épisiotomie, une intervention de routine que subissent environ 70 à 80 % des femmes nord-américaines qui accouchent.

En fait, les auteurs de l'étude que vient de publier le *Online Journal of Current Clinical Trials* en viennent à la conclusion que rien ne démontre que l'épisiotomie est utile pour éviter le déchirement des tissus vaginaux à l'accouchement et recommandent l'abandon de cette pratique de routine.

Destinée à faciliter le passage du bébé durant la deuxième phase du travail, l'épisiotomie consiste en une incision pratiquée à la base du vagin pour l'élargir et éviter le déchirement des tissus lors de l'arrivée de l'enfant.

Selon les auteurs de l'étude, en Amérique du Nord, au moins 80 % des femmes qui accouchent d'un premier bébé subissent une épisiotomie et environ 60 à 70 % de celles qui ont déjà donné naissance.

Au Québec, cela veut dire qu'on

pratique cette opération chez des dizaines de milliers de femme chaque année, et parfois à plusieurs reprises au cours de leur vie féconde.

Or, démontre l'étude menée conjointement par les hôpitaux Sainte-Justine, Hôpital général juif et Saint-Mary's auprès de 703 femmes, les patientes ayant subi une épisiotomie préventive présentent exactement les mêmes troubles postnataux que celles qui ont connu des déchirements de tissus durant l'accouchement.

« Dans la culture médicale, l'épisiotomie est supposée prévenir les problèmes d'incontinence urinaire, de douleurs ou de mauvais fonctionnement sexuel souvent entraînés par un déchirement du périnée à l'accouchement. Ce qu'on constate, c'est que les femmes qui ont eu une épisiotomie présentent exactement les mêmes problèmes », a expliqué hier le Dr Michael Klein, professeur et directeur du centre de recherche en médecine familiale à McGill et à l'Hôpital général juif.

Cette étude, à laquelle ont collaboré plusieurs médecins dont le Dr Robert Gauthier, chef du département de périnatalité à Sainte-Justine,

démontre en fait que les seules femmes intactes après l'accouchement s'en tirent mieux que les autres et récupèrent plus vite.

Pour le reste, épisiotomie ou déchirements, la convalescence à l'hôpital est également prolongée d'un jour et les problèmes sont du même ordre, soutient le Dr Klein.

Plus encore, parmi les 703 femmes ayant participé à l'expérience, des 47 mères ayant subi des déchirements, 46 avaient fait l'objet d'une épisiotomie. Chez les parturientes qui avaient déjà donné naissance, les six qui ont connu des déchirements avaient toutes subi l'incision préventive du périnée.

« L'utilisation de l'épisiotomie ne nous paraît pas vraiment utile pour prévenir le déchirement ou ses conséquences. Et pour l'éviter, il n'y a qu'un moyen, le temps ! », renchérit ce dernier.

Les études démontrent en effet que chez les femmes n'ayant pas subi d'épisiotomie, le travail est en moyenne prolongé de neuf minutes, ce qui n'aurait pas d'effet sur la bonne santé du bébé sauf en cas de détresse du fœtus.

« En fait, il n'y a que deux situa-

tions qui justifient cette intervention : la détresse fœtale ou l'incapacité complète de la mère à faire sortir l'enfant », a soutenu le Dr Klein.

Mais pour l'instant, l'attitude des médecins et leur curriculum font en sorte que ces derniers continuent à pratiquer largement l'épisiotomie pour prévenir les effets d'un déchirement inopiné. « En ce moment, croit le Dr Klein, il n'y a pas de cours sur les moyens d'éviter le déchirement. Il va falloir changer la pratique. »

# Sainte-Justine souffrirait du départ de l'Hôtel-Dieu

Roland-Yves Carignan

LE DÉMÉNAGEMENT de l'Hôtel-Dieu vers Rivières-des-Prairies mettrait un terme à de nombreux projets de recherches cliniques à Montréal et pourrait éventuellement compromettre la performance de tous les hôpitaux du centre-ville.

Témoignant devant le Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, le docteur Claude Roy, directeur du département de pédiatrie de l'hôpital Sainte-Justine et de l'Université de Montréal, a exprimé cette opinion hier soir en précisant que l'éloignement du centre hospitalier serait un véritable « coup de matraque » pour l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM).

Cet institut, a indiqué celui qui est aussi président de la Société de recherches cliniques du Canada, a besoin d'être en relation étroite avec l'Hôtel-Dieu pour mener à bien plusieurs de ses expériences. « La recherche fondamentale (à l'Institut) a besoin du contact avec la recherche clinique (à l'hôpital) pour demeurer pertinente. Cette relation symbiotique entre les chercheurs de base et les chercheurs cliniciens existe à l'IRCM et à l'Hôtel-Dieu de Mont-

réal », estime M. Roy. Il ajoute que cette proximité serait de toute évidence perdue avec le déménagement.

En outre, il qualifie la décision ministérielle de « futile, car elle aura un impact négatif sur la performance des hôpitaux du centre-ville, individuellement et collectivement dans leur interdépendance, et démantèlera un groupe interdisciplinaire performant ».

Pour illustrer ses propos, le docteur donne trois exemples de liens structurels et fonctionnels entre l'hôpital Sainte-Justine et l'Hôtel-Dieu. D'abord les deux équipes complémentaires de soins pour les personnes atteintes de fibrose kystique ne pourraient plus, selon lui, maintenir leur étroite collaboration en raison de l'éloignement. Actuellement, les enfants atteints de cette maladie sont soignés à Sainte-Justine puis confiés à la seconde équipe à l'âge adulte.

M. Roy rappelle aussi que plusieurs mères qui présentent des risques importants lors de leur grossesse sont traitées par les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu tout en étant suivies conjointement par une équipe d'obstétrique-gynécologie de Sainte-Justine. Le déménagement

mettrait aussi un terme à cette collaboration.

Finalement, « les mères séropositives qui ont accouché à Sainte-Justine sont dirigées à l'Hôtel-Dieu alors que leurs enfants sont suivis chez nous, mentionne le directeur du département de pédiatrie. Croit-on que cette alliance qui sert au mieux le couple mère-enfant atteint de sida pourra se continuer dans l'éventualité d'un déménagement à Rivières-des-Prairies? »

Parmi les autres participants présents à l'audience, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Jean Dorion, a dit s'inquiéter pour la disponibilité de soins de santé en français à l'ouest de la rue Saint-Laurent, advenant un déménagement.

Il a aussi expliqué que cette institution, employant en français plus de 2000 personnes, a un poids « démographique » dans ce secteur de la Ville où le nombre de francophones est décroissant.

« Sur le plan linguistique, le départ de ces travailleurs entraînera une diminution sensible de la vie française dans le centre-ville de Montréal, a indiqué le président. Nous ne saurions nous inquiéter suffisamment à la vue d'une telle perspective. »

**avis de demande d'un permis d'alcool**

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Adresse
ST-JUSTE, Celine	1 Restaurant pour vendre	5428, boul. Henri	1105, rue Voita Boucherville
Pik-Liz Restaurant 5428, boul. Henri Bourassa Est Montréal-Nord Dossier: 618-843	1 Restaurant pour vendre	5428, boul. Henri Bourassa Est Montréal-Nord	1105, rue Voita Boucherville
COSENTINO, Angelina Café Terrasse La Bonne Bouffe Chez Rocco Entr. 275, Paradis Repentigny Dossier: 977-066	2 Restaurants pour vendre	275, Paradis Repentigny	1244, rue McKay Montréal
2425-0169 QUÉBEC INC. Restaurant Café Terrasse Constanza 3742, Grande-Allée St-Hubert Dossier: 403-675	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	3742, Grande-Allée St-Hubert	1279, rue Marie-Anne Est Montréal
2722895 CANADA INC. Bar Woody 1234-1238, rue Bishop Montréal Dossier: 365-353	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	1234-1238, rue Bishop Montréal	1279, rue Marie-Anne Est Montréal
ARENA, Robert Il Giardino 1124, boul. Iberville Local 101 Repentigny	1 Restaurant pour vendre	1124, boul. Iberville Local 101 Repentigny	1279, rue Marie-Anne Est Montréal
2639-6564 QUÉBEC INC. Restaurant La Cote aux Sports 2685, boul. Casavant Ouest St-Hyacinthe Dossier: 976-571	1 Restaurant 1 Bar	1105, rue Voita Boucherville	2 BARS dont 1 sur terrasse
GORDON, Debbie 1244, rue McKay Montréal Dossier: 407-650	2 BARS dont 1 sur terrasse	1244, rue McKay Montréal	1279, rue Marie-Anne Est Montréal
RESTAURANT CHILLEN EL MOLINO INC. Restaurant Chilen El Molino Inc. 1279, rue Marie Anne Est Montréal Dossier: 854-901	1 Restaurant pour servir	1279, rue Marie-Anne Est Montréal	3320, boul. de la Concorde Laval
2955-6693 QUÉBEC INC. Brasserie La Concorde 3320, boul. de la Concorde Laval Dossier: 244-319	Changement de catégorie de Brasserie avec dance à Bar avec spectacles additionnel 1 Bar sur terrasse	3320, boul. de la Concorde Laval	1150C, rue Voita Boucherville
2713063 CANADA INC. Restaurant Mike's 956, rue Montarville St-Bruno Dossier: 977-215	1 Restaurant pour vendre	956, rue Montarville St-Bruno	680, de Montbrun, Suite A Boucherville
RESTAURANT NOVELLO INC. Restaurant Novello Inc. 680, de Montbrun, Suite A Boucherville Dossier: 924-670	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	680, de Montbrun, Suite A Boucherville	168, rue St-Louis St-Eustache
GESTION VANRE INC. L'Ambiance 168, rue St-Louis St-Eustache Dossier: 805-077	Autorisation de danse dans un bar	168, rue St-Louis St-Eustache	

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

**Québec**

# Dernier tour de table pour les premiers ministres à Toronto

Huguette Young  
de la Presse canadienne

OTTAWA — À la veille de la conférence des premiers ministres qui s'ouvre aujourd'hui à Toronto, le député de Jonquière Jean-Paul Blackburn a exhorté hier tous les premiers ministres à assouplir leurs positions pour en arriver à un consensus sur la question constitutionnelle.

Dans une lettre acheminée hier au premier ministre Brian Mulroney et à tous ses homologues provinciaux, M. Blackburn fait appel « au sens du compromis, de la tolérance et de la reconnaissance des particularités propres à chacune des régions, dont le Québec ».

Advenant un échec à la table constitutionnelle à Toronto, le gouvernement fédéral fera des offres formelles au Québec suivant l'adoption d'une résolution à la Chambre des communes qui sera convoquée le 15 juillet. Suivra presque inévitablement un référendum pan-canadien, croit M. Blackburn, inquiet.

« La date du 15 juillet approche. Aussi, il serait à mon avis irresponsable de faire fi de cette échéance, a-t-il rappelé. Je fais appel à votre sens des responsabilités afin que seul le bien commun de tout le pays soit notre objectif », écrit-il.

« Comme député québécois au Parlement canadien, élu dans une circonscription dite « nationaliste », je comprends bien le dilemme politique auquel vous êtes confrontés. Voilà justement pourquoi il faut faire preuve de renonciation pour atteindre l'objectif ultime. Nous devons construire ce pays... et non le détruire », termine-t-il.

Ayant siégé aux commissions constitutionnelles Beaudoin-Edwards et Beaudoin-Dobbie, M. Blackburn estime que la négociation a atteint son point culminant, mais que l'écart demeure grand sur trois

points cruciaux : le droit de veto du Québec, la réforme du Sénat et la question autochtone.

Il souhaite que la réunion des premiers ministres d'aujourd'hui débouche sur la réforme du Sénat et le droit de veto du Québec.

Le droit de veto demeure critique pour le Québec, a-t-il rappelé au cours d'un bref entretien téléphonique depuis sa circonscription de Jonquière. À défaut d'quoi, le premier ministre Robert Bourassa pourra difficilement présenter un ensemble de propositions au peuple québécois lors de son référendum d'octobre.

Les négociations achoppent sur la question de la réforme du Sénat. La réunion des premiers ministres qui s'est déroulée lundi à Ottawa n'a rien produit de concret, si ce n'est la décision de se revoir aujourd'hui à Toronto.

Selon M. Blackburn, il y a moyen de contourner l'épineuse question du Sénat en s'entendant sur une formule d'équité régionale. Les provinces de l'Ouest et Terre-Neuve tiennent cependant mordicus à la formule triple-E : élu, égal et efficace.

« Parce qu'on veut l'égalité à tout prix, on est en train de sacrifier l'efficacité de cette institution, a expliqué M. Blackburn hier. Tout le monde y gagne à chercher le compromis ».

Il y a plus. M. Blackburn estime qu'il est important de rappeler aux premiers ministres les enjeux du dossier constitutionnel. Selon lui, les partisans du Bloc québécois et du Parti québécois n'attendent que l'échec des pourparlers pour justifier leur thèse souverainiste.

« Nos adversaires n'attendent que l'échec pour qu'eux-mêmes puissent arriver à leurs propres fins », a-t-il insisté en ajoutant que les pressions exercées par les souverainistes dans son comté s'accroissent.

## ◆ Morue

millions par an à Terre-Neuve. Sa capture contribue à 40 % des revenus de pêche dans cette province, où on capture d'autres espèces comme le saumon. La morue fait vivre plus de 40 000 personnes dans les Maritimes, plus de la moitié étant des Terre-Neuviens.

Les pêcheurs auront une semaine pour ramener leurs bateaux au port.

L'interdiction de pêcher les flancs nord-est de Terre-Neuve n'est pas le premier choc de cette « crise » que le ministre Crosbie a attribué à des facteurs « écologiques » et à la surpêche en eaux internationales.

Les problèmes ont commencé en 1988 alors que les chercheurs découvraient que les stocks étaient loin d'être aussi abondants qu'ils l'avaient cru jusque-là, ce que savaient déjà les pêcheurs en raison de la diminution constante de la taille des poissons.

Ottawa a alors commencé à réduire progressivement les quotas, ce qui a déclenché une sarabande de mises à pied dans la transformation. En 1991, les pêcheurs se sont retrouvés aux prises avec des glaces en quantité inusitée. La présence prolongée de ces glaces a maintenu la température de l'eau bien au-dessus de la tolérance des poissons. Les températures enregistrées étaient en fait les plus froides recensées depuis 15 ans.

Les chalutiers se sont alors vu interdire l'accès aux bancs de morue en février dernier, une décision qui a surtout frappé les grandes compagnies et fait disparaître des milliers d'emplois.

La foudre devait littéralement frapper le dossier lorsque, au début du mois dernier, les scientifiques découvraient que le nombre de morues adultes était au plus bas niveau jamais recensé. Comme les morues ne commencent à se reproduire qu'à l'âge de sept ans, la récolte en cours était en voie de contrecarrer irrémédiablement la fraie cette année et d'hypothéquer lourdement les prochaines.

Selon Leslie Harris, qui présidait le Comité d'experts indépendants à l'origine de la recommandation finalement suivie par Ottawa, la situation de la morue dans cette région est « si dramatique que le stock pourrait bien ne jamais s'en remettre ». Même avec le ban décrété par Ottawa, il n'y a aucune garantie que les jeunes morues épargnées puissent reconstituer une population normale, compte tenu des facteurs climatologiques, des prédateurs et autres causes naturelles.

« Si cela ne réussit pas, a-t-il déclaré à la Canadian Press, la côte est de Terre-Neuve est finie comme milieu de vie humain ».

Selon le Canadien Atlantic Fisheries Scientific Advisory Committee, la biomasse que forme le stock de morue à l'est de Terre-Neuve a chuté radicalement depuis 18 mois. Le stock de poissons de plus de trois ans se situerait entre 530 000 et 700 000 tonnes. Le stock de géniteurs,

le plus essentiel, se situerait entre 50 000 et 110 000 tonnes, soit environ 10 % de ce qui constitue la moyenne historique.

Cet alarmant verdict, qui évalue à 10 % la capacité de reproduction de ce cheptel, rejoint celui que posait, au début de juin, le Northwest Atlantic Fisheries Organisation (NAFO), un organisme international responsable d'évaluer l'état du stock de morues au large de la limite de 200 milles des côtes canadiennes.

En temps normal, on peut prélever 20 % d'un stock régional. Cette norme signifierait pour le flanc est de Terre-Neuve un quota pour 1992 d'environ 50 000 tonnes. Or, déjà en 1992, 15 000 tonnes ont été prises par les hauturiers, environ 10 000 en prises accidentelles (à l'occasion d'autres pêches) et un autre 10 000 sur les bancs internationaux.

Il ne reste donc que 15 000 tonnes disponibles pour respecter la norme. Mais devant l'abaissement sans précédent de la moyenne d'âge, surtout des morues de 5 et 6 ans, les gestionnaires ont pris la décision de leur donner le temps de vieillir pour pouvoir reconstituer le stock.

Les chercheurs des deux organismes n'ont pas identifié un mais de nombreux facteurs pour expliquer ce déclin de cette espèce à l'origine des premiers signes de colonisation du Nouveau-Monde par les pêcheurs européens. Ce sont eux qui ont avancé l'explication que la température extrêmement froide de l'eau en 1991 avait probablement provoqué des mortalités massives parmi la population de morues, un phénomène déjà observé ailleurs.

Ce qui embête les chercheurs, c'est que le déclin constaté sur le flanc est de Terre-Neuve n'est pas particulier à cet endroit. Des déclinés dramatiques ont aussi été rapportés au Groenland, en Islande et dans la Baltique. Toutes les régions canadiennes semblent affectées à l'exception d'une seule, la plus au nord. Personne n'a osé prédire si ce déclin allait se poursuivre durant l'année.

## ◆ Jazz

remplacé par le contrebassiste montrealais Michel Donato.

Pour saluer ses retrouvailles avec le Festival, dont il avait pris congé depuis trois ans, John Scofield est revenu à la normale. La normale « scotfieldienne », s'entend. Après l'album *Grace Under Pressure*, où le guitariste américain avait entrepris d'explorer les méandres des duels à la six-cordes électrique, le voilà partageant de nouveau la scène avec son complice des beaux jours, le saxophoniste Joe Lovano.

Les deux lascars, c'est le moins que l'on puisse dire, en avaient long à se raconter. Appuyés par Dennis Irwin à la basse et par Bill Stewart, un batteur ambidextre dont l'indépendance des membres est absolue, ils ont tout simplement continué la discussion là où ils l'avaient interrompue. Scofield a amorcé le dialogue par une longue diatribe pertinentement intitulée *Since You Ask*, ne ménageant pas les gros mots et les mé-



Le contingent canadien a pris solidement position à l'aéroport de Sarajevo et est déterminé à tirer s'il est attaqué.

## ◆ Sarajevo

joint la place qui jouxte le Parlement fédéral, occupée depuis dimanche, où ils devaient décider de poursuivre ou non leur mouvement. « Nous continuons, et ce soir, et demain, et encore », a indiqué à des journalistes étrangers l'écrivain Vuk Draskovic.

Les troupes canadiennes pourront compter sur les Américains s'ils se trouvent en difficulté à Sarajevo.

À Washington, le président des États-Unis George Bush a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse destinée aux journalistes étrangers, que les troupes canadiennes pourront compter sur l'armée

américaine s'ils se trouvent en difficulté à Sarajevo. Il a toutefois indiqué que pour l'instant, il n'avait aucune envie d'envoyer des troupes américaines en Bosnie-Herzégovine.

Il a dit que les Américains étaient prêts à s'impliquer dans une situation lorsque la mission à accomplir était claire, et qu'il était possible de faire ce qu'il y avait à faire et de se retirer.

« Je ne suis pas intéressé à voir un seul soldat américain pris dans une sorte d'environnement de guérilla », a-t-il déclaré.

Interrogé au sujet des soldats canadiens qui ont pris le casque bleu des forces de maintien de la paix des

Nations unies pour oeuvrer à Sarajevo, M. Bush a immédiatement déclaré qu'il saluait l'initiative du premier ministre canadien Brian Mulroney et les efforts des soldats canadiens.

« Je pense que les Canadiens qui ont pris les devants méritent les remerciements du monde entier », a-t-il déclaré.

Il a ajouté que les Américains ne les laisseront pas tomber si les choses devaient se corser à Sarajevo.

« Si les Canadiens sont en difficulté, ils ont des amis ici, des amis puissants qui leur sont reconnaissants, qui les respectent, qui les ont appuyés auparavant, et qui ne les

laisseront pas dans une position périlleuse sans intervenir », a-t-il déclaré.

Il a ajouté que les États-Unis aimeraient bien voir une paix durable s'installer dans la région, mais que pour l'instant, ils s'étaient donné pour but immédiat d'assurer la livraison de l'aide humanitaire à Sarajevo.

Les États-Unis ont promis de fournir une couverture aérienne pour les convois transportant l'aide humanitaire. Ils devraient envoyer aujourd'hui à Sarajevo deux avions cargo pouvant transporter jusqu'à 21 tonnes de nourriture et de médicaments chacun.

## ◆ Biodôme

dont la nomination a été rendue publique hier, promet d'associer étroitement M. Bourque, « conscience verte » de Montréal, à l'évolution du Biodôme, en faisant en sorte qu'il soit membre de son conseil d'administration et de son comité exécutif.

Sans fermer la porte, M. Bourque a réagi à cette offre en affirmant qu'il lui serait difficile « d'adhérer à quelque chose dont on ne connaît pas le fonctionnement et au sujet duquel nous n'avons pas été consultés ».

« Il n'est absolument pas question que M. Bourque soit évincé », a soutenu M. Gourdeau, président du CA

du Groupe SNC, qui, en matinée, a rencontré le personnel cadre du Biodôme pour tenter de le rassurer — sans beaucoup de succès. Et le fait de voir derrière la création de la Société des musées une quelconque volonté politique de la part de la Ville d'écartier ce vieux *drapeauiste* qu'est M. Bourque est « absolument faux »,

a renchéri le responsable des équipements scientifiques au comité exécutif de Montréal, Richard Brunelle.

Avant d'accepter ses nouvelles responsabilités, M. Gourdeau dit avoir obtenu la ferme assurance du maire Jean Doré que la mission scientifique du Biodôme sera préservée. Il affirme aussi avoir exigé que le nouveau directeur de la Société des musées ait des compétences scientifiques, une condition qu'il considère avoir été remplie avec la nomination, annoncée hier aussi, de M. Gilles Desaulniers, qui est depuis 1981 directeur général du Service des Parcs d'Environnement Canada pour la région du Québec.

M. Gourdeau s'est d'ailleurs mis la tête sur le billot en affirmant qu'il démissionnera purement et simplement de ses fonctions s'il se rend compte, dans quelques mois, que l'administration Doré cherche en catimini à modifier la vocation du Biodôme.

Les responsables actuels du Biodôme se proposent d'autofinancer à 75 % son budget de quelque 12 millions \$, grâce aux tarifs d'entrée payés par les visiteurs. La Ville soutient de son côté que la mise sur pied de la société paramunicipale permettra au Biodôme d'obtenir plus facilement des subventions à la recherche et de s'associer plus aisément à l'entreprise privée pour financer des projets.

M. Brunelle promet que « l'extraordinaire complexité » qui a « toujours existé » entre M. Bourque et l'administration Doré sera maintenue. La restructuration administrative des équipements scientifiques de la Ville, assure-t-il aussi, se fera de façon « harmonieuse ». La société paramunicipale devrait être juridiquement constituée d'ici la fin du mois d'août.



Le directeur du Jardin botanique, Pierre Bourque (au centre) a donné hier une conférence de presse en compagnie des cadres du Biodôme, dont J.-P. Doyon (à gauche), directeur adjoint du nouveau musée.

taphores parlantes. Avec sa Gibson ES335 aux accents bien gras, celle-là même qu'Alvin Lee fit hurler à Woodstock, il donnait l'impression d'inventer pour chaque phrase une nouvelle syntaxe. Lovano répondait du tac au tac, obligeant Scofield à renouveler constamment son vocabulaire, pourtant riche.

Les spectateurs, fins linguistes, savaient chacune des réparties, tout particulièrement les échanges subtils qui sous-tendaient la très bluesée *Meant To Be*. Intarissable, Scofield semblait prêt à poursuivre le débat jusqu'à l'épuisement complet de ses figures de style, lorsqu'il a fallu quitter.

À la salle du Musée d'art contemporain, John Surman a amorcé la série *Concerts intimes* avec un sourire d'autant plus radieux que pratiquement tous les sièges étaient occupés. À l'évidence, ce Britannique qui alterne avec une aisance remarquable entre la clarinette basse, le sax baryton, le soprano et la flûte, était content, car...

« Il a deux mois de cela, a-t-il confié en introduction, je me suis produit avec six étudiants dans le nord de la Finlande. Lorsque nous avons pris possession de la scène, on a constaté qu'il y avait un seul spectateur. Étonnés, nous sommes allés voir ce spectateur unique et lui avons proposé d'aller boire une bière ensemble et de converser. Il a refusé ».

« Alors nous lui avons proposé une copie des compacts que nous avions dans le camion, du scotch plutôt que de la bière avec le remboursement

de son billet en prime. Une fois encore il a refusé. Ne sachant comment se sortir de cette impasse, je lui ai alors demandé qu'il explique ces refus. Et que m'a-t-il répondu ?... »

« M. Surman, je ne peux pas m'en aller parce que c'est moi qui dois jouer pendant l'intermission ».

Et c'est ainsi que le spectacle de John Surman a débuté : sous le signe d'une anecdote et aux sons splendides de sa clarinette basse sur laquelle il a brossé et répété, en le mo-

difiant au gré de son imagination, un motif aux beautés mélodiques que tous les spectateurs présents ont chaleureusement salué.

Comme ils ont apprécié les longues envolées lyriques qu'il nous a servies sur son soprano ou les aventures nerveuses qu'il a racontées sur son baryton tout en faisant, ici et là, des clin d'oeil à Harry Carney, le Saint de tous les barytons du monde.

Sa prestation a été d'autant plus convaincante que ce diable d'homme a utilisé avec beaucoup d'à-propos

les possibilités sonores que les synthétiseurs proposent à ceux qui, comme lui, ont beaucoup de doigts. Ce qui, il n'est pas vain de le souligner, n'est pas évident. Se servant de l'électronique pour définir et distinguer le climat de chacune des pièces jouées, M. John Surman, l'auteur des magnifiques aventures de Nestor, Nestor (sur *ECM*), a signé l'un des trois meilleurs spectacles que le Festival nous a présentés au cours des quatre dernières années dans le cadre de la série *Intimes*. C'est dit !

# Le ministre Pagé veut un complément d'enquête sur le cas de Jérôme-Le Royer

Danny Vear

SORTI indemne d'un premier examen des avocats du ministère de l'Éducation, dont le rapport a été rendu public hier, le président de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, Vincent Arciseri, doit maintenant élucider les raisons pour lesquelles il a décidé de passer sous silence ses liens avec Angem Inc., une entreprise de construction qui poursuit la Commission scolaire qu'il préside pour une somme de 140 000 \$.

À cet effet, le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, a annoncé hier qu'il poursuivait son examen des pratiques administratives de la commission scolaire et de son président et qu'il a demandé une opinion juri-

dique « plus éclairée » aux services juridiques du ministère.

L'histoire au centre du litige est complexe. En 1981, l'entreprise de construction, Angem Inc., dont Vincent Arciseri est le secrétaire général, a réalisé des travaux pour le compte de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer. En 1983, Angem Inc. a déposé une réclamation de 140 000 \$ devant la cour à la suite des travaux de construction, poursuite à laquelle la Commission scolaire répliquait en 1985 avec une demande reconventionnelle de 158 000 \$.

Or, en 1987, Vincent Arciseri est élu commissaire à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer. Depuis ce temps, souligne le rapport de vérification préliminaire, la poursuite judiciaire intentée contre Angem

Inc. n'a jamais été discutée au conseil et au comité exécutif de la commission scolaire. En fait, aucun contrat n'a été accordé à cette entreprise au cours de cette période. De plus, note le rapport, les fonctionnaires de la Commission affirment que jamais le président n'avait abordé ce sujet avec eux.

Vincent Arciseri est maintenant soumis à un examen plus approfondi. En vertu de leur mandat, les vérificateurs devront expliquer ce qui retarde le règlement du litige entre la Commission scolaire et Angem Inc. Ils doivent aussi déterminer si la seule nomination de Vincent Arciseri, alors qu'il conservait des liens professionnels avec Angem Inc., ne constitue pas en soi un conflit d'intérêts.

**Économisez jusqu'à 60\$ par année**  
en abaissant la température du thermostat de 22°C à 20°C  
quand vous êtes à la maison.



ÉCOKILO

333-KILO



## Northern Telecom s'installe en France en prenant 20 % de Matra Communication

d'après AFP, Reuter et LE DEVOIR

NORTHERN TELECOM, quatrième fabricant mondial de matériel de télécommunications, prendra dans les prochaines semaines une participation de 20 % dans le capital de Matra Communication, qui pourra passer à 39 % d'ici 1995, aux termes d'accords signés hier entre Matra et la compagnie canadienne.

Ces accords, présentés à Paris par le président de Matra, Jean-Luc Lagardère, et le président de Northern Telecom, Paul Stern, permettent à l'entreprise canadienne qui avait déjà racheté la société britannique STC en 1991, de se renforcer en Europe et de s'implanter solidement en France, pays d'origine du leader mondial, Alcatel.

Quant à Matra Communication — qui s'est hissée en dix ans au deuxième rang français du secteur, mais reste loin derrière Alcatel et seulement au 16e rang mondial — cette alliance assure « son avenir, son développement et son internationalisation » en toute sérénité, selon M. Lagardère.

Northern Telecom investit 265 millions \$ US pour ce bloc de 20 % des actions de Matra Communication et une débenture convertible en 1995.

Les deux nouveaux partenaires créeront un holding pour gérer conjointement Matra Communication.

Matra Communication, qui emploie 8000 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 milliards de FF (1,2 milliard \$ US) en 1991 et a accusé un déficit de 9 millions de FF (1,7 millions \$ US). En comparaison, le chiffre d'affaires de Northern Telecom, qui emploie 57 000 personnes, s'est élevé à 8,18 milliards \$ US pour un bénéfice de 496 millions \$.

M. Lagardère a indiqué qu'il avait préféré une alliance avec Northern Telecom, plutôt qu'avec d'autres poids lourds du secteur comme l'Allemand Siemens, le Néerlandais Philips ou l'Américain ATT, également sur les rangs, car elle garantissait le mieux l'avenir de Matra Communication.

Par ailleurs, ces accords s'inscrivent dans le cadre d'un mariage à long terme entre Matra et Northern Telecom, a ajouté M. Lagardère. Ils pourraient en effet être élargis « dans les prochaines semaines » car Northern Telecom « a annoncé son intention de prendre une participation au capital de MMB », le holding de M. Lagardère qui doit contrôler le groupe qui résultera de la fusion Ma-

tra-Hachette, prévue pour la fin 1992.

M. Stern a indiqué que son groupe pourrait prendre une participation d'environ 5 % à 8 % au capital de MMB, lorsqu'il aura été restructuré pour accommoder la fusion Matra-Hachette, prévue pour la fin de l'année. En tout état de cause, l'injection de capital de Northern dans MMB devrait se chiffrer aux environs de 50 millions \$ US, a indiqué Philippe Camus, directeur financier de Matra.

À la fin de 1990, Northern Telecom avait acquis 73 % des actions de STC, ce qui portait à 100 % sa participation dans le premier fabricant britannique d'équipements de télécommunications. Grâce à cet investissement net de 1,5 milliard \$ US, Northern Telecom avait ajouté 14 000 personnes à ses effectifs et s'est propulsée du sixième au quatrième rang mondial en son domaine.

Plus récemment, en février dernier, Northern Telecom et Motorola unissaient leurs forces dans la téléphonie cellulaire sur les marchés de l'Amérique du Nord et du Sud. Motorola est le premier fabricant de téléphones cellulaires au monde avec 35 % du marché.

Dans leur communiqué conjoint, Matra et Northern Telecom soulignent que cet accord « suppose, dans une

perspective plus large, l'établissement d'une relation d'affaires à long terme » entre Northern Telecom et le Groupe Lagardère auquel appartient Matra, comme en témoigne l'intention de Northern Telecom d'acquiescer à une participation au capital de MMB, qui contrôlera le nouveau Groupe Matra Hachette.

La société française Matra est un important groupe industriel diversifié, dont les activités englobent la défense, l'aérospatiale, les communications et les transports, et constitue le pôle de haute technologie du groupe Lagardère. Le chiffre d'affaires du groupe Matra en 1991 a totalisé 4,4 milliards \$ US, tandis que les ventes globales du Groupe Lagardère ont atteint 10 milliards \$ US.

Matra est un nom qui n'est pas totalement inconnu au Québec. Il est associé aux ordinateurs scolaires Axel-20, de triste mémoire, dont 9000 exemplaires ont été commandés en 1984 par le gouvernement du Parti québécois, une décision politique. Préférés aux ordinateurs IBM ou Apple, ces ordinateurs scolaires, fabriqués par le consortium Comterm-Matra, ont été rapidement mis au rancart et n'ont pratiquement jamais servi.

## Bell en appelle à la Cour fédérale de la récente décision du CRTC

Robert Dutrisc

C'EST en criant à l'expropriation sans indemnisation adéquate que Bell Canada en appelle à la Cour fédérale de la décision du CRTC brisant son monopole dans la téléphonie interurbaine.

Dans sa demande d'autorisation d'interjeter appel, la compagnie précise que « le Conseil a exproprié une partie des droits de propriété de Bell, sans indemnisation ». Bell demande une injonction pour s'opposer à toute modification de son réseau permettant l'interconnexion avec son concurrent Unitel jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu, soit d'ici la fin du mois de juillet, prévoit-elle.

Bell pouvait contester de trois façons la décision du CRTC : demander une révision de sa décision au Conseil, en appeler devant la Cour fédérale et, enfin, s'adresser au cabinet fédéral. Hier, Bell indiquait que c'est Stentor Politiques publiques Télécom, filiale de Stentor, l'entité dans laquelle se retrouvent la plupart des compagnies de téléphone canadiennes, qui se chargera de saisir le cabinet des mêmes questions.

Dans son communiqué, Bell réitère que « la décision d'autoriser la concurrence n'est aucunement contestée ». De renchérir Mme Monic Houde, vice-présidente, communi-

cations, de la compagnie : « Nous nous opposons plutôt aux parties de la décision qui favorisent les concurrents au détriment des clients. »

Bell n'avale pas que le CRTC lui ait ordonné de payer 70 % des frais des modifications qu'elle devra apporter à son réseau afin de permettre l'arrivée d'Unitel et des autres concurrents. Selon la compagnie, les frais d'interconnexion qu'elle devra assumer d'ici deux à trois ans s'élèveront à 110 millions \$. En outre, la part de 30 % que doivent débours ses concurrents est recouvrable sur une période de dix ans.

Dans son exposé, Bell soutient que le CRTC n'a reconnu qu'une partie de la valeur du bien exproprié, c'est-à-dire son réseau. « Or, l'expropriateur n'a pas le pouvoir de fixer l'indemnisation à une partie seulement de la valeur du bien exproprié », argue Bell.

Soulignant qu'elle verse 2 milliards \$ par année à son réseau local puisés à même les profits tirés de l'interurbain, Bell calcule qu'Unitel ne paiera en 1993 que la moitié des contributions qu'elle-même consent, toute proportion gardée. Pour leur part, les revendeurs — les concurrents qui ne possèdent pas leurs propres installations — « bénéficieraient de réductions encore plus considérables », avance Bell.

## Le magasinage aux États-Unis aurait fait perdre 19 000 emplois au Québec en 1991

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

LE COMMERCE outre-frontière aurait fait perdre aux Québécois 19 000 emplois à plein temps et 17 000 à temps partiel. Il aurait privé les détaillants de ventes de 2,1 milliards \$.

C'est ce que soutient la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, sur la foi d'un sondage qu'elle a fait parvenir à ses 16 000 membres à travers le Canada. En tout, 5809 d'entre eux ont retourné leur questionnaire, pour un taux de réponse de 36 %. De ce nombre, 999 questionnaires provenaient du Québec.

Les auteurs ont demandé aux répondants d'estimer eux-mêmes les pertes de revenus qu'ils avaient subies à cause des achats outre-frontière en 1991. En moyenne, selon ce sondage, la perte s'établirait à 73 667 \$ par détaillant.

Les secteurs d'activités les plus touchés par le commerce outre-frontière sont, dans l'ordre, les magasins d'alimentation, les magasins de vêtements et d'accessoires, les magasins de marchandises générales, les magasins de meubles, puis les stations-service et concessionnaires automobiles.

Selon la recherche, environ 36 000 emplois auraient été perdus au Québec, dont 19 000 à temps plein.

« Ces pertes font des ravages non seulement au niveau des commerces de détail, mais de l'économie toute entière, puisque les détaillants achètent maintenant moins dans d'autres

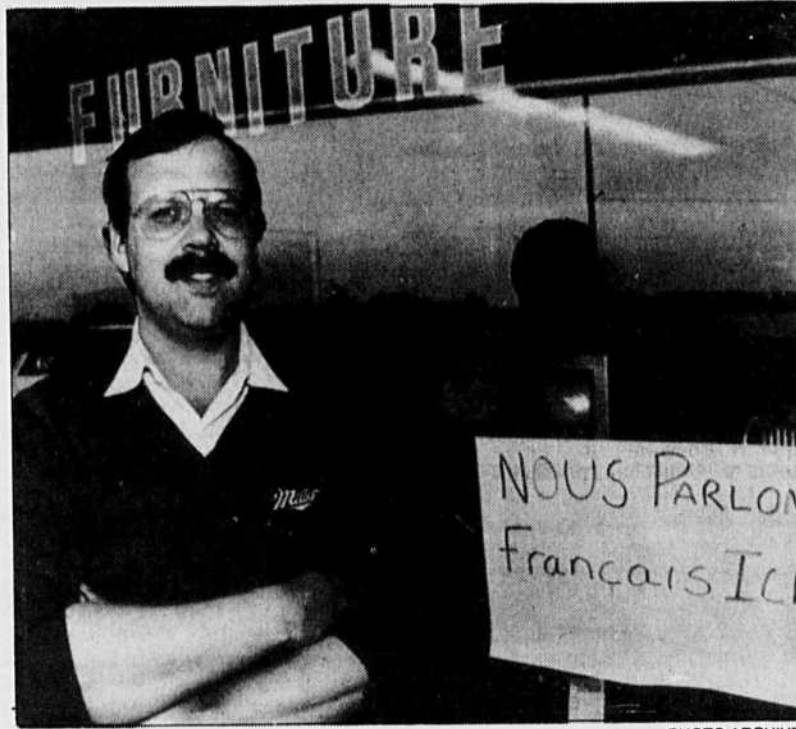


PHOTO ARCHIVES

Les randonnées aux États-Unis ont privé les détaillants québécois de 2,1 milliards de revenus.

entreprises québécoises », écrit la Fédération de l'entreprise indépendante dans son document.

La recherche laisse entendre que « les consommateurs passent la frontière pour acheter de l'essence, de l'alcool ou du tabac, mais sont ensuite incités à acheter d'autres pro-

duits au cours du même voyage ».

Les auteurs établissent un lien direct entre les taxes sur ces trois produits et le phénomène de la croissance du magasinage aux États-Unis.

La Fédération de l'entreprise indépendante affirme aussi que les détaillants ne peuvent plus vendre à des prix concurrentiels à cause d'une fiscalité trop lourde, d'une main-d'œuvre plus coûteuse et d'une réglementation plus complexe au Canada.

Ils signalent qu'au Québec, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec totalisent 15,56 %, alors qu'au Vermont, la taxe de vente n'est que de 7 % et dans l'État de New York, 8 %.

En conséquence, la Fédération de l'entreprise indépendante énonce une série de recommandations, s'adressant surtout aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Elle incite d'abord les gouvernements à baisser les taxes sur l'essence pour « diminuer le fossé entre les prix québécois et américains ».

Au gouvernement fédéral, la FCEI conseille d'embaucher davantage de personnel aux douanes et de soumettre plus de véhicules à des vérifications poussées. Le coût supplémentaire de ces mesures serait compensé par les taxes et frais de douane perçus en plus, croit la fédération.

De même, les amendes aux douanes devraient être augmentées.

Au gouvernement du Québec, la FCEI suggère de geler le salaire minimum « pendant au moins les deux années qui viennent ». Elle justifie cette demande par le fait que « le salaire minimum réglementé est plus élevé au Québec, augmentant ainsi les frais de main-d'œuvre même dans les industries qui offrent des salaires moyens bien au-dessus du minimum légal ».

De façon générale, la fédération demande aux gouvernements de rendre leurs politiques fiscales plus compétitives.

Selon la fédération, « il y a peu de choses que les détaillants québécois puissent faire pour y remédier (au commerce outre-frontière), mis à part ce qu'ils ont déjà fait ».

## La BdeM baisse encore ses taux Le taux d'escompte chute à 5,73 %

TORONTO (PC) — Encore une fois, la Banque de Montréal a annoncé hier une réduction de son taux préférentiel, avant que la Banque du Canada indique elle-même qu'elle abaissait le taux d'escompte.

La Banque de Montréal a d'abord fait savoir qu'elle enlevait un autre quart de point de pourcentage à son taux préférentiel, qui est ainsi passé à 6,75 %. Ce taux est entré en vigueur ce matin.

L'institution avait porté son taux préférentiel à 7 %, le 12 juin dernier. Les autres banques avaient aussi réduit leur taux préférentiel à 7 % une semaine plus tard.

Hier, quelques heures après l'annonce de la Banque de Montréal, la Banque du Canada a porté son taux d'escompte de 5,85 % à 5,73 %.

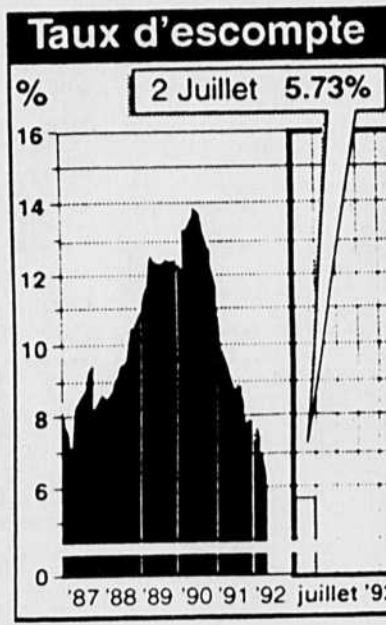
Ce fléchissement du taux préférentiel « découle assez directement de ce qui s'est passé aux États-Unis », a déclaré M. Lloyd Atkinson, économiste en chef de la Banque de Montréal.

Plus tôt, dans un effort pour soutenir une reprise économique qui affiche des signes d'hésitation, la Réserve fédérale des États-Unis avait réduit son taux d'escompte directeur de 3,5 % à 3 %.

La Fed a annoncé sa décision moins d'une heure après que le gouvernement américain eut rapporté qu'en juin, le chômage avait sans motif grimpé à 7,8 %.

La décision de la Fed a porté le taux d'escompte, en vigueur aux États-Unis, à son plus bas niveau depuis juillet 1963.

Les statistiques américaines sont



de la première importance pour les exportations du Canada chez ses voisins du Sud — seul secteur de son économie qui a démontré de la vigueur durant le premier trimestre, a noté M. Atkinson.

La Banque du Canada « est soucieuse en constatant que l'économie du Canada est toujours embourbée dans une croissance terriblement faible et que, selon toute indication, elle demeurera dans cette situation pour encore un bon moment ».

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1796.88 + 11.05
TSE-300	3408.14 + 20.44
Dow Jones	3330.29 - 23.81
Dollar canadien (US Cents)	83.26 - .15
Or (New York-US\$)	346.50 + 2.20

(PC)

## EN BREF...

### Semestre profitable pour le Fonds de la FTQ

LE FONDS de solidarité a enregistré une hausse de son actif net, de la valeur de l'action et du nombre d'actionnaires. C'est ce que révèle le rapport semestriel du Fonds de solidarité de la FTQ pour la période se terminant le 30 avril 1992. La campagne d'adhésion menée au cours des derniers mois s'est révélée fructueuse; elle a permis d'amasser quelque 114 millions \$. L'actif net, ou l'avoir des actionnaires du Fonds, est passé de 388,5 millions \$ à la fin du premier semestre de l'année précédente à 547,6 millions \$ cette année, soit une augmentation de 41 %. La valeur de l'action est passée de 13,70 \$ au 30 avril 1991 à 15,15 \$. Les revenus s'établissent à 26,7 millions \$, le 30 avril 1991, et à 25,8 millions \$ cette année. Le nombre d'actionnaires a aussi grimpé, passant de 110 000 à 142 000. Au cours du premier semestre cette année, le Fonds a investi pour 20 millions \$ (PC)

### La BN gèle les frais de transaction

LA BANQUE Nationale a annoncé hier le gel de ses frais de transaction jusqu'à novembre 1993. L'institution a rappelé dans un communiqué qu'elle avait ajusté sa grille tarifaire la dernière fois en novembre 1991. « Cette décision maintient la position très concurrentielle de la Banque Nationale et permet certainement à nos clients de bénéficier d'un répit appréciable en cette sortie de récession », a souligné le premier vice-président exécutif, M. Pierre Paquette. À Toronto, la Banque de Nouvelle-Écosse a annoncé un gel de ses frais de service jusqu'au 1er novembre 1993. (PC)

### Bionaire essuie des pertes

Bionaire a annoncé hier, pour le trimestre terminé le 31 mai 1992, une perte de 1 551 000 \$ ou 17 cents par action, comparativement à une perte de 1 676 000 \$ ou 19 cents par action, au cours de la période correspondante de l'exercice antérieur. Les ventes ont atteint durant la période 6 078 000 \$, comparativement à 7 469 000 \$ pour la même période de l'an dernier. « Malgré cette diminution de 18 % du chiffre d'affaires comparativement à l'année précédente, les ventes de produits de base ont effectivement augmenté de 1,6 million \$ ou de 39 %, par rapport à l'année précédente », a indiqué l'entreprise dans un communiqué. (PC)

### Sportscène augmente son bénéfice

RESTAURANTS Sportscène a rapporté hier, pour les neuf mois terminés le 24 mai 1992, un bénéfice de 1 043 000 \$ ou 64 cents par action, comparativement à un bénéfice de 1 009 000 \$ ou 60 cent par action, réalisé au cours de la période correspondante de l'exercice antérieur. Les revenus, durant ces neuf mois, ont atteint 18 157 000 \$. C'était une progression de 20,7 % au regard des revenus de 15 041 000 \$ réalisés l'an dernier. Restaurants Sportscène, qui exploite La Cage aux Sports et Biddle's Jazz, a ouvert récemment deux établissements à Ancienne-Lorette et à Ville Mont-Royal. Il prévoit en ouvrir cinq autres à Montréal et les environs, soit Repentigny, Boucherville et Pointe-aux-Trembles, avant la fin de l'année. (PC)

## La hausse du chômage américain laisse planer un doute sur la reprise

Jean-Louis Santini

de l'Agence France-Presse

WASHINGTON (AFP) — La forte aggravation surprise du chômage en juin aux États-Unis, annoncée hier par le gouvernement, accroît fortement les doutes sur une reprise économique qui paraissait déjà fragile et porte un mauvais coup au président George Bush, à quatre mois des élections présidentielles.

La baisse d'un demi point, à 3 %, du taux d'escompte de la Réserve fédérale (Fed) intervenue peu après, immédiatement suivie par une réduction d'un demi point à 6 % du taux de base bancaire par plusieurs grandes banques, ne paraît pas suffire à atténuer ces craintes, soulignait l'ensemble des analystes. Il faut plusieurs mois avant qu'une telle mesure se fasse sentir sur l'activité économique, ont-ils notamment expliqué.

La hausse de 0,3 point à 7,8 % du taux de chômage le mois dernier, remonté à son plus haut niveau depuis mars 1984, et la perte de 117 000 emplois pendant la même période « place de nouveau l'économie américaine dangereusement près de la récession » après un taux de croissance de 2,7 % au premier trimestre, a estimé John Lonski, le chef des services économiques de Moody's, la firme new-yorkaise de notation financière.

Selon lui, le bond du chômage en juin, après une hausse similaire en mai, confirme le fait que cette « reprise sera la plus faible observée depuis la fin de la seconde guerre mondiale », et que « les risques de re-

chute dans la récession, comme cela s'était produit au début de l'automne dernier, sont désormais d'au moins 50 % ».

L'annonce, en milieu de matinée, d'une chute de 0,8 % des commandes industrielles en mai, la première en cinq mois, a assombri un peu plus les perspectives économiques alors que le secteur manufacturier avait été jusque-là l'un des moteurs de la reprise, a ajouté M. Lonski. Sur les 117 000 emplois perdus en juin, 59 000 l'ont été dans l'industrie, a-t-il aussi souligné.

Egalement pessimiste, l'économiste Robert Dederick de la banque d'affaires Northern Trust, a observé que la détérioration de l'emploi est « de mauvaise augure » et « semble montrer que l'économie est incapable de maintenir un régime de croissance suffisant pour créer des emplois ».

Ce nouvel affaiblissement de l'activité intervient à un moment de

forte augmentation de la population active ces deux derniers mois, en hausse de 389 000 personnes en juin.

Pour M. Lonski, l'incapacité de l'économie à décoller s'explique surtout par le lourd endettement accumulé par les ménages, les entreprises et le gouvernement dans les années 80 ainsi que par le mouvement de restructuration dans de nombreuses industries tels que dans la défense, les banques, l'informatique et l'automobile.

Selon ces experts, ces réorganisations vont coûter au moins 250 000 emplois cette année dont 150 000 dans les industries de la défense victimes de la réduction des budgets militaires avec la fin de la guerre froide. Pour compenser ces pertes, l'économie devrait créer au moins 500 000 emplois, ont-ils estimé, ce qui n'est toutefois pas suffisant pour remplacer les deux millions de postes perdus depuis juillet 1990, quand la dernière récession a commencé.

**Économisez jusqu'à 70\$ par année**  
en installant une pomme de douche à débit réduit.

ECO KILO 333-KILO

### CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2  
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C  
La maîtrise des intangibles

# Tioxide va de l'avant avec sa nouvelle usine sans craindre les futures lois antipollution

Jean Dion

LES TRAVAUX de construction d'une nouvelle usine de la société Tioxide Canada sont déjà en cours à Bécancour et, quelle que soit la décision de la Commission municipale du Québec concernant le maintien de ses installations de Tracy, la société est déterminée à aller de l'avant avec ce projet.

Le grand patron du Groupe Tioxide PLC de Grande-Bretagne, M. Rob Margetts, était de passage à Montréal, hier, à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle il a assuré que l'entreprise était disposée à demeurer au Québec en dépit du risque de voir fermer son usine de Tracy, et il a repris les grandes lignes du projet de construction à Bécancour d'une centrale plus moderne et conforme aux normes antipollution du ministère de l'Environnement du Québec.

Tioxide a défrayé la manchette au cours des derniers mois en raison de son non-respect des normes québécoises en matière de pollution. L'usine de fabrication de pigments de titane, l'un des plus gros pollueurs du fleuve Saint-Laurent avec ses déversements d'acide sulfurique, est sous le coup d'un avis d'ordonnance de fermeture émis en juin par le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, avis dont l'entreprise a aussitôt interjeté appel devant la Commission municipale du Québec. La

décision de la CMQ, un tribunal administratif, pourrait ne pas être rendue avant plusieurs mois.

Or malgré l'éventualité d'une fermeture de Tracy, Tioxide ne revient pas sur sa décision de s'installer à Bécancour. Selon le projet de l'entreprise, cette nouvelle usine, érigée au coût de 175 millions \$ et dont la mise en service est prévue à la fin de 1994 au plus tard, sera chargée de la fabrication des pigments, pendant que celle de Tracy procédera aux travaux « intermédiaires et de finition », qui ne créent pas de pollution. Le complexe de Bécancour, a indiqué M. Margetts, a reçu la semaine dernière l'aval du MENVQ.

La compagnie a déjà investi 10 millions \$ à Bécancour, a précisé le président de Tioxide. L'ensemble du projet devrait permettre de créer une centaine d'emplois permanents, plus 400 emplois temporaires au cours des deux prochaines années, tout en maintenant les 200 emplois actuels à Tracy.

Cela étant, les dirigeants croient tout de même extrêmement important que l'usine existante, en fonction depuis 1962, se voit autorisée à poursuivre sa production jusqu'à ce que celle de Bécancour vienne prendre le relève. « Il serait absurde de congédier 200 employés pour les réengager en 1994 », a lancé le président de Tioxide Amérique du Nord, M. Jean-Marc Turcotte, soulignant que l'entreprise avait fait déjà fait montre de sa bonne foi, l'an dernier, en di-

minuant sa production, et donc ses émissions polluantes, de moitié.

D'ailleurs, s'agissant spécifiquement du complexe de Tracy, il reste à voir l'attitude qu'adoptera Tioxide si la CMQ en impose la fermeture. M. Margetts a en effet répondu en anglais que « si on doit fermer, on fermera », pendant que M. Turcotte indiquait en français que « la situation était présentement à classer au rang des hypothèses, et nous aviserons quant à la position à prendre lorsque le verdict sera connu ».

Enfin, interrogé à savoir si la mise en chantier du projet n'équivalait pas à acheter la paix politique ou à

gagner du temps en amadouant les autorités politiques, M. Turcotte a répondu par la négative, faisant plutôt valoir « l'intérêt de l'entreprise à demeurer au Québec. Bécancour a été préféré, pour des motifs strictement économiques, à plus de 100 autres sites en Amérique du Nord », a-t-il dit.

Pour mener à bien le projet de Bécancour, Tioxide a placé des demandes d'appui financier auprès des gouvernements provincial et fédéral, dont la réponse se fait toujours attendre. On n'a pas commenté quant aux effets qu'un ou des refus pourraient avoir sur le projet.

# La fascinante découverte des droits de la personne

Clément Trudel

UNE LITUANIENNE, Nijolė Nomaninė, qui dirige à Vilnius le tout jeune Institut indépendant pour la recherche sociale et l'Ukrainien Herman Tkachenko, de la Fondation juridique ukrainienne, frais émoulu de la faculté d'éducation de l'université de Kiev, quittent en autocar Montréal ce matin pour l'Île-du-Prince-Édouard. À l'instar de 18 autres stagiaires — dont 20 Canadiens — ils sont inscrits à une session d'été sur les droits de la personne, jusqu'au 31 juillet, à Charlottetown.

C'est la première fois, note la directrice générale de la Fondation canadienne des droits de la personne (FCDP), Anne Adams, que les étrangers se retrouvent en aussi grand nombre à des cours portant sur « les concepts et la mise en oeuvre des droits de la personne ». Il y a par exemple un contingent de 20 participants en provenance de l'Afrique francophone (Bénin, Zaïre, Burkina Faso, etc.), une quinzaine venus de Russie, d'Ukraine et de Roumanie, en plus de sept Latino-Américains, de Pakistanais, de Tchèques, etc.

Tkachenko indique que son approche est fort pragmatique. Il est ici pour savoir comment on peut garantir dans les faits le respect de ces droits que confèrent diverses chartes et constitutions. Les ateliers auxquels il participera l'initieront bien sûr à des subtilités juridiques mais « ce que je veux, c'est me documenter sur les façons concrètes de mettre en application et de protéger les droits de la personne ». Pour certaines personnes en autorité en Ukraine, confie-t-il, la simple mention des « droits de l'enfant » fait lever les sourcils. Sa collègue, Halyna Borovska, s'intéresse précisément à

tous les aspects de l'adoption internationale, préoccupée qu'elle est, dans un contexte d'après-Tchernobyl, par les séquelles de maladies qui touchent 30 % des jeunes de son pays, dont un bon nombre pourraient être adoptés par des étrangers. Parmi ces Ukrainiens — ils étaient environ 70 candidats intéressés à un tel stage — il y a un « minoritaire » russe, Ghennady Sakharov, qui a déjà été poursuivi pour s'être opposé à la « russification » de l'Ukraine.

À ces stagiaires étrangers, dont une partie des frais est assumée par l'ACDI et par le ministère canadien des Affaires extérieures, on a donné l'occasion de se documenter auprès des commissions canadienne et québécoise des droits. Le suivi de ces cours et stages de perfectionnement, selon Mme Adams, prendra la forme d'une coopération, de conseils d'ici aidant à mener à bien les initiatives, programmes et campagnes d'autant de groupes voulant protéger les libertés civiles et individuelles.

La Fédération canadienne des droits de la personne a lancé par ailleurs hier un plaquette intitulée *Les médias et les défis des droits de la personne*. On y trouve des essais sur les zones de « non-liberté » dans l'ensemble des pays arabes, et sur la possibilité de mobiliser la presse africaine au service de la paix et du développement. Parmi les urgences signalées, il y a celle de libérer les médias de la censure en Thaïlande et, pour ce qui est du Brésil, de mettre fin à « l'ordre autoritaire » qui persiste, même si Brasília n'est plus au mains des militaires. Cette publication contribue, selon la présidente de la FCDP, Me Pearl Eliadis, à appuyer la communauté internationale dans la promotion des droits de la personne ».

# AVIS PUBLICS

AVIS  
Avis est donné par les présentes que LINDA PERRON résidente et domiciliée à Greenfield Park, district de Longueuil, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de LINDA THOMPSON.  
Greenfield Park, le 29 juin 1992.  
ME MICHEL LAMARRE  
LAMARRE, LAPORTE & DARVEAU  
235, Boul. Taschereau  
Bureau 202  
Greenfield Park, (Québec)  
J4V 2H3  
465-4644

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
AVIS vous est, par les présentes, donné que la compagnie 2412-3911 QUÉBEC INC., constituée en copartenance en vertu de la loi sur les Compagnies du Québec, Partie 1A, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur Général des Institutions Financières de la province de Québec la permission de se dissoudre.  
Doit à Montréal, ce trentième (30) jour de juin 1992.  
RONALD BLAIR  
Secrétaire

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO: 505-02-0069-914  
COUR DU QUÉBEC  
CHAMBRE CIVILE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
VILLE DE LAPRAIRIE  
Partie demanderesse  
GINETTE MARCEAU  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à GINETTE MARCEAU, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1111 est, Boul. Jacques-Cartier, ville de Longueuil, salle RC.31 dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de GINETTE MARCEAU.  
Lieu: LONGUEUIL  
Date: 26 juin 1992  
YOLANDE GAUDETTE, P.A.C.S.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-04-00270-925  
COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre de la famille)  
GRACIA MAILLOTTE  
Partie demanderesse  
RENÉ MIREAULT  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à MONSIEUR RENÉ MIREAULT, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 2.17, le 14 août 1992, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de RENÉ MIREAULT.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 30 juin 1992  
SÉGUIN ET PRÉVOST  
2308 Sherbrooke est, Montréal, Québec,  
Procureurs de la partie demanderesse

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO: 505-02-000413-926  
COUR DU QUÉBEC  
VILLE DE LAPRAIRIE,  
Demanderesse

IMRAN SYED ALI,  
TEHMINA ALI  
Défendeurs conjoints et solidaire  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs, IMRAN SYED ALI ET TEHMINA ALI sont par les présentes, requis de comparaitre, dans un délai de trente jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.  
Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été laissée au greffe de la Cour du Québec, du district de Longueuil, à leur intentions. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut de comparaitre ou de constater dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.  
LONGUEUIL, le 26 juin 1992.  
ROLANDE GAUDETTE, P.A.C.S.

Un bon conseil  
Ne fumez pas  
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADES DU CŒUR

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE BLAINVILLE, NO: C91-0077075. VILLE DE BLAINVILLE, Demandeur, vs. ROBERT MIRON Défendeur, le 15 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 157 rue De Valcourt, en la cité de Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sois en cette cause, consistant en: 1. Nissan Pulsar noir 1987, 2 portes, # plaque JEN 107. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 30 juin 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-035167-910. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, Partie demanderesse, vs. DENIS THIBERT, Partie défenderesse, le 14ème jour de juillet 1992, à 13h00, au 1219 rue Ouimet, St-Jovite, P.Q., district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: DENIS THIBERT, sois en cette cause, consistant en: 1. véhicule de marque Dodge Dakota 1988, série 187GN142235622862. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: ANDRÉ GUINDON, huissier, (819)326-7707. FAX: 326-8964. BOVIN, SIMARD & GUINDON HUISSIERS, 22 rue Ste-Agnathe, Ste-Agnathe-Monts, Cc, J8C 2J4.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR MUNICIPALE BLAINVILLE, NO: C91-0069413. VILLE DE BLAINVILLE, Demandeur, vs. GILLES RICHARD, Défendeur, le 14 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 12 rue 1044 ave est, en la cité de Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sois en cette cause, consistant en: ensemble de polo en robe blanche, robe noire et acc., # plaque R822164. ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 30 juin 1992.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE BLAINVILLE, NO: 191-70. VILLE DE BLAINVILLE, Demandeur, vs. PIERRE TAILLON, Défendeur, le 16 juillet 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 97 rue 244 ave, en la cité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sois en cette cause, consistant en: ensemble en cuir rouge, 3 foulards en cuir rouge, 1 téléviseur 28pc couleur RCA, 1 vidéo VHS RCA, 1 caméra vidéo RCA, ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 30 juin 1992.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-04-002141-928  
COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
REGIA ESTHER BAZZ  
Partie demanderesse  
PEDRO VITTI  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à PEDRO VITTI, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir pour répondre à la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire.  
ET DE COMPARAITRE AU GREFFE DE CETTE COUR à 9h15 en salle 2.17 pour répondre à ladite requête.  
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de PEDRO VITTI.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 23 juin 1992  
RÉAL PLOURDE, P.A.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-205311-925  
COUR SUPÉRIEURE  
(CHAMBRE DE LA FAMILLE  
(DIVORCES))  
LISE IMBEAU,  
Partie demanderesse  
ANDRÉ FARRESE,  
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR  
la partie défenderesse, ANDRÉ FARRESE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaitre, dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance, accompagnant de la Déclaration en Divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.  
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, un jugement de divorce, accompagnant de la présente ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTRÉAL, le 30 juin 1992.  
RÉAL PLOURDE  
PROTONOTAIRE ADJOINT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GROUPE LÉONARD, MCKEAGUE (QUÉBEC) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 16ème jour de juin 1992, sous le numéro 4514317.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE BLAINVILLE, NO: C91-0069413. VILLE DE BLAINVILLE, Demandeur, vs. GILLES RICHARD, Défendeur, le 14 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 12 rue 1044 ave est, en la cité de Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sois en cette cause, consistant en: ensemble de polo en robe blanche, robe noire et acc., # plaque R822164. ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 30 juin 1992.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE BLAINVILLE, NO: 191-70. VILLE DE BLAINVILLE, Demandeur, vs. PIERRE TAILLON, Défendeur, le 16 juillet 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou au 97 rue 244 ave, en la cité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sois en cette cause, consistant en: ensemble en cuir rouge, 3 foulards en cuir rouge, 1 téléviseur 28pc couleur RCA, 1 vidéo VHS RCA, 1 caméra vidéo RCA, ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 30 juin 1992.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-205246-923  
COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
ROSA SOLEDAD TRILLO  
Partie demanderesse  
LUIS ENRIQUE LEYVA  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à LUIS ENRIQUE LEYVA, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de LUIS ENRIQUE LEYVA.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 26 juin 1992.  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-05-008387-928  
COUR SUPÉRIEURE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE SPÉCIAL  
BANQUE NATIONALE DU CANADA  
Partie demanderesse  
MOISE WAKNINE  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à MOISE WAKNINE, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration et de l'avis 119.A.C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de MOISE WAKNINE.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 29 juin 1992.  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-205302-924  
COUR SUPÉRIEURE  
(DIVORCES)  
BERNICE ISABEL BURKE, domiciliée et résidant au 2309 Rousseau, dans la ville de LaSalle, district de Montréal, H8N 1K9  
Demanderesse  
JOHNSTON RODERICK TAYLOR, de résidence et domicile inconnus, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR  
les défendeurs, JOHNSTON RODERICK TAYLOR, ont par les présentes, requis de comparaitre, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.  
Une copie de la Déclaration en Divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à son intention.  
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.  
MONTRÉAL, le 30 juin 1992.  
RÉAL PLOURDE  
PROTONOTAIRE DE LA COUR



# Cet été, Le Devoir vous accompagne en vacances...



Cet été, Le Devoir sera disponible dans la plupart des lieux de villégiature au Québec. Pour connaître la liste de nos points de vente dans la région que vous visiterez cet été, n'hésitez pas à nous rejoindre.

**LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE**  
de 9h à 16h30, du lundi au vendredi  
Montréal: (514) 844-5738  
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559  
**Bonnes Vacances!**

# La collecte sélective des déchets rejoint près de la moitié des Québécois

d'après la Presse canadienne

AU 30 JUIN, environ 2,7 millions de Québécois étaient en mesure de participer à un programme de collecte sélective des déchets.

C'est dire que ce type de collecte avait été implanté dans 285 municipalités du Québec, note l'organisme Collecte sélective Québec, dans un communiqué.

Collecte sélective Québec est un organisme à but non lucratif qui aide les municipalités à instaurer leur programme de collecte sélective des déchets. Pour leur verser des subventions, Collecte sélective prélève d'abord des contributions financières auprès des entreprises qui fabriquent, vendent ou distribuent des biens de courte vie.

Au cours du mois de juin, des sub-

ventions de plus de 2,6 millions \$ ont été versées à des municipalités ou regroupements de municipalités. CSQ a notamment appuyé un centre de récupération, qui a ouvert ses portes au début du mois de juin, à Chicoutimi.

Le président-directeur général de l'organisme, M. André Martel, rappelle que la collecte sélective « n'a de sens que dans la mesure où les matières secondaires récupérées se retrouvent à nouveau sur le marché, sous diverses formes, fermant ainsi la boucle ».

Il insiste donc sur la nécessité de développer de nouveaux marchés pour les produits récupérés. Il s'agit là du « point névralgique de la gestion des déchets domestiques », ajoute-t-il.

# EN BREF...

## Passeport antirécession aux étudiants

AU MOINS 110 000 étudiants du cégep et de l'université recevront à la rentrée un « passeport » leur permettant de faire des économies substantielles durant l'année. Édité pour la deuxième année, le « Passeport étudiant » est le résultat d'un projet mené en partenariat entre le Mouvement des étudiants et étudiantes du Québec (MEEQ) et des commerçants et entreprises de dix régions du Québec. Destiné à offrir des coupons-rabais ou des réductions allant de 5 % à 50 % sur des services, ce projet permet également aux commerçants participants d'augmenter leurs ventes et de développer une nouvelle clientèle auprès des jeunes. De la taille d'un livret de banque, ce passeport format de poche existera en dix versions différentes destinées à couvrir autant de régions du Québec. Les rabais proposés aux étudiants vont des articles de sport à l'alimentation en passant par la restauration, les soins dentaires, l'optométrie, les sports etc. Selon M. Martin Beaulieu, coordonnateur du projet pour le MEEQ, ce passeport peut permettre des économies allant jusqu'à plusieurs centaines de dollars par année.

## Deux nouveaux partis politiques

QUÉBEC (PC) — Deux nouvelles formations politiques viennent de recevoir leur autorisation du directeur général des élections du Québec, Pierre F.Côté, ce qui porte le nombre des partis politiques à 14 au Québec. Les deux nouveaux-nés sont le Parti Renaissance, dont le chef est M. Raymond Martin et le représentant officiel, M. Martin Lamontagne, tous deux de Montréal, et le Parti populaire du Québec, dirigé par M. Léonce Boulanger et représenté par M. Gérard Messier, de Roxton Pond. Les autres partis politiques reconnus par la loi électorale du Québec sont : le Mouvement socialiste, Le Nouveau Parti démocratique, le Parti citrouille, le Parti communiste du Québec, le Parti Crédit social uni, le Parti des travailleurs du Québec, le Parti Égalité, le Parti libéral, le Parti marxiste-léniniste, le Parti pour la république du Canada (Québec), le Parti québécois, le Parti vert.

## La gestion fédérale : un peu mieux

OTTAWA (PC) — La gestion des dépenses du gouvernement fédéral a été un peu meilleure pendant le premier mois de cette année financière qu'à la période correspondante du précédent exercice. C'est ce que démontrent des chiffres rendus publics hier. Le déficit mensuel d'Ottawa atteignait 4,2 milliards \$ en avril, comparativement à 4,795 milliards \$ en avril 1991. Le ministère des Finances, qui a diffusé ces chiffres, a précisé qu'on ne pouvait utiliser ceux-ci et extrapoler pour obtenir une estimation du déficit annuel. « Il peut y avoir des variations annuelles énormes tant du côté des dépenses que des revenus mensuels », pouvait-on lire dans le communiqué émis par le ministère. Le ministre des Finances, Don Mazankowski, a estimé que le déficit atteindrait 27,5 milliards \$ à la fin de l'année financière 1992-1993. Les revenus d'avril se chiffraient à 7,474 milliards \$ et les dépenses, à 11 689 milliards \$. En avril 1991, les revenus atteignaient 7,665 milliards \$, tandis que les dépenses s'élevaient à 12 460 milliards \$.

## Des fruits contre le cancer

WASHINGTON (AP) — Les risques de cancer peuvent être sensiblement réduits en mangeant beaucoup de fruits et de légumes, selon l'Institut national du cancer, et le gouvernement américain et les organisations de la santé lancent un programme afin de renforcer leur consommation. Alors que la plupart des américains mangent déjà au moins trois fruits ou légumes par jour, selon une enquête, le secrétaire américain de la Santé, Louis Sullivan, souligne : « Cinq par jour est un minimum. Si vous pouvez en manger jusqu'à neuf, tant mieux. » Le gouvernement débloquera 18 millions \$ en subventions aux organismes et associations qui entendent promouvoir ce programme.

## Paris aurait retardé les tests de dépistages du sida

PARIS (AP) — Une fois encore, les responsables politiques ont été mercredi au centre des débats du procès des quatre médecins impliqués dans l'affaire du sang contaminé devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Inculpé de non-assistance à personne en danger, le professeur Jacques Roux, directeur général de la Santé de 1981 à 1985, a estimé que pour des raisons budgétaires, « il y avait eu un retard de 9 à 10 mois » dans la mise au point du test de dépistage du virus responsable du sida. L'affirmation du professeur Roux repose sur une lettre de juillet 1983 que lui a envoyée le professeur Luc Montagnier, découvreur du virus en mai de la même année. Dans cette correspondance, le chercheur demandait au professeur Roux d'intercéder auprès des autorités politiques pour obtenir des crédits en vue de la mise au point du test. Elisa. Adressée notamment à Pierre Bérégovoy, alors ministre des Affaires sociales, cette demande de financement d'un montant de deux millions de FF se verra néanmoins opposer une fin de non-recevoir. Le 17 août 1983, le professeur Montagnier adresse par ailleurs une lettre au premier ministre Laurent Fabius, le mettant en garde contre l'augmentation continue du nombre des cas de sida en France et réitérant sa demande de crédits. Ce n'est que le 1er août 1985 que l'utilisation de ce test pour les dons du sang sera rendue systématique par un arrêté ministériel. Après cette mise en cause des pouvoirs publics, c'était au tour du docteur Jean-Pierre Allain, chef du département recherche et développement des dérivés sanguins au CNRS, de subir le feu nourri des questions des avocats d'hémophiles. Ces derniers lui reprochent d'avoir coordonné une étude sur le taux de séropositivité de plus de 400 hémophiles sans respecter la déontologie médicale. « Est-ce que les hémophiles qui ont fait l'objet de cette étude ont été informés de leur participation ? », lui demande le président du tribunal, Jean-Louis Mazières. « Bien entendu », répond le docteur Allain. « Faux ! Faux ! », réplique alors bruyamment une partie du public, essentiellement composé d'hémophiles contaminés.

## Les orchidées tropicales en voie d'extinction

BLACKSBURG, Virginie (AP) — Quatre pour cent des plantes tropicales d'Amérique latine, et 22 % des orchidées tropicales dans le monde, ont disparu de la surface de la Terre, et le rythme d'extinction de ces espèces végétales est plus rapide que prévu, selon une étude réalisée à l'université de Californie. L'un des auteurs de ce travail, Harold Koopowitz, estime qu'il s'agit de la première tentative d'estimation précise du rythme de disparition des espèces. Mais Thomas Levey, de la Smithsonian Institution, pense que les conclusions de Koopowitz pourraient sous-estimer la gravité de la situation car, dit-il, on ne connaît pas le nombre exact des espèces vivantes sous les tropiques. Koopowitz a trouvé que 2715 des quelque 65 000 espèces de plantes tropicales d'Amérique latine se sont éteintes, et que les espèces continuent à disparaître au rythme de 84 à 168 par an.

## Le sida en apesenteur

CAP CANAVERAL, Floride (Reuter) — Les astronautes de la navette Columbia en orbite autour de la Terre ont profité hier de l'apesanteur pour mener des expériences médicales sur le virus du sida. L'équipage a notamment testé 32 protéines, dont au moins cinq sont liées au virus du sida. L'une d'elles, une enzyme combattue par les médicaments actuellement utilisés contre le virus du sida, se rattache à un groupe de protéines sous forme de cristaux à croissance lente que les astronautes ont cultivés lors de cette mission de 13 jours. Les cristaux seront ramenés dans des laboratoires pharmaceutiques pour être étudiés par des scientifiques.

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Victoire communiste en Mongolie

**OULAN-BATOR (AFP)** — Le Parti populaire révolutionnaire mongol (PPRM, ex-communiste) au pouvoir à Oulan-Bator a emporté 70 des 76 sièges de députés aux élections législatives de dimanche dernier, a annoncé hier la commission électorale. Ce scrutin majoritaire à un tour pour renouveler le grand Khoural (parlement) était le premier depuis l'entrée en vigueur en février d'une constitution démocratique. Désunie et mal structurée, comme le soulignent ses dirigeants, l'opposition démocratique, qui n'obtient que six sièges, n'a pas remis en cause ces résultats. Elle avait toutefois accusé en début de semaine le PPRM d'avoir fait voter une loi électorale sur mesure lui assurant une large victoire et d'avoir utilisé abusivement l'administration et les moyens d'information durant la campagne. Premier pays asiatique à avoir adhéré à l'idéologie marxiste-léniniste en 1921, la Mongolie fut aussi le premier à la rejeter en mettant en 1990 une terme à près de 70 ans de tutelle soviétique pour adopter le multipartisme et s'orienter vers l'économie de marché.

## Thatcher dit non à Maastricht...

**LONDRES (AFP)** — Margaret Thatcher a relancé hier sa croisade anti-Maastricht lors de son premier discours à la Chambre des Lords, en rendant hommage au refus des Danois de ratifier le traité et en assurant à ses pairs : « J'ai toujours pensé que la meilleure arme est de dire non ». L'ancien premier ministre britannique a estimé que le résultat du référendum au Danemark était « l'occasion de repenser » le traité, auquel elle reproche de donner trop de pouvoirs à la bureaucratie bruxelloise. « Malheureusement, il y a peu d'indices que la Communauté soit prête à le faire », a ajouté Margaret Thatcher. Selon elle, « les Danois ne peuvent pas être exclus car Maastricht doit être ratifié par les 12 États membres. Sinon, chacun devra se soumettre à la contrainte ou sera exclu » en cas de désaccord. Expliquant qu'elle avait récemment beaucoup voyagé en Europe, Mme Thatcher a affirmé qu'un « sentiment justifié de scepticisme est en train de grandir dans les pays de la Communauté. Les gens pensent que leurs gouvernements ont été trop loin trop vite, et le fossé entre les peuples et les gouvernements est devenu trop large », a-t-elle dit. Soutenant l'Angleterre à un référendum en Grande-Bretagne, elle a déploré que « l'électorat n'ait pas eu l'occasion d'exprimer son point de vue » sur Maastricht.

## ...mais le Luxembourg dit oui

**LUXEMBOURG (AFP)** — Le Parlement luxembourgeois a ratifié hier à une large majorité le traité de Maastricht sur l'Union européenne. Le Luxembourg par voie parlementaire, le Luxembourg est le premier État de la Communauté à ratifier ce traité. 57 des 60 députés ont pris part au vote hier soir. 51 se sont prononcés pour la ratification et 6 contre, selon les résultats officiels. Deux dispositions du traité de Maastricht — l'Union monétaire et le droit de vote des étrangers — n'étant pas conformes à la constitution luxembourgeoise, les députés se sont présentés devant les électeurs en juin 1994, se sont engagés à la déclarer révisable à compter du 31 décembre 1994. Les Danois, consultés par référendum le 2 juin, ont refusé que leur pays ratifie ce traité. Les Irlandais, consultés de la même manière le 18 juin, ont en revanche donné leur accord pour la ratification.

## Des soldats patrouillent Kaboul

**KABOUL (Reuter)** — Plusieurs centaines de soldats du gouvernement afghan soutenus par des chars ont lancé hier une opération contre les groupes armés qui terrorisent Kaboul depuis deux mois. Diverses 1500 hommes recrutés dans quelques groupes de la guérilla afghane et dans des unités jadis loyales à l'ancien gouvernement communiste participent à cette opération, ont déclaré des officiers de l'armée. La télévision de Kaboul avait annoncé mercredi soir que le conseil qui dirige le pays avait autorisé les forces des ministères de la Défense et de l'Intérieur à commencer la chute de la capitale hier. Depuis la chute du gouvernement pro-soviétique et la victoire des rebelles afghans en avril dernier après 14 ans de guerre civile, Kaboul est gouvernée par un patchwork de milices et de groupes rivaux, divisés par la politique, la religion et l'origine ethnique. Combats de rue, vols à main armée, racket, enlèvements et meurtres sont monnaie courante. Le nouveau président Burhanuddin Rabbani, dans son discours inaugural mardi soir, a fait du rétablissement de l'ordre public sa priorité.

## Rabin chargé de former un gouvernement

**JÉRUSALEM (Reuter)** — Yitzhak Rabin a formellement été chargé hier par le président Chaim Herzog de former un gouvernement dans les trois semaines.

« Mon but est d'aboutir à une coalition large qui nous permettra de réaliser notre objectif principal : faire avancer le processus de paix en accordant la priorité à la délégation palestinienne », a déclaré le leader travailliste.

Yitzhak Rabin, qui a infligé la semaine dernière un cinglant revers électoral au gouvernement d'Yitzhak Shamir, le plus à droite de l'histoire d'Israël, cherche ses alliés à gauche et à droite.

Disposant de 44 sièges à la Knesset, les travaillistes cherchent à se

concilier les 12 députés pacifistes du Meretz et les huit représentants du petit parti de droite Tsomet.

Mais ces deux modestes formations, qui cherchent à monnayer chèrement leur participation au gouvernement, affirment que les conditions posées jusqu'à présent par le Parti travailliste sont inacceptables.

La valse politique des travaillistes avec leurs alliés potentiels, qui dure depuis l'annonce des résultats du scrutin législatif du 23 juin, tourne autour de la résolution affichée d'Yitzhak Rabin de débloquer le processus de paix.

Le Meretz, qui défend l'idée d'un État palestinien aux côtés de celui d'Israël, et le Tsomet de l'ancien

chef d'état-major de l'armée Rafael Eytan, qui ne veut pas de gel de la colonisation des territoires occupés, accusent les travaillistes d'éviter les questions de fond.

Ils craignent que, une fois qu'ils auront apporté au Parti travailliste l'appoint de sièges dont il a besoin pour gouverner, il n'en fasse politiquement qu'à sa tête. En outre, aucun des deux mouvements ne veut être le premier à dire oui.

Dans les milieux politiques, on juge toutefois que ces cris et chuchotements font partie du jeu politique normal et on prévoit qu'Yitzhak Rabin trouvera sa majorité quoi qu'il arrive dût-il pour cela faire appel à un parti religieux.

D'après son entourage, le leader travailliste entend mettre sur pied son gouvernement pour le 13 juillet, aussi va-t-il lui falloir, maintenant qu'il est officiellement mandaté pour le faire, engager des négociations sérieuses.

À sa sortie de la présidence de la république, Yitzhak Rabin a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de négocier avec ses partenaires potentiels le programme travailliste, car, selon lui, c'est autour de plate-forme que les autres partis doivent se rallier.

Le programme travailliste ne prévoit pas de compromis territorial dans les négociations avec les Arabes, ni de mise en oeuvre rapide de l'autonomie palestinienne ni plus de gel des colonies de peuplement.

Mais hier, le leader travailliste avait affirmé son intention d'arriver d'ici un an à l'autonomie dans les territoires arabes occupés depuis 1967 et de geler les colonies politiques, par opposition à celles qu'il juge indispensables à la sécurité d'Israël.

Yitzhak Rabin s'est aussi dit vaincu de pouvoir obtenir du gouvernement américain les garanties bancaires pour emprunter 10 milliards \$ qui avaient été refusées à Yitzhak Shamir parce qu'il ne voulait pas geler la colonisation.

Mais, hier, le leader travailliste n'a pas voulu préciser comment il comptait s'y prendre. « Je vous le dirai quand j'aurai fait un gouvernement », a-t-il dit aux journalistes.

## Le Moïse de la gauche israélienne

**Élisabeth Levy**  
collaboration spéciale

**JÉRUSALEM** — « Les Israéliens ne veulent plus lutter pour Eretz Israël ». Cette remarque, lucide et désabusée, du premier ministre sortant Yitzhak Shamir, résume l'ampleur du malentendu. Les fils des pionniers sont fatigués. Ils n'ont cure de leurs droits bibliques. Ils veulent vivre. L'aspirant au leadership du pays, Yitzhak Rabin, n'est certes pas inspiré. Il n'ivoigne de la destin du peuple juif. « Il ne lui viendrait pas à l'idée de traiter James Baker d'antisémite », remarque un député. Il incarne donc à merveille cette aspiration à la normalité.

Avec lui, les travaillistes ont trouvé leur Moïse. Ou, si l'on préfère,

leur François Mitterrand. À l'image de son bible ancêtre, qui, selon la tradition, fit sortir d'esclavage les « enfants d'Israël », Rabin a mené ses troupes à la victoire, mettant fin à une traversée du désert entamée en 1977. Là s'arrête la ressemblance. Cet ancien général, qui se dit athée et voue une solide inimitié aux ultra-orthodoxes, n'espère pas de miracle. À l'inverse de Shimon Peres, son rival malheureux, toujours prêts à s'enflammer pour « un Moyen-Orient pacifié », Yitzhak Rabin ne compte pas sur les bons sentiments de ses ennemis, mais sur la capacité de dissuasion nucléaire de l'État hébreu. « Il n'aime pas les Arabes », dit Daniel Bensimon, éditeur à la Davar, le quotidien de la Histadrout. Mais il pense que le meilleur moyen d'assurer la sécurité du pays, c'est de

s'en séparer au plus vite ».

Pour les besoins de la campagne, Yitzhak Rabin a pris des leçons d'économie. Mais ce nationaliste ombrageux, né à Jérusalem, a une obsession : le conflit israélo-arabe. Il sait, contrairement à Yitzhak Shamir, que la démographie et le temps jouent contre Israël. « J'en ai assez de voir mes soldats tourner dans Naplouse », confiait-il il y a peu.

Or, les accords de Camp David, et a contrario la désastreuse guerre du Liban, « le Vietnam d'Israël », lui ont appris une chose. En Israël, « la guerre doit se faire avec la gauche et la paix avec la droite ». Le gouvernement Rabin sera donc sans doute un chef-d'oeuvre d'équilibre. Ce qui correspond parfaitement à la ligne générale d'un parti pragmatique aux

contours idéologiques imprécis. « Nous sommes des artistes du compromis », reconnaît en souriant Susan Athys-Rolef, rédactrice en chef du mensuel du parti. L'équipe idéale sur laquelle planchent les négociateurs comprendrait deux ou trois partenaires allant de la droite aux ultra-orthodoxes.

Sans oublier Meretz, l'allié de gauche, « la femme légitime », dont on sait bien qu'elle viendra sans condition. Tout ce joli monde, espère Rabin, se neutralisera mutuellement. Le premier ministre l'a fait savoir. Il n'entend pas se laisser dicter sa conduite. Pas de guerre, ni dans la coalition, ni dans le parti. D'accord pour payer un prix raisonnable, il ne tolérera pas de marchandage ultérieur. Une partie délicate. Tsomet, la formation de droite laïque, a obtenu une

concession de taille, symboliquement tout au moins. Au terme de l'accord rendu public lundi, toute concession territoriale sera soumise à référendum.

Un tout autre combat attend pourtant le tombeau de Shamir. S'il traverse avec succès cette première épreuve, il pourra, enfin, appliquer le plan d'autonomie qu'il a lui-même proposé en 1989. Or ce plan ne marchera que s'il parvient à ramener le calme dans les esprits et dans les rues des territoires occupés. Rien n'indique aujourd'hui qu'il en ait les moyens. Au moment où il s'apprête, pour la deuxième fois, à prendre la direction du pays, Yitzhak Rabin semble en tout cas avoir toutes les cartes en main. De plus, il a une revanche à prendre.

## De Klerk accuse l'ANC de saboter les négociations

**PRETORIA (Reuter)** — Le président Frederik de Klerk a accusé hier le Congrès national africain (ANC) de saboter les négociations de paix pour s'emparer du pouvoir en Afrique du Sud.

Lors d'une intervention à la radio, le président a déclaré que le gouvernement ne recherchait pas la confrontation, mais qu'il ne tolérerait pas que l'ANC et ses alliés tentent d'imposer leurs vues aux autres.

Il n'a pas proposé de mesure particulière pour enrayer l'escalade de la violence. Un peu plus tard, le ministre de la Loi et de l'Ordre Herms Kriel a précisé que le recours à l'état d'urgence n'avait pas été envisagé.

Dans un message séparé, Frederik de Klerk a proposé un sommet extraordinaire à Nelson Mandela et à son rival zoulou Mangosuthu Buthelezi, chef du parti Inkatha, pour discuter de la crise.

Gill Marcus, le porte-parole de l'ANC, a déclaré que la Commission nationale de travail, le cabinet fantôme du mouvement, se réunirait bientôt pour étudier le message de Frederik de Klerk.

« Le mémorandum doit être vu comme un tout. L'ANC répondra dans un avenir proche, d'ici sept jours, mais probablement pas avant

sept jours », a-t-elle dit.

Le président de Klerk a déclaré avoir de bonnes raisons de croire que l'ANC s'était livré des excuses pour interrompre les pourparlers multilatéraux le mois dernier.

« L'ANC a choisi de saboter les négociations et de précipiter la crise. Cela parce que (l'ANC) et particulièrement ses alliés ont décidé de poursuivre leur programme de prise de pouvoir. Au lieu de conduire l'Afrique du Sud à un accord par la discussion, ils veulent imposer leurs vues au reste de notre société par la confrontation et la mobilisation des masses. Cela ne sera pas toléré », a-t-il déclaré.

Le président de Klerk a également lancé un appel au calme et a promis qu'il « ne tolérerait pas que le pays devienne ingouvernable ».

L'ANC s'est retiré de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (Cofasa) le 23 juin pour protester contre le massacre de Boipatong qui a coûté la vie à 43 personnes.

Le mouvement de Nelson Mandela accuse Frederik de Klerk de ne pas protéger les Noirs et met en cause la responsabilité des forces de sécurité et des Zoulous de l'Inkatha dans la tuerie.

## Déblocage politique en Pologne

**VARSOVIE (Reuter)** — Le premier ministre polonais Waldemar Pawlak pourrait avoir débloqué la situation politique en présentant sa démission, puisque trois partis ont finalement décidé de participer à la coalition gouvernementale.

Trois parties favorables à l'économie de marché se sont dits prêts à rejoindre la coalition gouvernementale quelques heures après que le premier ministre Waldemar Pawlak, un agriculteur âgé de 32 ans, eut pris acte de l'impossibilité de former une coalition et offert sa démission, refusée un peu plus tard par le président Walesa.

de former un nouveau cabinet », avait-il dit dans un discours au Parlement retrasmis par la télévision.

Mais Lech Walesa avait ensuite déclaré qu'il ne demanderait pas au Parlement de se prononcer sur cette offre de démission.

« Le président Lech Walesa a informé par téléphone le président de la Diète Wieslaw Chrzanoski qu'il n'avait pas l'intention dans un proche avenir de présenter une motion concernant le renvoi du premier ministre par le Parlement », avait déclaré le bureau de la présidence dans un communiqué.

« Nous avons pris une décision, nous entrerons au gouvernement », a déclaré Donald Tusk, leader d'un des partis libéraux, le Congrès démocratique libéral, à des journalistes.

Dirigeant du Parti paysan polonais, Waldemar Pawlak a présenté sa démission moins d'un mois après avoir été chargé de former un gouvernement par le président Lech Walesa.

« Parce que des alliés potentiels n'ont pas publiquement déclaré leur soutien sérieux et sans équivoque à un nouveau gouvernement, j'informe la chambre que je demande à M. le président de me libérer de la mission

## Kafi succède à Boudiaf

## Incertitudes et zones d'ombre sur les circonstances de l'assassinat

**ALGER (Reuter)** — Le Haut comité d'État (HCE) algérien a nommé hier Ali Kafi pour succéder au président Mohamed Boudiaf, assassiné lundi.

Le nouveau président du HCE, présidence collégiale algérienne, est âgé de 64 ans et dirigeait jusqu'à présent l'Organisation des moudjahidins (anciens combattants de la guerre d'Algérie).

Militant indépendantiste dès l'âge de 16 ans au sein du Parti du peuple algérien-Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (PPA-MTL), ancêtre du Front de libération nationale (FLN), Ali Kafi avait toujours évité de participer aux luttes d'influence au sein du FLN, où il siégeait au comité central.

Après l'indépendance, il avait occupé pendant les années 1960 et 1970 plusieurs postes d'ambassadeur à Damas, Beyrouth, Tripoli, Tunis, Le Caire, Bagdad et Rome.

Après son retour en Algérie à la fin des années 1970, il n'avait plus occupé de fonctions officielles et s'était contenté du poste de secrétaire général de l'Union nationale des moudjahidin.

Ali Kafi s'est adressé à la nation à la télévision hier soir. Dans une allocution d'une dizaine de minutes, il a accusé plusieurs parties d'avoir fomenté l'assassinat de son prédécesseur « pour déstabiliser le pays et semer l'anarchie ».

Il s'est engagé à poursuivre le programme entrepris par Mohamed Boudiaf afin de « rétablir l'autorité de l'État et l'audience internationale de l'Algérie, rendre la dignité aux citoyens » et continuer les réformes économiques sociales.

Outre la nomination d'Ali Kafi et la cooptation en son sein de l'ancien ministre et ancien ambassadeur Retha Malek, le HCE, qui compte cinq membres, a également annoncé la création d'une commission nationale d'enquête sur l'assassinat du président Mohamed Boudiaf.

La commission d'enquête doit « faire la lumière sur les circonstances de l'assassinat du président Mo-

hamed Boudiaf et sur l'identité des auteurs, instigateurs et commanditaires de ce forfait », déclare le HCE dans un communiqué diffusé par l'agence nationale APS.

Parmi les six membres de la commission figurent notamment Razak Kamel Bara, président du Conservatoire des droits de l'homme, et Youssef Fathallah, président de la Ligue algérienne des droits de l'homme.

La commission devrait rendre publics les premiers résultats de ses travaux dans un délai maximum de 20 jours.

« Aucune notion de secret, quelle qu'en soit la nature, ne saurait lui être opposée pour entraver ou limiter l'enquête en cours », déclare le HCE dans son communiqué.

Les incertitudes et les zones d'ombre sur les circonstances de la mort du président Mohammed Boudiaf sont encore nombreuses.

Certains commentateurs, diplomates et journalistes, ont émis l'hypothèse d'un attentat commis par plusieurs hommes et non un seul, comme semblait l'indiquer les premiers résultats de l'enquête.

Lundi, l'agence officielle Algérie presse service rapportait que l'homme qui avait tiré à bout portant sur Boudiaf était vêtu d'un uniforme de policier et était été abattu sur-le-champ.

Mercredi soir, l'APS présentait l'homme dont l'arrestation a été annoncée après l'attentat d'Annaba comme un sous-lieutenant appartenant à une unité de sécurité assurant la garde rapprochée du président du HCE et qui aurait agi par conviction religieuse.

Hier après-midi, aux abords du cimetière où a été enterré Mohamed Boudiaf, la police a tiré pour disperser des manifestants qui scandaient des slogans favorables au Front islamique du salut (FIS, intégriste).

## Paris veut limiter le rôle de l'OTAN en Europe

## Washington a retiré toutes ses armes nucléaires tactiques

CR62.5d'après Reuter et AFP

**HELSINKI (Reuter)** — L'opposition de la France à un rôle de maintien de la paix de l'OTAN en Europe est le dernier obstacle important à un accord sur la sécurité du continent au sein de la CSCE, a rapporté hier un diplomate occidental.

« Les Français sont résolus à faire en sorte que le rôle de l'OTAN, et donc des États-Unis, soit aussi modeste que possible. Le fait est que tous les autres (pays) présents ici souhaitent un lien puissant avec l'OTAN », a-t-il dit en marge d'une réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Il a déclaré que la France s'était opposée mercredi à une proposition adoptée par les 51 autres membres de la CSCE autorisant le groupe à solliciter la participation de l'OTAN à des opérations de maintien de la paix.

« La France est totalement isolée sur cette question. »

Hier, les délégués à la conférence s'employaient à mettre au point un document appelé à être signé par les

dirigeants de la CSCE — y compris l'Américain George Bush et le Russe Boris Eltsine — lors du sommet prévu les 9 et 10 juillet à Helsinki.

On s'attend à ce que ce document assigne un rôle entièrement repensé à la CSCE — créée en 1975 dans l'optique d'une détente Est-Ouest —, qui en ferait le garant principal de la stabilité européenne dans le contexte de l'après-guerre froide.

Paris considère le corps d'armée franco-allemand inauguré le mois dernier comme l'embryon d'une armée européenne appelée à doper le vide découlant de la réduction des effectifs militaires américains stationnés en Europe.

Par ailleurs, les États-Unis ont notifié hier à leurs alliés de l'OTAN qu'ils avaient terminé de retirer d'Europe toutes leurs charges nucléaires tactiques basées à terre (obus nucléaires, ogives pour missiles Lance) ainsi que leurs charges nucléaires de profondeur (mines sous-marines), a annoncé l'Alliance atlantique dans un communiqué.

Les pays de l'OTAN, ajoute le

communiqué, ont également été informés que toutes les armes nucléaires tactiques avaient été retirées des navires de surface et des sous-marins d'attaque américains dans le monde entier, conformément aux décisions annoncées par le président américain George Bush le 27 septembre 1991. Une grande partie de ces armes navales doit être détruite et le reste stocké, avait précisé alors M. Bush.

Les alliés ont accueilli ces informations avec satisfaction, ajoute le communiqué. « Toutes les opérations de retrait ont été menées en étroite consultation avec les alliés directement concernés », précise l'OTAN.

À la suite de l'initiative Bush, les pays de l'OTAN avaient confirmé, lors d'une réunion de leurs ministres de la Défense à Taormina (Italie) en octobre 1991, le retrait de toutes les armes tactiques américaines basées à terre en Europe, dont 700 ogives pour missiles sol-sol Lance à courte portée et environ 1500 obus nucléaires, principalement basés en Allemagne.

Après ce retrait, il ne reste donc dans l'arsenal tactique de l'OTAN en Europe que quelque 700 bombes américaines larguables par avion. Ces bombes sont stationnées principalement en Allemagne, mais aussi en Grande-Bretagne, Belgique, Turquie, Grèce et aux Pays-Bas.

Cette décision représentait une réduction de 80% de cet arsenal tactique. Les alliés prévoyaient à l'époque que le retrait prendrait deux ans, mais il a été achevé dans un délai beaucoup plus court. Selon une source américaine à l'OTAN, les États-Unis avaient commencé le retrait de leurs armes tactiques basées à terre « peu de temps après l'annonce du 27 septembre ».

À la suite de l'initiative Bush, l'ex-président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'était engagé à prendre des mesures similaires, en y ajoutant le retrait des armes aéroportées. Après la dissolution de l'URSS, toutes les armes tactiques soviétiques ont été rapatriées en Russie où elles doivent être progressivement démantelées.

RÉSULTATS		
Tirage du 92-07-01		
13	23	29 39 46 47
Numéro complémentaire: 3		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	1	2 401 053,60 \$
5/6 +	8	90 039,50 \$
4/6	207	2 783,80 \$
4/6	12 175	90,70 \$
3/6	250 005	10,00 \$
Prochaines dates: 16 227 016,00\$		
Ventes gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$		
Prochain tirage: 92-07-04		
Extra Tirage du 92-07-01		
NUMÉROS	LOTS	
0 8 1 2 0 7	100 000 \$	
8 1 2 0 7	1 000 \$	
1 2 0 7	250 \$	
2 0 7	50 \$	
0 7	10 \$	
7	2 \$	
T.V.A. le réseau des tirages		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Longueuil Ordonnance de saisie et vente immobilière Canada - Province de Québec

Outremont Appel d'offres Entretien et surveillance de l'opération des systèmes de réfrigération, ventilation, déshumidification et climatisation de la Patinoire.

LES MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT HYRO QUÉBEC

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4) Dans l'affaire de la faillite de ROLAND CÔTÉ, représentant, domicilié au 237, Montée Ste-Victoire, Ste-Victoire de Sorel, Québec, J0G 1T0.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de Raymond Brassier, 1280, Paquette, Brossard, Qc. (1)

Outremont Appel d'offres Entretien et surveillance de l'opération des systèmes de réfrigération, ventilation, déshumidification et climatisation de la Patinoire.

Ville Mont-Royal AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage de la ville.

Ville Mont-Royal AVIS PUBLIC est donné aux DÉPUTÉS DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO: 500-02-040113-917. LOCATION PERCO LIÉE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-02884-911. SOUTHAM BUSINESS INFORMATION AND COMMUNICATION GROUP INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-02884-911. SOUTHAM BUSINESS INFORMATION AND COMMUNICATION GROUP INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-02884-911. SOUTHAM BUSINESS INFORMATION AND COMMUNICATION GROUP INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 705-05-141-857. VILLE DE MASSOUCHE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 15 avril 1992, a adopté le règlement suivant, conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

C Contrat no 3111-92-0607 - Réhabilitation de la chaussée et le revêtement souple sur la route 138, dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d., M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 2,7 km.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Téléphone: 286-1200
Télécopieur: 286-8198
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300-399 MARCHANDISES
400-499 OFFRES D'EMPLOI
500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600-699 VEHICULES

101 Propriétés à vendre

BIJOU ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, coin victorien 1878, 16 pces. Vue sur Richelieu, meublé, rénové. Parms résidence personnes âgées ou handicapées 179-9005 461-0407
LONGUEVILLE, Collectif nouvelle, ph. 3, 10 pces, 3/2 bns, 2/2 bns, terrain 8000 p.c.a., 195 000\$ 928-0257
LONGUEVILLE, 5 chambres, 2 foyers, 2 bns, garage, piscine creusée Val-Mar, cause transfert, prix discutable. Voir 467-1237

103 Condominiums Co-propriétés

LUXUEUX CONDOS V. St-Laurent, 3 c.c., 3 s/b, 3 étages, alc, stat int., prix réduit très compétitif, 355-9504
MÉTRO BEAUBIEN, condo 1989, 4 1/2, stat. ext. 69 900\$ pas de T.P.S. Pas d'agent. 581-5412 après 17h
OUTREMONT 3 1/2, neu., 4 "parking", 4 électros, autobus 273-5282
PAPINEAU coin Rosemont. Studio tout équipé, près services. Amenez votre trousse à dents! 453-9023 279-4772
PLATEAU Mt-Royal, 4600 à 4658 rue Manuette, près Girard 4/2, 700 p.c.a., 55 000\$. Rénovés, bois franc, chauff. élec., stué sur rue avec arbres matures également 8 1/2 à vendre, r-de-ch. avec couv., 1420 p.c.a. Vente lib. sm. et dim. 13h à 15h 842-7044. Pas d'agent. 514-827-2141 ou 514-827-2141

120 Laurentides

A 12 MILES Mont-Laurier bord lac des lacs, terrain 500 x 400 pi., maison avec garage déboussage, 3 portes, 1-819-597-2429
ANCIENNE maison de ferme CENTENAIRE près Mirabel, basses Laurentides, 3 chambres, 80 000 p.c.a. Vue sur rivière du Nord 138 500\$. 1-562-7495, 1-562-0244
NOMINIQUE, Chambres et Pension Autobus, plage privée DENISE 819-278-3954 ou 3503
ST-SAUVEUR, maison prestigieuse, sur le fleuve du Mont-Hablot, meublé, garage, 5 c.c., 3 s/bains, 3 foyers, propriétaire 514-227-3787

152 Chalets

A VENDRE OU LOUER, Mont Labelle à Labelle, 2 chalets, 4 saisons, bord Rivière Rouge, plage, câble, soleil/mermaid/mois Pentes de ski: 1-819-686-3887
Bord Lac Noix, cottage, garage, 54 000 p.c.a., 378 pi. de grève, 189 000\$. C. Maion. Re/Max Lan. inc. cfr. 1-759-3000
LAC SIMON, bord lac, 3 chambres, 3900\$. Saison été possibilité de vente 443-6155, 256-5956
ST-JEAN-DE-MATHA, bord Riv. Noire, 4 saisons, 3 c.c., 59 000\$. CHERTSEY 5 c.c., 37 681 p.c.a., 65 000\$. Re/Max Lan. inc. cfr. Lise Gaudois 1-759-3000

157 Chalets

A VENDRE OU LOUER, Mont Labelle à Labelle, 2 chalets, 4 saisons, bord Rivière Rouge, plage, câble, soleil/mermaid/mois Pentes de ski: 1-819-686-3887
Bord Lac Noix, cottage, garage, 54 000 p.c.a., 378 pi. de grève, 189 000\$. C. Maion. Re/Max Lan. inc. cfr. Lise Gaudois 1-759-3000
LAC SIMON, bord lac, 3 chambres, 3900\$. Saison été possibilité de vente 443-6155, 256-5956
ST-JEAN-DE-MATHA, bord Riv. Noire, 4 saisons, 3 c.c., 59 000\$. CHERTSEY 5 c.c., 37 681 p.c.a., 65 000\$. Re/Max Lan. inc. cfr. Lise Gaudois 1-759-3000

121 Cantons de l'Est

BORD DE L'EAU, petit lac Magog, maison 2 étages, terrain 25 500 p.c.a., 5 min. golf, ski, prix 160 000\$. 1-819-563-4706
LAC BROME MANDRI INVERNESS Égaleme copropriété de style loyale, dans zone ensemble riverain 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur, copropriétés soignées, confort, sécurité, proximité de toutes activités. Voir immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. 987-3838, soir 388-2704
LAC MAGOG, out. 10 sites 128, cottage en pierre, 2 1/2 étages, 3 c.c., 2 bns, grande salle/séjour, large fenestration, plafond cathédrale, foyers, 100 pi. façade sur lac. Prés golf parc Out. 185 000\$. 819-864-6613

122 Terrains

FERMETTE, 15 arpents, 1h de MtL, 3 chambres, thermo-pompe, bi-énergie, 1 garage 85 x 35, plantation de 5000 pins et 4000 cèdres. 98 000\$. 514-548-2598
LACHUTE, ferme, construction 1990, 5 acres. 168 000\$. 1-562-3454
LOTS A BROS, 375 acres, chemin au milieu des bois, situé à 10 minutes du lac Mégantic, 2000. 1-819-853-0138
TERRE BOISÉE, 147 acres avec lac sauvage, St-Émile Suffolk, 3000\$ l'acre, propriétaire 514-598-9829

123 Terres/fermes

FERMETTE, 15 arpents, 1h de MtL, 3 chambres, thermo-pompe, bi-énergie, 1 garage 85 x 35, plantation de 5000 pins et 4000 cèdres. 98 000\$. 514-548-2598
LACHUTE, ferme, construction 1990, 5 acres. 168 000\$. 1-562-3454
LOTS A BROS, 375 acres, chemin au milieu des bois, situé à 10 minutes du lac Mégantic, 2000. 1-819-853-0138
TERRE BOISÉE, 147 acres avec lac sauvage, St-Émile Suffolk, 3000\$ l'acre, propriétaire 514-598-9829

124 Terres/fermes

FERMETTE, 15 arpents, 1h de MtL, 3 chambres, thermo-pompe, bi-énergie, 1 garage 85 x 35, plantation de 5000 pins et 4000 cèdres. 98 000\$. 514-548-2598
LACHUTE, ferme, construction 1990, 5 acres. 168 000\$. 1-562-3454
LOTS A BROS, 375 acres, chemin au milieu des bois, situé à 10 minutes du lac Mégantic, 2000. 1-819-853-0138
TERRE BOISÉE, 147 acres avec lac sauvage, St-Émile Suffolk, 3000\$ l'acre, propriétaire 514-598-9829

125 Terres/fermes

CHERTSEY GRANDE Vallée
Bord de lac et autres, 8 km et rivière Outouais, vaste choix de terrains prêts à construire. Chasse, pêche et piéges. Réservez votre lot. Propriété possible à tous continents. Int. et prospectus: 956-7707 ou 1-822-3416
A STE-MARTHE, dans parc équestre, terrain 1 million de pi.c.a., près de l'Église. 275 000\$. 984-0670
BOISRIAND, terrains industriels de 40 000 pi.c.a. à 300 000 pi.c.a., services inclus, nord de GM, près autoroutes 13, 15, 640. 430-6666

126 Hors-frontières

VOUS VOULEZ VENDRE votre temps partiel, essayez-nous! Plus de 5 000 000\$ de vente pour les deux dernières années. 1-800-838-8283, 407-345-1552 9800-2100. LICENSE BROKER
ORFORD sur le lac, meublé, solarium, grandes terrasses, 4 c.c., tennis, bois 1/2 c.c., piscine privée, terrain, sol et pates ski de fond. 161 sem. après 19h: 781-3029 ou 1-297-3310

127 Maisons de campagne

ORFORD sur le lac, meublé, solarium, grandes terrasses, 4 c.c., tennis, bois 1/2 c.c., piscine privée, terrain, sol et pates ski de fond. 161 sem. après 19h: 781-3029 ou 1-297-3310
ST-ANICET
Ferme 104 acres avec écurie. 105 000\$. Int. 1-377-4177.
ST-PAULIN, 1h de MtL, 90 arpents, maison neuve avec écurie pour 10 chevaux (rentes équestres à l'infini) 160 000\$. 1-819-268-4037

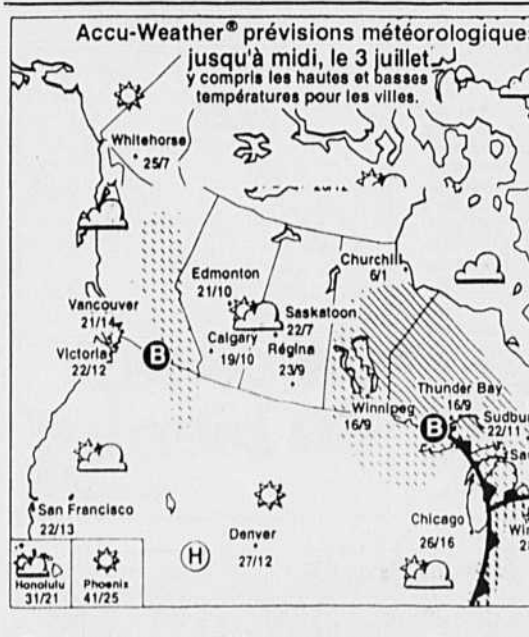
130 Maisons de campagne

ORFORD sur le lac, meublé, solarium, grandes terrasses, 4 c.c., tennis, bois 1/2 c.c., piscine privée, terrain, sol et pates ski de fond. 161 sem. après 19h: 781-3029 ou 1-297-3310
ST-ANICET
Ferme 104 acres avec écurie. 105 000\$. Int. 1-377-4177.
ST-PAULIN, 1h de MtL, 90 arpents, maison neuve avec écurie pour 10 chevaux (rentes équestres à l'infini) 160 000\$. 1-819-268-4037

131 Chalets

BORD LAC, Lanaudière, privé, foyer, superficie 34 312 p.c.a., 68 000\$. Re/Max Lan. inc. cfr. Lise Gaudois 1-759-3000

LA METEO



Situation générale : La crête de pression responsable du temps ensoleillé dans l'ouest du Québec se déplace vers le centre de la province vendredi. Toutefois la Basse Côte-Nord restera sous l'impression des nuages. De plus une dépression en provenance du Mid-West américain annuagera l'ouest Québécois vendredi. Samedi le système dépressionnaire traversera le Québec d'ouest est et donnera de la pluie sur son passage. Les températures seront légèrement sous les normales saisonnières.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux le matin. Ennuageant par la suite. Max. 24. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Samedi: Nuageux avec 60 % de probabilité d'averses. Min. 16. Max. 21. LEVER DU SOLEIL 5 h 10 COUCHER: 20 h 46
QUÉBEC
Abitibi: Ennuageant tôt en matinée suivi de 30 % de probabilité d'averses. Pluie débutant en après-midi. Max. 18. Vents devenant d'est de 30 à 50 km/h. Samedi: Nuageux avec 70 pour cent de probabilité d'averses. Min. 15. Max. 21.
Région de la Côte-Nord: Ennuageant tôt en matinée suivi de 30 % de probabilité d'averses. Pluie débutant en après-midi. Max. 18. Vents devenant d'est de 30 à 50 km/h. Samedi: Nuageux avec 60 % de probabilité d'averses. Min. 15. Max. 21.
Témiscamingué, Pontiac, Gatineau et Lièvre: Nuageux. 50 % de probabilité d'averses en après-midi. Max. 20. Vents devenant d'est de 30 à 50 km/h. Samedi: Nuageux avec éclaircies et 50 % de probabilité d'averses. Min. 15. Max. 21.
Ottawa, Hill, Cornwall: Ennuageant tôt le matin. 40 % de probabilité d'averses en soirée. Max. 22.

160 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-8621
AHUNTIC, studio neuf, ch. fermée, demi s/sol, duplex, chauffé, eau ch. poêle/figo, 3955 Prop sympathique, 385-1180 ou 343-0658
AHUNTIC, 14 Lightail, 3 1/2, chauffé, métro, cégep, p. cycloable 331-0792
ANJOU, bachelier 2 1/2 meublé, s/sol duplex, métro Radisson 351-2501
ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, rénové 445-9121, 300\$ 354-0254
ATTENTION HENRI-JULEN, bas triplex, grand 7 1/2, s/sol fini, près de tout, métro Libre juil. 700\$. Personnes tranquilles 274-7757-722-4746
AU 4830 Plomondon, grand, ensoleillé, luxeux 4 1/2. Face au métro, tout équipé, 5755 273-3617, voir 733-1149
AU BORD DU RIVE, condo 5 1/2, p-de-ch., 1500 pi.c.a., ensoleillé, 2 bns, stat. int., marina 8705 644-9113
AU COEUR DU Vieux-Mtl, 4 1/2, électros, climatsé, élec. inclus, dap occi, 800\$. Sur 267-8867, 341-0432
AUBAINÉ 4 1/2, 3205, 5 1/2, 3955, 6 1/2, 4005. Prés Pie-X à Ontario. Très propres 487-5844 ou 484-0565
BOUL. ST-JOSEPH E, Luxueux 5 1/2, tranquille, 7255, chauffé, métro 521-4498
BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE 7 1/2, 2 étages, ombragé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav. vaisselle, plaque chauffante. Prés du métro 211-6319
BOYER/J.-TALON, Métro J.-Talon, 5 1/2, non ch., élec. 5255, propre, 948, expé. Hélène, 486-7600. Annonc. 274-1045

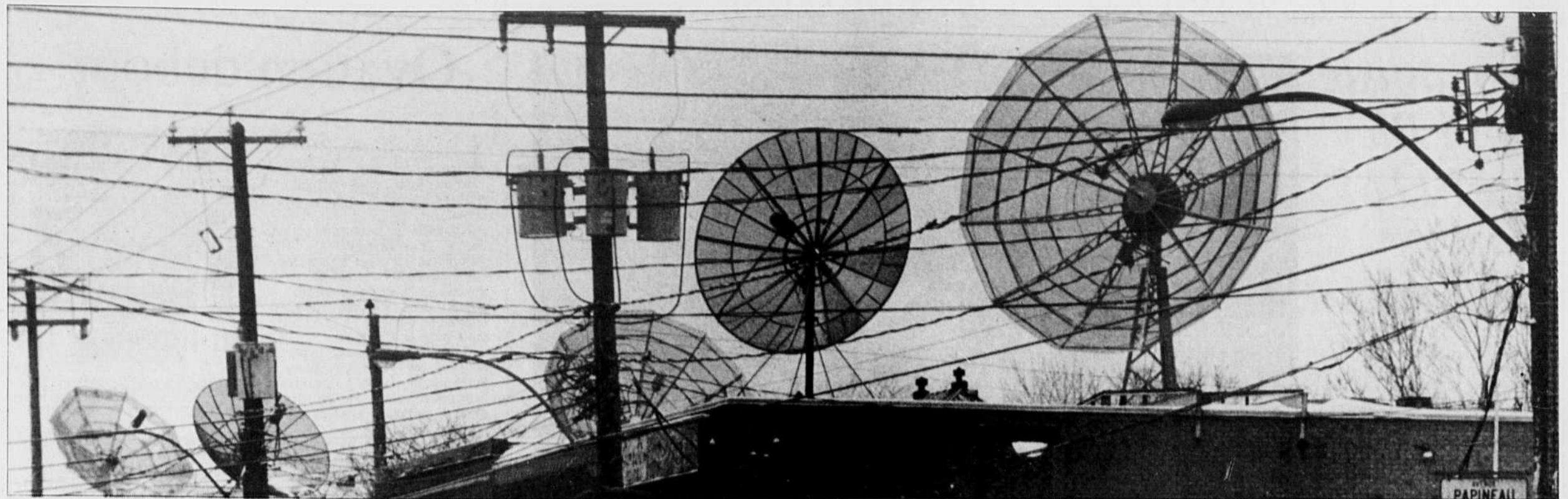
165 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE, près métro Verdun, 4 1/2 étages, 5 1/2 4500\$. Juillet. 769-6455 après 18h
A AHUNTIC, dans triplex, luxeux 4 1/2, très ensoleillé, avec cour et garage, près du métro, 930\$/mois, un mois gratuit. Loyer mensuel 387-1238
A C.D.N., rue Laviolette, deux mois gratuits 2 1/2, 3 1/2, 4 étages, balcon, "sundeck", métro, autobus, hôpital, U de M. 737-4222
A SHERBROOKE, 6 1/2, 2e, près Université et autobus, MtL 227-6753 et Sherbrooke: 562-2905
ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, haut duplex, chauffé, bien situé, 738-3586
AHUNTIC, 3 1/2 chauffé, propre, 1 ch. fermée, tranquille, près Hôp. Fleury 324-1818
AHUNTIC, 3 1/2, haut triplex, propre, ensoleillé, 4105, juillet. 343-4748
AHUNTIC, 4 1/2, haut duplex, près Cégep Ahuntic, Claude Robillard, poêle/figo 389-862



# SOCIÉTÉ

Le Devoir, vendredi 3 juillet 1992



## Les conséquences sociales de la concurrence

Bernard Lévy  
collaboration spéciale

### La récente décision du CRTC sur les communications interurbaines

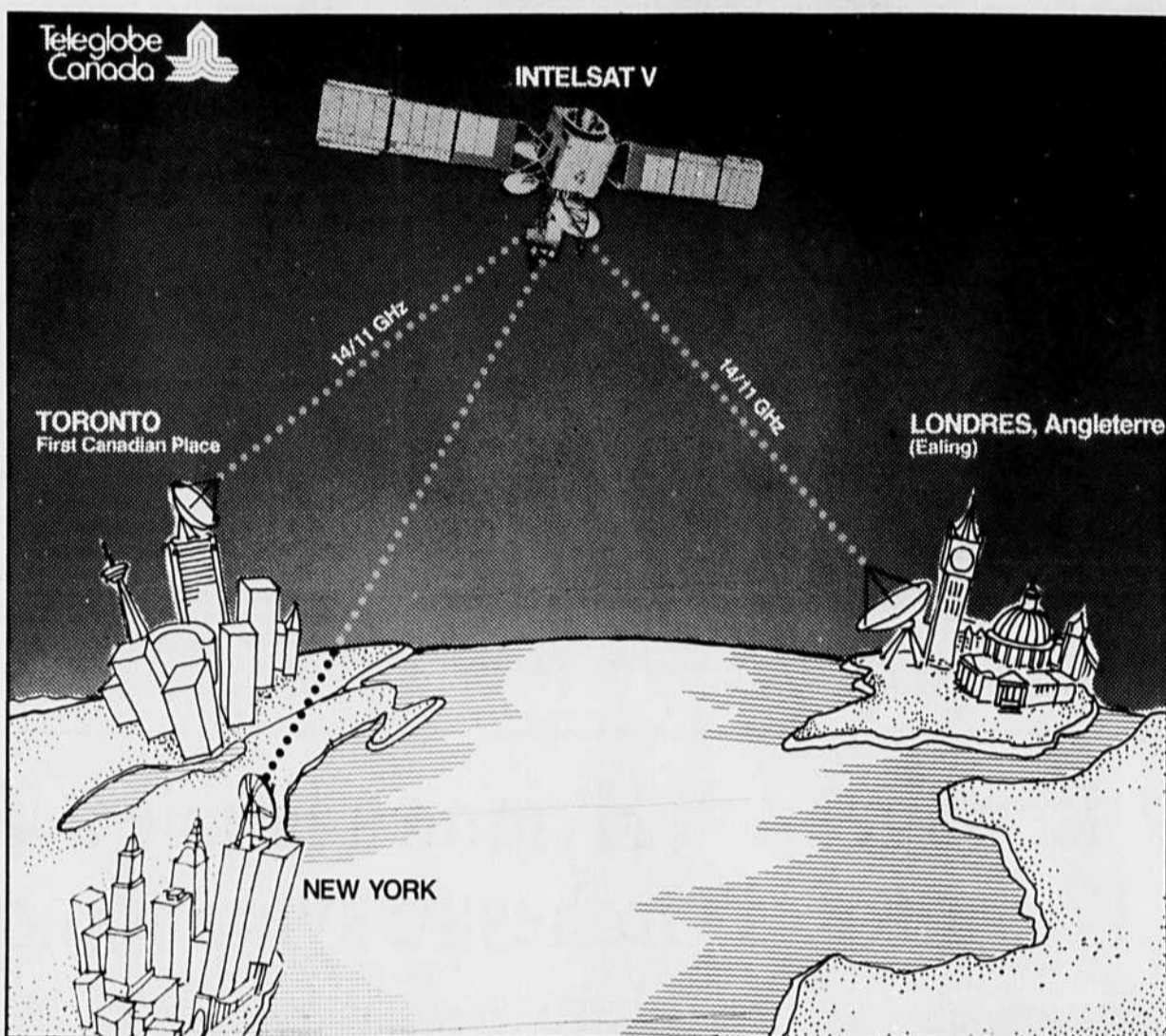
Sur les routes de l'Oregon circule un étrange cycliste. Il s'appelle Steve Roberts. Il tient son guidon d'une main et de l'autre tape sur le clavier de son ordinateur personnel les articles de High-Tech Nomadness, le magazine qui prône l'idée que « home is everywhere ». Il expédie ses textes en composant, toujours de sa main libre, le numéro de modem de son bureau grâce au relais d'un satellite. Sa bicyclette est assimilable à ce que l'on appelle dans le jargon des télécommunications une station terrestre mobile. Ce que réalise ainsi un simple individu constitue pour un nombre croissant d'entreprises un mode d'action vital. Leur compétitivité dépend, en effet, de leur facilité d'accès aux technologies de communication les plus variées: numérisation des données, communications par satellite, fibres optiques, communications « sans fil », vidéoconférences, etc. Ces deux exemples montrent déjà à eux seuls combien l'exploitation « libre » du marché des communications interurbaines ouvre des perspectives qui dépassent très largement les relations de concurrence commerciale qui opposent principalement les compagnies reliées à Bell et à Unitel.

En fait, des enjeux bien plus considérables semblent avoir été négligés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui, en autorisant la compagnie Unitel à exploiter le réseau téléphonique interurbain, n'a pas du tout considéré les effets sociaux d'une telle licence.

#### Un marché de 13,6 milliards

Le rapport *The Global Impact* produit par la firme de consultants Aguirens pour le compte de Bell Ontario (et dont Le Devoir a obtenu copie) révèle en effet que les télécommunications constituent le principal levier économique et social du Canada. Les auteurs du rapport, Huguette Guilhaumon, Paul de Lotinville et Jean-Guy Rens, remarquent certes que les tarifs interurbains trop élevés rendent moins concurrentielles les entreprises canadiennes. Mais ils notent surtout que les investissements consentis ont permis de doter le Canada d'un des meilleurs réseaux publics de télécommunication (sinon le meilleur au monde). Ce réseau offre à ses usagers la capacité de diffuser un volume illimité d'informations (voix, données, images) et, de plus, leur donne une mobilité complète. En ce sens, il s'agit du meilleur soutien au développement à la fois commercial et social de tout le pays.

Naturellement, les auteurs déplorent les habitudes d'évitement (bypass) pratiquées par de nombreux gros usagers canadiens de l'interurbain. Ceux-ci, on le sait, empruntent



Configuration type d'un réseau tripartite privé de télécommunications commerciales par satellite entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni.

par exemple, les gros câbles T-1 — Services Mégaroute ou Megastream de Bell ou Mach III d'Unitel — ou simplement une ligne « 800 » aux États-Unis qui relaie leurs appels vers les villes du Canada de leur choix et sont facturés au tarif en vigueur aux États-Unis. Ce genre de détournement entraîne ainsi un manque à gagner non négligeable pour Bell Canada et pour l'économie canadienne.

Au sujet des factures à payer pour l'interurbain, Jean-Guy Rens rappelle que Bell Canada s'était engagée, d'ici 1996, à amener les tarifs interurbains au niveau de ceux pratiqués par les compagnies de téléphone américaines. « Monopole ou concurrence, assure-t-il, les tarifs interurbains canadiens s'aligneront sur ceux des États-Unis d'ici deux ou trois ans ».

Les auteurs de *The Global Impact* soulignent également le déséquilibre qui existe entre les communications

interurbaines au Canada et les communications téléphoniques internationales qui sont moins chères (environ 30%) dans le sens Canada-étranger. Ce rapport situe rapidement les télécommunications dans leur contexte économique. On y rappelle qu'en 1990, le marché des télécommunications au Canada s'élevait à 13,6 milliards de dollars et employait environ 200 000 personnes. Les industries d'équipements de télécommunication sont les premières pour ce qui touche les activités de recherche et de développement au Canada; elles se situent dans le peloton de tête à l'échelle mondiale. Ces activités, prédisent les auteurs du rapport, se traduiront bientôt par l'introduction dans la vie quotidienne de véhicules « intelligents », par l'amélioration des systèmes de gestion du trafic des autoroutes, par la transmission d'images permettant aux médecins de faire un diagnostic à distance, par le téléphone visuel, etc.

Le principal mérite de ce rapport consiste à démontrer que les télécommunications constituent non un banal bien de consommation mais une infrastructure ce qui implique la nécessité d'investissements planifiés

à long terme. La numérisation du réseau ne s'improvise pas. Son implantation réussie conditionnera l'ampleur de sa capacité et sa souplesse. Certes, entre 1985 et 1990, Bell a participé à la construction du plus long réseau terrestre de fibres optiques du monde (6850 km). Entre 1987 et 1991, Télélobe a contribué à la construction d'un câble optique sous l'Atlantique de 9400 km. Ces câbles permettent d'acheminer des dizaines de milliers de conversations simultanément. Le bijou de ce gigantesque dispositif demeure le système de commutation numérique DMS mis au point par Northern Telecom. Grâce à la mise en place des équipements de la famille DMS, rien ne devrait freiner la prolifération d'appareils combinant la fonction de la télévision, du téléphone, de l'ordinateur personnel et de la chaîne stéréophonique. Le grand défi revient à rendre ces services accessibles autant aux individus qu'aux entreprises. Évidemment, ces services seront mobiles et donc utilisables de n'importe quel point du monde par le biais des réseaux cellulaires des satellites de communications et, bientôt, des systèmes de communi-

tions personnelles.

#### L'impact social: les coûts de l'éducation et de la santé

Le rapport note aussi qu'au Canada, plus de 99% des foyers sont branchés au service téléphonique. Ce taux de pénétration est supérieur à celui des États-Unis où 25% des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté n'ont pas le téléphone ce qui représente quelque 8 millions de ménages! *The Global Impact* passe en revue les résultats des stratégies adoptées par divers pays pour faire de leurs réseaux de télécommunications des outils de développement à la fois économique et social, en somme un système au service des foyers domestiques et au service des organismes publics et privés. A cet égard, la palme revient au modèle de Singapour où le gouvernement, en association avec des grandes entreprises, a bâti le plus complet des réseaux numériques d'intégration des services (RNIS) offrant les tarifs les plus bas au monde; ce type de réseau est apte à soutenir de nouvelles applications de la téléphonie comme le guidage routier ou le vote à domicile!

En ce qui concerne le Canada, Huguette Guilhaumon, Paul de Lotinville et Jean-Guy Rens s'arrêtent particulièrement aux secteurs de l'éducation et de la santé, deux domaines, constatent-ils, qui souffrent d'une crise de financement que les télécommunications pourraient contribuer à soulager. Ils citent les nombreuses expériences de télé-enseignements et de vidéoconférences qui permettent aux étudiants des régions isolées de suivre les cours des prestigieux professeurs de New York et de Boston. Appliquée à la formation, les vidéoconférences donnent les moyens aux cadres de se recycler depuis leurs bureaux sans perdre de temps dans les transports. L'Association canadienne pour l'enseignement à distance (ACED) estime que la télé-éducation occupe déjà au Canada un marché d'un milliard de dollars. Le gros de cet investissement provient du secteur privé. En effet, les institutions publiques ne consacrent que 39 millions de dollars aux télécommunications sur un budget global d'exploitation de 21 milliards.

Les applications médicales quant à elles sont illimitées: de la transmission des images radiographiques

aux soins à domicile en passant par la consultation des dossiers cliniques. Là encore, les projets et les essais réussis sont très prometteurs: ils confirment la naissance d'une véritable mutation sociale entamée depuis une dizaine d'années avec l'arrivée de l'ordinateur personnel et le développement des systèmes téléphoniques numériques.

#### La dématérialisation de l'économie

LES FAITS qui alignent tout au long de leur étude les auteurs de *The Global Impact* attestent que l'économie du monde occidental est entrée dans une phase où l'expansion n'est pas à chercher du côté des biens matériels mais du côté des productions de biens intellectuels au sens large du terme: gestion, soins de santé, services juridiques, éducation, recherche, éditions, conseils, médias, etc.

Ce phénomène conduit à observer que les télécommunications sont en passe de modifier les relations de travail. On remarque déjà que de nombreuses personnes ont quitté leur condition d'employés pour se lancer à leur compte. Tel est le cas de nombreux jeunes professionnels ou techniciens qui décident de créer leur propre entreprise. Le travail à la maison constitue donc une solution attrayante et économique. « Mais pour faire du foyer le centre de la vie économique, il faut un système de communication de premier ordre », souligne Jean-Guy Rens. « Or, déplore-t-il, à propos de la décision du CRTC, quand on modifie le marché des télécommunications, personne ne raisonne en termes d'impacts sociaux: l'introduction de la concurrence dans l'interurbain n'a été accompagnée d'aucune étude sur les conséquences sociales d'une telle décision. Il s'agit d'un renversement complet de la politique du CRTC qui abandonne son rôle social au profit de critères économiques à court terme. A-t-on évalué le nombre d'emplois que cette décision allait mettre au chômage comparativement à celui des emplois créés? A-t-on considéré comment planifier le réseau de télécommunications après en avoir détruit le centre? A-t-on envisagé comment moderniser le réseau rural à mesure que les modalités d'interfinancement allaient disparaître? » Il faudra, tôt ou tard, répondre à ces questions.



SÉLECTION OFFICIELLE  
CANNES • NEW YORK  
TORONTO

GRAND PRIX  
FESTIVAL DE QUÉBEC 1991  
SECTION HUMOUR

TROIS GÉNÉRATIONS  
DE FEMMES  
QUI ONT FAIT DE  
L'AMOUR  
LA VRAIE RÉVOLUTION!

"Un VÉRITABLE PETIT BIJOU!"  
— Denise Maréchal, JOURNAL DE QUÉBEC

LA CÔTE D'ADAM

LE DEVOIR

DES JARDINS  
BASILAIRE 1 849-FILM

1:30 - 3:30 - 5:30  
-7:30 - 9:20

**FAMOUS PLAYERS**

5e MOIS

JEANNE MOREAU  
LA VIEILLE QUI MARCHAIT  
DANS LA MER

PARISIEN 866-3856  
480 Ste Catherine O. 12:50-3:00-5:10-7:15-9:25

13 ANS +

Catherine Deneuve Vincent Perez  
**INDOCHINE**

2e MOIS

Un film de Régis Wargnier

PARISIEN 866-3856 12:30-3:30-7:00-9:30  
480 Ste Catherine O. 2:00-5:00-8:15

CENTRE LAVAL 688-7776  
1600 Le Corbusier 12:00-3:00-5:00-7:00-9:00  
COUCHE TARD sam 11:20 COUCHE TARD ven sam 11:50

CHATEAUGUAY 691-2483  
240 Boul. St-Jean Baptiste 3:30-9:20

STE-ADELE 229-7658  
PINE - 24 rue Morin Tous les soirs 6:45-9:50

PATRICK FIERRY  
MITSOU  
**Prince Lazure**

UN FILM DE DANIELE J. SUISSA

PARISIEN 866-3856 12:30-3:30-7:00-9:30  
480 Ste Catherine O. 2:00-5:00-8:15

FAMOUS PLAYERS 8 691-8695  
1600 Le Corbusier 12:30-3:40-4:50-7:00-9:10  
COUCHE TARD sam 11:20

CENTRE LAVAL 688-7776  
1600 Le Corbusier 1:00-3:10-5:10-7:10-9:20  
COUCHE TARD ven sam 11:50

CHATEAUGUAY 691-2483  
240 Boul. St-Jean Baptiste 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00  
COUCHE TARD ven sam 11:30

PLAZA REPENTIGNY 581-6432  
1103-3:10-5:10-7:10-9:10

GREENFIELD PARK 671-6129  
110 Boul. Taschereau 1:00-3:00-5:00-7:15-9:25

LONGUEUIL Omega 647-1122  
Mtl Maxi Centre 1:00-3:00-5:00-7:15-9:15

DU PLATEAU 332-7472  
1041 Ave. J. J. 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20

v. anglaise  
PALACE 866-6991  
110 Ste Catherine O. 12:45-3:00-5:15-7:15-9:30

ST-BASILE 441-7922  
2400 Boul. St-Jean 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00  
Tous les soirs 8:00-9:40

TROIS-RIVIERES 373-1901  
1000 Ave. de la Paix 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20

JOLIETTE 732-5451  
1000 Ave. de la Paix 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

DOLBY STEREO

# LE GUIDE DU WEEK-END

Le Devoir, vendredi 3 juillet 1992

## L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

### Le pianiste Paul Bley au FIJM

Serge Truffaut

POUR QUALIFIER de spéciale l'édition en cours du Festival international de jazz de Montréal, il fallait évidemment, question de cohérence, organiser une série de spectacles liés entre eux par un seul et même musicien. Son nom ? Paul Bley.

Pianiste de son métier, ce mont-réalais d'origine va présenter au cours des prochains jours des aventures musicales en compagnie d'instrumentistes qui connaissent d'autant mieux les facettes de notre héros, qu'ils l'ont souvent cotoyé au cours des trente dernières années. Tout comme...

Tout comme il se produira dans le format qu'il affectionne le plus, soit en solo. Ce soir en effet, à la salle du Musée d'art contemporain à 17h, le plus connu des musiciens canadiens avec Oscar Peterson va improviser à l'intérieur de ses compositions comme il interprétera, espérons-le, le lancinant et vital *Summertime*.

Demain, il va retrouver en John Surman un de ses vieux complices européens. Britannique d'origine, John Surman est sans contredit le meilleur, ou en tout cas le plus passionnant, des saxophonistes baryton qui oeuvrent dans les vieux pays. Tous deux seront soutenus par le guitariste Paul Bollenbeck appelé à la rescousse après le désistement de John Abercrombie. C'est à 22h 30 à la salle du Musée d'art contemporain.

Pour le spectacle qu'il donnera lundi soir au même endroit et à la même heure, Paul Bley a invité deux des musiciens avec lesquels il s'est lancé fréquemment dans les aventures inhérentes aux jeux de l'improvisation. Il s'agit du contrebassiste Gary Peacock et du batteur Billy Hart. Pour pigmenter cette soirée, Bley a également convié deux instrumentistes bostonnais, soit Joe et Matt Maneri.

Pianiste original et plein d'humour, pianiste lyrique et parfois agressif, Paul Bley est un musicien qui se mérite. Et si on en doute, alors on méditera ce que le philosophe Christian Tarting avait un jour observé :

« Jamais d'orages dans la musique de Paul Bley : elle est au comble de l'intériorité, allusive et toujours sou-



Paul Bley

cieuse, avide de remises en cause et d'ouverture, ainsi que le laisse enten-

dre la part qu'elle ménage aux interruptions du phrasé, au silence, où elle

reprend leçon de sa loi d'implosion. » Amen !

## JAZZILOQUE

### Ovation debout

IL Y a des gens que les foules attirent. Moi, elles m'impressionnent. À peu près comme si tous ces gens réunis portaient chapeau melon et cravate.

Nous étions plusieurs à écouter Sonny Greenwich à l'amphithéâtre Diet Pepsi en cette soirée du 1er juillet. Jonchaient le sol de nombreux papiers dont l'un posait une troublante question : « Que faites-vous pour le Canada ? »

Que faisons-nous pour le jazz, sauf écouter et battre les mains à la fin de chaque solo ? J'y arrivais sans effort puisque j'ai toujours aimé ce guitariste. Ses longues phrases circulaires me transportent à coup sûr. Il en était de même pour les spectateurs. Certains toutefois ont la bougeotte facile. Ils ne paraissent qu'à moitié convaincus, ont faim ou soif. Leur versatilité à l'avantage de laisser la place aux mordus qui peuvent alors s'approcher de la scène.

J'étais là debout, songeant au plaisir qu'il y a à se laisser bercer par des musiques aimées. De temps à autre, j'écrivais quelques mots sur mon bloc. On me lançait parfois des regards inquisiteurs. Comme si j'avais pu être un indicateur de police. Je me sentais un peu important comme si j'avais été le beau-frère de Roch Voisine.

Au bout d'une heure, il fallut partir, la représentation étant terminée. Pas de rappels. En salle, il en va autrement, le public payant a de ces exigences. Il aurait entendu un concert de quatre heures sans interruption qu'il se sentirait frustré si le pianiste ne lui jouait pas en rappel *C'est à ton tour de te laisser parler d'amour*. Serait-ce que l'argent rend arrogant ?

Croyant encore aux lendemains qui chantent, je préfère ne pas retenir cette conclusion. Il n'empêche qu'abandonné au milieu des festivaliers, je devais me trouver une occupation. J'optai pour le Latin Band de Milton Esteban qui se produisait sur la Scène Ultramar. Le présentateur, péruvien, il nous l'a appris, se balançait avec une cadence impeccable. Il avait adopté le style bon enfant et nous avoua sans ambages qu'il aimait Montréal. J'en ai été touché. D'autant qu'il s'adressait à nous



Gilles Archambault

en québécois et en espagnol. Un nouveau style de bilinguisme. Son compagnon était arrivé la veille de Panama. Nous avons compris qu'il ne pouvait encore lire mes livres.

Il faisait frisquet. La musique était chaude. Je pense bien qu'il s'agissait de salsa. Une musique à danser. Je n'ai jamais su. Ce qui m'a fait perdre à l'époque des occasions de plaisir. Et autant de chagrins envolés. Tout autour de moi, on s'agitait à la façon du présentateur. « J'ai des fourmis dans les jambes », fit la dame derrière moi. Elle se mit alors à se balancer gauchement. Pas comme sa mère qui ressemblait un peu à Carmen Miranda. Du moins, c'est ce qu'il m'a semblé. Mais qu'est-ce que je faisais là ? Je me cultivais, j'explorais. Après tout le père Marquette avait bien découvert le Mississippi.

Ce qui m'étonna, c'est que j'étais entouré de latino-américains. On avait le sourire engageant. Un jour j'irai peut-être en Argentine sur les traces de Borges. On m'aidera sûrement.

De meringue quand on ne danse pas soi-même, et qu'on ne se souvient même pas d'avoir dansé, ça épuise. Je suis donc allé me reposer au Complexe Desjardins. Une jeune femme m'a interpellé. « C'est vous, Gilles Archambault ? », m'a-t-elle demandé d'une voix inquiète. Je suis venu bien prêt de mentir, mais n'ai pas osé. Elle n'a rien ajouté. Peut-être était-elle déçue. Elle s'était imaginé des choses. Je suis allé rapidement vers la foule. Elle seule me comprend. ... même quand elle se plaint à des musiques qui me laissent tiède.

## AT&T adopte Robert Lepage et finance l'Opéra de Toronto

Paule des Rivières

POUR LA première fois, la compagnie américaine AT&T apporte un soutien financier important à une compagnie canadienne, la Canadian Opera Company, de Toronto. La multinationale donnera 75 000 \$ US pour les productions du *Château de Barbe-Bleue* de Bela Bartok et de *Erwartung* d'Arnold Schoenberg.

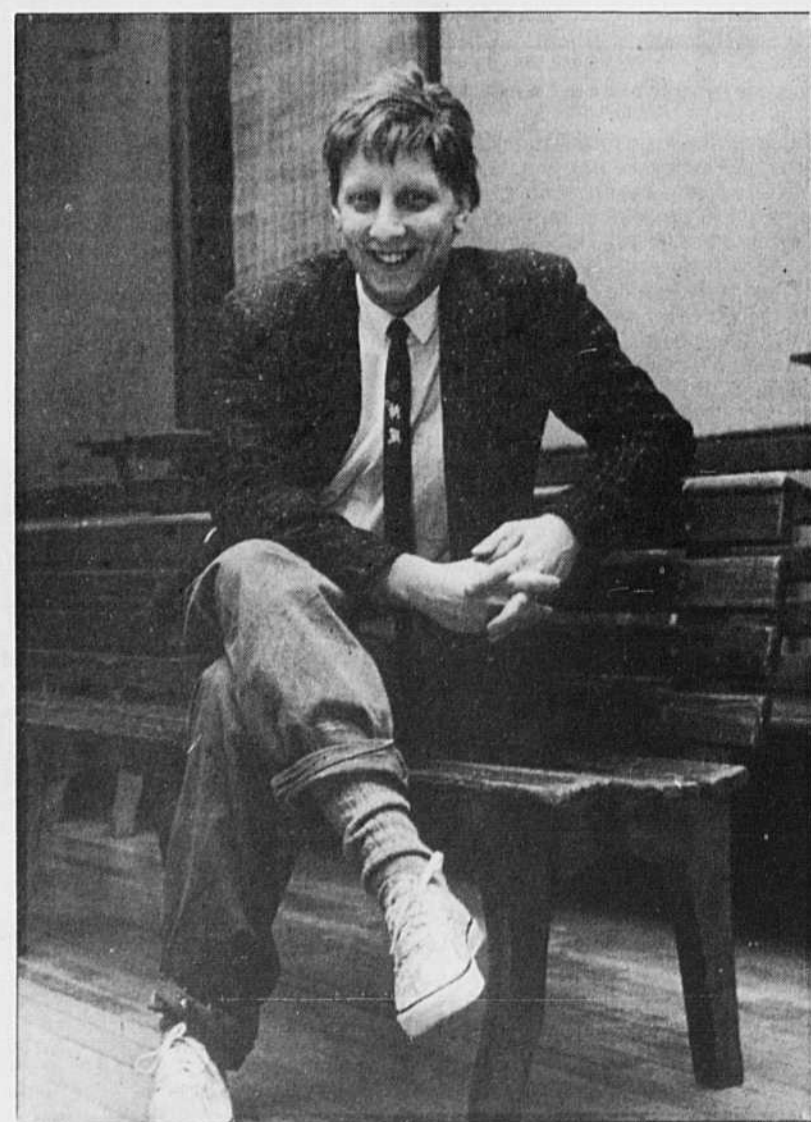
Robert Lepage met en scène les deux opéras et il semble que sa présence a fortement contribué à emporter le morceau. « Robert Lepage est canadien et il est connu à travers le monde ; nous recherchions un artiste ou un groupe réputé », expliquait, hier, Mme Susan Birman, de AT&T à Toronto.

En plus d'une bourse d'un montant déterminé, la Canadian Opera Company recevra une somme pour la publicité et diverses autres dépenses. Une partie de cet argent ira notamment à l'organisation de la présentation des opéras à New York. Car pour bénéficier des largesses de AT&T, la compagnie torontoise devait se produire à New York, au Brooklyn Academy of Music (BAM). Obligation, on le devine, qui remplit d'aise la Canadian Opera Company, dont ce sera la première sortie à New York.

Les deux opéras n'ont qu'un acte chacun et font partie du même programme. Ils seront présentés d'abord à Toronto, en janvier, puis à New York, le mois suivant.

Au BAM, le directeur, M. Harvey Lichtenstein, est « ravi » de travailler avec M. Lepage à nouveau car « il incarne très bien notre souci de présenter des opéras non traditionnels ». En 1990, l'homme de théâtre québécois avait présenté son *Polygraphe* au BAM, dans le cadre du Festival *Next Wave/Next Door*. Il avait fait sensation. Cette année, il participera d'ailleurs à l'édition 1992 de ce festival, avec *Les Aiguilles* et *l'Opium*.

Les deux opéras que M. Lepage met en scène ont tous deux été écrits au 20e siècle. Le Bartok a été créé à Budapest en 1918 et déjà produit au Canadian Opera Company en 1974. L'opéra de Schoenberg fut créé à Prague en 1974 et il sera produit au Canada pour la première fois. Le directeur musical des deux opéras sera Richard Bradshaw. *Le Château de Barbe-Bleue* sera chanté en hongrois avec sur-titres anglais et il mettra en vedette le baryton cana-



Robert Lepage

dien Victor Braun. *Erwartung* sera chanté en allemand avec sur-titres anglais et mettra en vedette la soprano Rebecca Blankenship.

AT&T a un important budget pour les arts mais c'est seulement la deuxième année qu'elle distribue ses largesses à l'extérieur des États-Unis, en vertu d'un nouveau programme visant à rendre son soutien aux arts aussi international que sa présence d'affaires. L'année dernière AT&T a participé à la production de deux pièces au Almeida Theatre de Londres.

Au Canadian Opera Company, ce soutien vient à point nommé. Car sans être dans le rouge, la compagnie artistique n'en vient pas moins

de mettre 12 employés à pied, à la suite de l'annonce du gouvernement ontarien de ne plus subventionner la construction de la maison du ballet et de l'opéra. La Canadian Opera Company avait pris de l'expansion en prévision de jours meilleurs.

Chez AT&T, l'on se promet de donner au Canadian Opera Company la possibilité de faire une publicité bien visible. « Nous avons eu une réunion récemment, racontait hier Mme Birman de AT&T à Toronto, et je n'en revenais pas lorsque les gens de l'opéra m'ont parlé des affiches publicitaires de leurs productions passées. C'était petit, tout petit. Pour Bartok et Schoenberg, on verra à ce qu'ils aient les moyens ».

## Hymne à la joie à Toronto : l'Orchestre symphonique est sauf!

TOUT LE MONDE à l'Orchestre symphonique de Toronto a poussé un énorme soupir de soulagement hier lorsque les musiciens ont accepté la dernière offre de la direction, consentant ainsi à des réductions importantes de salaire, pour assurer la survie de la formation musicale. La direction menaçait de déclarer faillite.

Les négociations furent tendues et laborieuses, les musiciens et leur porte-parole, le violoniste Ron Hurwitz, refusant de se laisser impressionner par les ultimatum.

Hier soir cependant, l'heure était à la joie. Nous serons là l'an prochain », déclarait une porte-parole de

l'Orchestre en apprenant les résultats du vote. Les détails de l'entente n'avaient pas été rendus publics au moment de mettre sous presse, mais les musiciens avaient déjà donné leur accord à une réduction de leur semaine de travail de 50 à 42 semaines, pour l'année prochaine.

Ils avaient cependant refusé d'adopter ce régime pour les trois années du contrat, proposant des mesures moins draconiennes pour permettre à l'Orchestre, qui a un déficit de 3,7 millions \$, de renflouer ses coffres.

L'Orchestre symphonique de Toronto connaît des problèmes simi-

laires à ceux qui accablent les orchestres de Montréal et de Vancouver, en raison de la récession, mais il s'est retrouvé dans une situation particulièrement critique car il a consenti des hausses salariales importantes à ses musiciens en 1989, année où il avait également mis en marche des projets de grande envergure, notamment un voyage au Proche-Orient, qui se solda par un déficit de plus de 500 000 \$. Le gouvernement fédéral avait refusé d'envoyer des fonds d'urgence à l'OST, arguant que la compagnie devait avant tout remettre de l'ordre dans ses affaires. (PdR.).

## La Femme aux bananes jugée

Paule des Rivières

LA COMMISSION des droits de la personne fera enquête afin de savoir si la liberté d'expression de la peintre Lyne Robichaud a été bafouée lorsque l'Université Concordia a refusé de présenter sa *Femme aux bananes* en mars dernier. L'Université jugea que le tableau représentait un stéréotype condescendant pour toutes les femmes, surtout les femmes noires. Le tableau en question représente une femme noire transportant des bananes sur sa tête.

Mme Robichaud espère que sa

plainte conduira à des excuses publiques de la part du Centre des femmes de l'Université de Concordia — responsable de l'exposition — ainsi qu'à une compensation financière, pour rétablir sa réputation et faire le contrepoint aux emplois qu'elle n'a pas eus depuis.

La Commission des droits de la personne rencontrera donc les deux parties prochainement, mais séparément car elle n'a plus de droit de convoquer des séances contradictoires comme elle le faisait auparavant. Elle tentera un rapprochement et, si cela n'est pas possible, donnera raison à l'un ou l'autre des joueurs.

La Commission n'a pas eu beaucoup de cas similaires dans sa vie. Mais, en 1988, les commissaires s'étaient prononcés sur un cas semblable. Un artiste s'était plaint que la Galerie d'art de l'École des Hautes Études Commerciales avait retiré ses œuvres, coiffées du titre *Palestina*.

La Commission des droits de la personne concluait son verdict en rappelant qu'elle n'avait pas la compétence pour se prononcer sur une violation de contrat et que cet aspect relevait du code civil. Dans le cas de Mme Robichaud, c'est un comité de sélection qui a refusé de l'accepter.

## LA TÉLÉ DU WEEK-END

### CE SOIR

#### Bouillon de culture

Rare : des musiciens, compositeurs, chefs d'orchestre (par exemple Daniel Barenboim et Manuel Rosenthal) qui parlent de leur vie avec Pivot. (TV5, 21 h)

☆☆☆

#### Le chant des sirènes

Sheila McCarthy en jeune femme naïve, un peu nouille, qui vénère sa patronne Paule Baillargeon, directrice d'une galerie d'art de Toronto.

De Patricia Rozema un film charmant, insolite, rempli de trouvailles poétiques, pour le renouveau du cinéma canadien-anglais. (Radio-Canada, 23 h 40)

☆☆☆

### DEMAIN

#### IXE-13

1971, C'était (presque) le chant du cygne des Cyniques, et Louise Forestier était tout aussi déchainée dans cette parodie des aventures d'espionnage. Des longueurs mais aussi de véritables morceaux d'anthologie dans un film de Jacques Godbout, le

genre de film dont la folie manque beaucoup au cinéma québécois actuel... (Quatre Saisons, 20 h)

☆☆☆

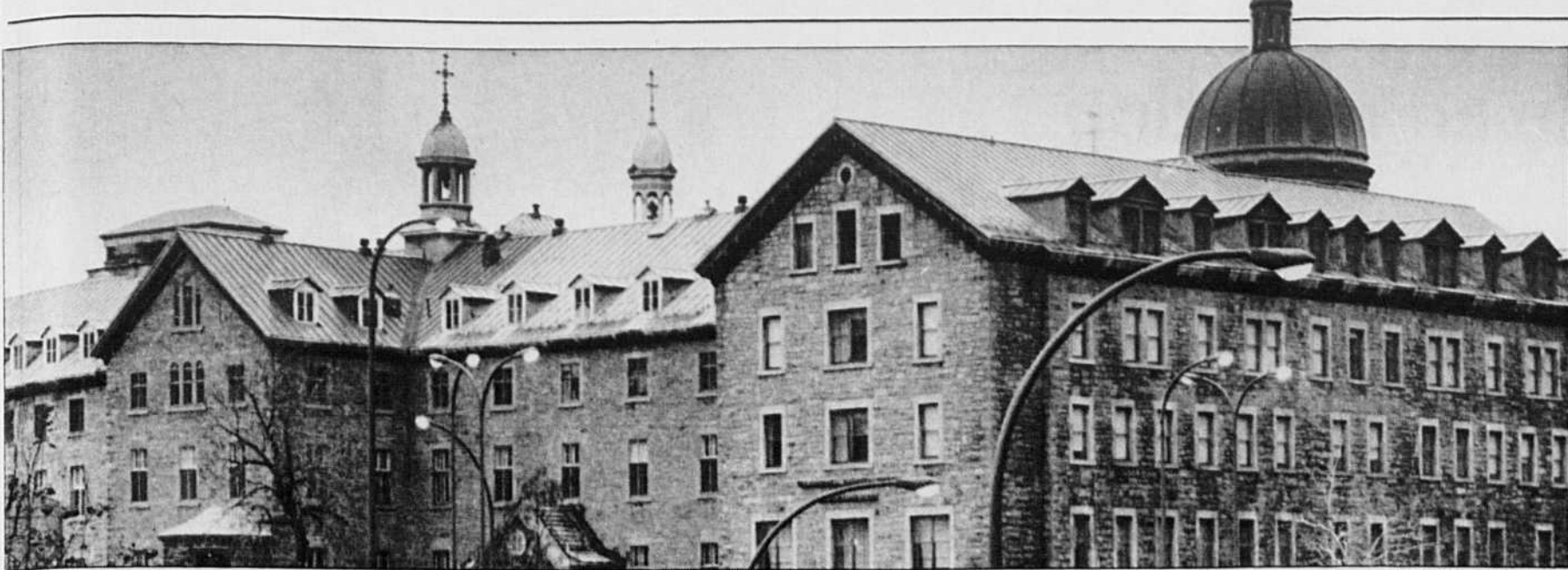
### DIMANCHE

#### Le 5e Mondial de l'impro

Diffusion de la finale du 5 juin dernier entre une équipe québécoise et une équipe belge. Pour revivre les belles heures de l'impro à Radio-Québec d'il y a quelques années ? (Radio-Canada, 20 h)

— Paul Cauchon

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS



Un déménagement absurde selon la Ville de Montréal.

PHOTO JACQUES NADEAU

## Québec veut-il une métropole ?

### L'attitude du gouvernement dans l'affaire de l'Hôtel-Dieu laisse penser que non

Jean Doré

Maire de Montréal.

Extrait du mémoire présenté cette semaine par la Ville de Montréal au Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu

LA RELOCALISATION de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies ne vise pas à répondre aux besoins hospitaliers réels des citoyens de l'Est de Montréal. Elle découle d'abord et avant tout d'une dynamique d'étalement urbain qui fait exploser la croissance des populations à l'extérieur de l'île de Montréal et particulièrement dans la couronne nord-est.

Nous pensons que cette population en croissance doit bénéficier d'équipements hospitaliers répondant à ses besoins. L'Est de Montréal — également en croissance démographique — et la couronne nord-est présentent un profil socio-démographique qui commande des programmes de soins comme l'obstétrique et la pédiatrie.

Ces programmes ne font pas partie actuellement des services offerts par l'Hôtel-Dieu. On les cherche, en vain, dans la mission définie en 1989 pour le nouvel Hôtel-Dieu. Une mission qui sera axée principalement « sur les programmes et les activités spécialisées et ultraspecialisées ».

En admettant toutefois que la mission locale du nouvel Hôtel-Dieu soit plus importante que ce n'est le cas actuellement, c'est alors l'avenir académique et scientifique du nouvel Hôtel-Dieu qui sera chancelant. (...)

Repositionné géographiquement à l'extrémité est de l'île de Montréal en raison d'un facteur d'expansion démographique, ce nouvel hôpital universitaire dit du « 21e siècle » aura fort à faire, en effet, pour conserver trois atouts de la médecine universitaire d'avant-garde : la masse critique de cas complexes, la carte de la proximité qui permet aux facultés de médecine de s'orienter actuellement vers un enseignement dit « du lit au banc » bénéfique à la qualité de cet enseignement et enfin la centralité, source d'échanges scientifiques indispensables au maintien d'un savoir en constante évolution.

En bout de ligne, c'est la population de l'Est qui risque de faire les frais des tiraillements d'un hôpital universitaire qui cherchera à garder le pas aux plans scientifiques et académique tout en tentant de satisfaire une population dont les besoins, déjà pressants, ne peuvent que s'accroître en terme de soins à caractère moins spécialisé.

#### Le développement de l'Est, oui mais pas comme ça

Certains affirment que l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies « c'est la clé du dé-

veloppement dans l'Est ». C'est faire peu de cas de toutes les initiatives municipales mises de l'avant depuis le début des années 80, pour le développement résidentiel et économique de ce quartier.

Montréal croit au développement de l'Est. Au cours des 10 dernières années, la Ville a investi plus de 100 millions de dollars pour y développer l'emploi et accueillir les jeunes familles. En outre, dans le Plan directeur de l'arrondissement rendu public récemment, la Ville réaffirme les orientations qu'elle s'est données pour ce secteur.

La Ville entend, entre autres, améliorer les conditions d'accessibilité et mettre en valeur le territoire, offrir un milieu de vie de qualité, pourvoir l'arrondissement d'équipements collectifs et de services commerciaux adéquats, accroître la densité de population afin de favoriser la mise en place des services collectifs et la constitution de milieux de vie plus complets.

La Ville de Montréal voit dans le quartier Rivière-des-Prairies l'un des sites importants pour de nouveaux développements résidentiels à Montréal. Elle a investi plus de 50 millions en infrastructures résidentielles et a mis sur la qualité de vie pour faire de ce quartier un des lieux privilégiés pour les jeunes familles. (...)

La Ville de Montréal tient à la construction d'un hôpital de soins généraux dans ce quartier. Elle tient à un projet qui s'inscrit dans les orientations de développement et qui ira dans le sens des besoins de la population en croissance dans ce secteur : les jeunes familles. Un tel projet créera de l'emploi et entraînera, à son tour, un dynamisme économique que la Ville espère voir se développer de plus en plus dans ce quartier en croissance.

#### Les explications nébuleuses de Québec

Outre le principe d'accessibilité locale qui a été majeur dans la décision du gouvernement, d'autres arguments ont été avancés pour justifier la relocalisation. Le bilan-lits, la vétusté physique des bâtiments, le manque d'espace pour le développement, les avantages financiers de la relocalisation comparés au maintien au centre-ville figurent parmi ceux-ci. Tous ces arguments, au fur et à mesure qu'ils ont été rendus publics, se sont avérés fragiles.

La Ville de Montréal a ainsi obtenu une expertise du bilan-lits du ministère de la Santé et des Services sociaux qui contredit les conclusions de ce ministère quant à un supposé surplus de lits de courte durée au centre. Le rapport du G.R.I.S. fait plutôt état d'un déficit. De plus, comme nous l'avons toujours souligné, l'allocation équilibrée des ressources en lits de courte ou longue durée ne nécessite aucunement la transplantation dans l'Est d'un hôpital

universitaire. Cette problématique est surtout en lien avec des équipements hospitaliers de soins généraux.

La question de la vétusté physique ne tient pas la route non plus face à d'autres données. En 1988, le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux (CSSSRMM) a évalué à 343 millions les besoins en rénovation de centres hospitaliers de la région métropolitaine. Dans le cas de l'Hôtel-Dieu, ce coût était estimé à 17 millions pour la remise aux normes des bâtiments.

Ce résultat classait les coûts de remise aux normes de l'Hôtel-Dieu bien loin derrière ceux des hôpitaux Royal-Victoria, Général juif, Maisonneuve-Rosemont et Notre-Dame. En outre, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu sont, en bonne partie, ultérieurs à 1940. (...)

Côté chiffres, même si nous n'avons pas en main un estimé complet des coûts, ceux qui nous sont parvenus nous permettent de constater qu'il n'en coûterait pas plus cher de rénover l'Hôtel-Dieu actuel et de construire un hôpital de soins généraux à Rivière-des-Prairies (170 millions + 80 millions = 250 millions) que de construire un hôpital universitaire (260 millions).

Certes, nous admettons que le contexte de rareté des ressources financières rend avantageuse pour le gouvernement la construction d'un nouvel hôpital qui n'implique pas un budget de fonctionnement additionnel. Mais, en supposant que des soins prolongés soient assurés au centre et que des programmes de première ligne soient ajoutés aux activités du nouvel Hôtel-Dieu, les économies ne sautent plus aux yeux.

Il faudra conserver un budget de fonctionnement pour les services de soins prolongés au centre. Il faudra aussi augmenter le budget de fonctionnement du nouvel Hôtel-Dieu en fonction de l'adjonction de nouveaux programmes tels l'obstétrique. Sinon, il faudra bien quelque part couper dans les programmes ultraspecialisés de l'Hôtel-Dieu relocalisé. De plus, l'ajout annoncé de lits de courte durée pour les régions de Laval, Lanaudière et Laurentides démontre que la marge de manoeuvre financière est toujours là.

#### Des scénarios peu convaincants

On ne peut, d'une part, proclamer que le nouvel Hôtel-Dieu de Rivière-des-Prairies sera un levier majeur pour le développement économique de l'Est et affirmer, d'autre part, que sa fermeture au centre n'aura que des impacts économiques modestes.

La contradiction est tellement flagrante qu'aucun scénario satisfaisant n'a pu être mis de l'avant pour la réaffectation du site. Un groupe de travail a été mis sur pied à la toute dernière minute pour s'attaquer à cette tâche commandée par le Conseil du trésor il y a presque trois ans. (...)

L'Hôtel-Dieu fait partie du site patrimonial du Mont-Royal et de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal/Centre-Sud, tout en bordant du côté nord l'arrondissement Ville-Marie. Il est situé au carrefour de deux axes routiers importants : nord-sud sur la rue Saint-Urbain et est-

ouest sur l'avenue des Pins. Il se trouve aussi le long d'un axe d'accès direct au centre des affaires. De plus, nous l'avons vu, ce centre hospitalier a une position stratégique dans le secteur tertiaire haut de gamme du centre-ville.

La recherche d'un scénario de recyclage risque donc d'être ardue et la reconversion de longue haleine, si tant est qu'on trouve une solution. La Ville de Montréal se refuse à miser sur un scénario aussi hypothétique et hasardeux pour son centre-ville.

Montréal est une métropole dynamique au sein de sa région. Sa démographie demeure constante malgré l'attrait de la banlieue. Sa collectivité maintient dans la cité une vie culturelle et sociale dont la vitalité facilite l'intégration des nouveaux arrivants. Son développement est un enjeu qui se joue dans neuf arrondissements dont six dépassent les 100 000 habitants.

#### La décision de relocaliser l'Hôtel-Dieu menace le centre-ville sans régler les problèmes de l'Est.

Tout récemment, cette volonté de développement et d'aménagement d'un cadre urbain harmonieux s'est concrétisée dans un projet de plan d'urbanisme qui sera soumis à une large consultation.

La décision de relocaliser l'Hôtel-Dieu ne s'inscrit pas dans ces choix de développement. Elle menace le centre-ville sans résoudre les problèmes de l'Est de la ville. Si impressionnant qu'il soit, l'investissement prévu n'ajoute aucun lit de courte durée pas plus qu'il n'ajoute un emploi.

La décision n'a pris appui sur aucune étude d'impact touchant l'industrie médicale montréalaise dans son ensemble. Les arguments avancés, sans que ne soient rendues publiques les analyses qui les fondent, ont été largement contestés. La consultation a été menée sans transparence et sans associer les divers milieux concernés.

La démarche, essentiellement sectorielle, a négligé des considérations fondamentales de développement telles le développement du réseau de la santé et des services sociaux, le dynamisme du centre-ville, le rôle moteur de l'économie montréalaise et l'étalement urbain.

Enfin, au-delà des grands discours du gouvernement québécois sur l'avenir de la région métropolitaine, encore faut-il que les gestes suivent. Le dossier Hôtel-Dieu pose à cet égard une question de fond : Québec veut-il vraiment une métropole ?

La Ville de Montréal continue pour sa part à développer fermement son positionnement métropolitain. Elle entend mener ce combat de tous les jours en s'appuyant sur une vision de développement qui fait avancer l'ensemble de l'agglomération métropolitaine aussi bien que son centre.

## M. Bourassa chez les Martiens

Pierre Vadeboncoeur

« Le Québec n'a plus de gouvernement pour défendre ses revendications » — Lorraine Pagé

LE SPECTACLE est extraordinaire. La question posée au Canada était celle de l'indépendance du Québec, ou du moins (rapport Allaire) celle d'une décentralisation importante des pouvoirs à notre avantage. Or cette discussion constitutionnelle, provoquée par le peuple du Québec, se poursuit depuis deux ans sans avoir lieu. C'est une autre qui a lieu.

Sur quatre ou cinq points que l'on discute, trois ou quatre n'ont jamais soulevé chez nous le moindre intérêt. Quant à la question des pouvoirs du Québec, seule cause profonde de la crise canadienne, elle est seule dont il n'est pratiquement pas fait mention à Ottawa...

Peu importe que M. Bourassa prenne ou non visiblement part à ces discussions étranges et dont on dirait qu'elles se déroulent dans un autre monde. M. Bourassa suit, avec une « confiance » (c'est son mot) qui ne se dément pas, ces pourparlers dont nous n'avons que faire. Il est absent physiquement de ces palabres du statu quo ? Qu'à cela ne tienne ! Il y reste présent on ne peut plus par l'insignifiance parallèle de ses attitudes. Il les accompagne. Il les encourage subtilement. Il les fait durer tant et plus.

Cela tient du prodige. Encore une fois, nous voilà pris à devoir décoder les raisons de son comportement. Ce n'est pas par hasard que les entretiens constitutionnels actuels relèvent de l'abstraction et des limbes. C'est une abstraction cultivée. Il s'agit d'évacuer le véritable problème constitutionnel, d'origine exclusivement québécoise, pour lui substituer, entièrement ou presque, une problématique originant de partout, sauf du Québec. On se croirait rendu sur Mars.

À ce régime, que devient à la longue la question constitutionnelle dans l'esprit du public québécois ? Elle devient progressivement l'image vide que j'évoque. Il s'agit de faire durer assez longtemps cette abstraction substituée. Dans ce néant, l'esprit peu à peu retombe. Par le

#### À mille lieues de la question de fond, les discussions constitutionnelles apparaissent proprement extraterrestres.

ministère de M. Bourassa et de M. Mulroney, le rien devient ainsi apparemment quelque chose, tandis que ce qui compte ne compte plus, ou du moins paraît de plus en plus éloigné du réel et hors d'atteinte. L'opinion québécoise de fond, par rapport à ce qui se passe sur le théâtre officiel, tend paradoxalement à prendre un aspect d'irréalité.

Le problème constitutionnel, c'est donc ça, cette ridicule bataille à propos de choses qui ne nous disent rien ? se demande le public. L'opinion est lasse d'entendre parler de constitution, répète-t-on partout. Je crois bien qu'elle l'est ! Ce n'est pas du tout surprenant.

C'est qu'on est en train de dénaturer complètement les enjeux, en transformant une problématique québécoise vitale en une ennuyeuse et irritante algèbre sans rapport avec ce que le peuple québécois a clamé qu'il visait depuis deux ans, depuis trente ans. Rien de ce que l'on discute ainsi pour la frime n'a le pouvoir d'agir sur notre conscience politique profonde, ne parle à notre imagination, ne peut susciter en nous le moindre enthousiasme, ne répond à la question politique globale que nous nous posons et qui est pourtant, dans tout cela, la seule qui ait un sens.

Non seulement le problème constitutionnel ainsi présenté ne peut susciter ni entretenir une volonté politique, mais il la tue positivement. Dans la joute insipide que suit de loin M. Bourassa avec complaisance, il y a le secret agissant d'une ruse débiliteuse à laquelle il concourt.

M. Bourassa conduit une politique d'avance entendue comme perdante, programmée comme telle. Cette politique foncièrement démissionnaire démolit l'esprit de lutte et tend à changer celui-ci en esprit de défaite, viciant ainsi le climat politique général.

L'opinion québécoise réformatrice, qu'il s'agisse de souverainisme, ou bien d'un fédéralisme dans lequel nous jouerions rigoureusement non la partie des autres mais notre partie propre, en vient à flotter sans objet. Dans la fausse confrontation officielle présente, la volonté politique québécoise ne peut prendre appui sur des événements, sur une pensée et sur un mouvement d'ensemble qui seraient réels. L'inanité s'installe, les forces s'épuisent.

Aussi faut-il conclure, d'après les faits et non d'après un préjugé, que c'est très précisément à une volonté politique, la nôtre, que s'attaque la stratégie de Bourassa.

## Des dossiers qui parlent

Jacques Boulay  
Médecin de Québec

UN AMI, haut fonctionnaire québécois, a déjà défini à mon intention le plus parfait bureaucrate comme celui qui sait transférer d'une pile à une autre en une journée le plus grand nombre de dossiers. Aussi l'utilisation de plus en plus répandue du mot « dossier » dans le français, surtout du Québec mais aussi de France, est-elle un signe évident de la bureaucratiation et par conséquent de la régression de nos sociétés.

Dans les organes d'information, aujourd'hui, les dossiers sont omniprésents. Ils naissent, grandissent, s'épanouissent, mûrissent (sic — dit Claude Ryan ces jours derniers !), dorment, vieillissent, disparaissent, meurent, sont enterrés ou incinérés.

Quand ils sont mûrs, ils marchent, avancent à pas de tortue (Raymond Giroux, *Le Soleil*, 13 juin 1992), reculent, piétinent, font du sur-place, se pointent, se développent, s'épanouissent, font de l'embonpoint, grossissent à vue d'oeil ou, au contraire, deviennent décharnés ou même squelettiques.

Vous pensez que j'exagère ? Pas du tout. Prenez congé une journée (si vous en avez le loisir) et amusez-vous à relever, dans les journaux, à la radio et à la télévision, toutes les occurrences du mot « dossier ». Si vous n'êtes pas malades, vous le deviez à coup sûr, et vous constaterez avec stupefaction ou amusement que M. Prud'homme (vous savez, celui qui disait : « Le char de l'État nage sur un volcan ») est revenu parmi nous.

Non seulement les sociétés dites développées deviennent de plus en plus analphabètes, mais ceux qui, dans ces sociétés, savent encore lire et écrire, comme les journalistes et les « communicateurs », en sont réduits, par la pauvreté de leur vocabulaire, à essayer de tout dire avec quelques dizaines de mots.

Bientôt, nous en serons réduits, comme les premiers hominidés, aux grognements, stade que certains de nos adolescents ont d'ailleurs déjà atteint.

## Le Maroc à la croisée des chemins

Adnane Daoudi, Ahmed Chahbouni, Elhachmi Essadiki, Lahssen Abbassi et Noura Guemouria  
Du Comité de soutien aux libertés de presse au Maroc

LE MAROC est à la veille d'organiser des élections pour renouveler le Parlement et se doter d'une nouvelle Constitution. Ces élections se dérouleront dans un contexte de changements importants à l'échelle régionale et mondiale, au moment où bon nombre de pays de la communauté internationale s'engagent sur la voie irréversible de la démocratie.

Sur le plan intérieur, des progrès significatifs ont été enregistrés : la libération de quelques détenus politiques; la volonté d'inclure l'opposition dans le débat constitutionnel; les promesses faites quant à l'authenticité et la régularité des prochaines élections...

Nous ne pouvons que saluer ce climat d'ouverture et de transparence qui, souhaitons-le, permettra au Maroc de s'engager définitivement sur la voie de la démocratie et donnera l'occasion aux forces vives de la

#### À la veille des élections, une bien timide ouverture au royaume d'Hassan II.

nation de canaliser leurs efforts afin de trouver des solutions adéquates aux problèmes urgents auxquels est confrontée notre société.

D'un autre côté, les partis de l'opposition ont saisi cette occasion historique pour constituer un « Bloc démocratique » (*Koulla Dimokratia*) comme structure politique leur permettant de coordonner leur action et concrétiser leur unité.

Ce bloc regroupe cinq formations politiques : l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le parti de l'Istiqlal, l'Organisation de l'action démocratique et populaire (OADP), l'Union nationale des forces populaires (UNFP) et le parti du Progrès et du socialisme (PPS). Il est l'aboutissement d'un long processus de concertation entre partis politiques, syndicats

(ouvriers et enseignants) ainsi qu'un large mouvement de défense des droits humains et de revendications sociales.

Cependant, en dépit de cette ouverture, le processus enclenché subit des entorses qui sont incompatibles avec le virage démocratique que le pays est sur le point d'entreprendre : la condamnation à 2 ans de prison fermes du leader syndicaliste Noubir Amaoui, président de la Confédération démocratique du travail (CDT) pour avoir exprimé publiquement ses opinions; l'enlèvement de Moudden Abdellam, un dirigeant de l'Organisation de l'action démocratique et populaire, menacé de mort et gardé au secret pendant trois jours; les poursuites intentées contre deux organes de gauche, *Anoual* (OADP) et *Al Itihad Al Ichtiraki* (USFP), pour avoir couvert le procès de Noubir Amaoui; sans oublier les détenus politiques qui se trouvent toujours à l'intérieur des prisons.

Nous considérons que ces événements regrettables sont en flagrante contradiction avec les promesses faites et ne font que semer le doute quant à leur sérieux, et dans cette optique nous demandons aux responsables de joindre les actes aux paroles et prendre des mesures immédiates en faveur des droits humains afin de favoriser un climat dépourvu de toute crainte et de toute méfiance en cette période cruciale que traverse notre pays.

Nous, membres du Comité de soutien aux libertés de presse au Maroc :

- Nous exprimons notre soutien au bloc démocratique, aux prisonniers d'opinion, aux exilés politiques et aux journaux poursuivis ou interdits.

- Nous estimons que des élections se voulant libres auront plus de signification et de crédibilité si elles se déroulent sans aucun prisonnier politique et avec une plus grande liberté de presse.

- Nous espérons que la démocratie demeure une préoccupation permanente qui fera du Maroc un exemple à suivre par les autres pays de la région.

- Finalement, nous faisons appel à la solidarité du peuple québécois pour soutenir les journaux *Al Itihad Al Ichtiraki* et *Anoual*, le syndicaliste Noubir Amaoui ainsi que tous les prisonniers politiques du Maroc.

**L'équipe du DEVOIR** LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'Information économique : Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information politique : José Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (Information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (Information générale et parlementaire à Ottawa), Jocelyne Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpelli (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Lise Millette (directrice), Jacqueline Manon Scott, Sylvie Scott, Brigitte Lapiante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Serge Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie

Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS : Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

## ÉDITORIAL

# Une centrale en mutation

SES APPARENCES, ses manies et sa langue de bois sont trompeuses : de toutes les grandes centrales syndicales du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est peut-être celle qui a connu les mutations les plus profondes, au cours des années quatre-vingt.

Transformation de nature, d'abord. Les « travailleurs de l'enseignement » y sont encore la majorité, mais fondante. Près du tiers de ses 116 000 membres proviennent désormais des établissements de santé et de services sociaux. Pour se développer, la Centrale n'aura d'autre choix que de diversifier encore son recrutement, donc d'aller plus loin dans l'adaptation aux cultures autres qu'enseignantes.

Transformation de structures ensuite. Passée de « corporation » à « centrale » durant les luttes syndicales les plus épiques du secteur public, en 1972, la CEQ a pratiqué la religion de l'appareil avec un zèle incomparable. Bien servie par son homogénéité, elle s'appuyait sur une discipline de fer et une hiérarchie quasiment monarchique. Le long règne de M. Yvon Charbonneau à la présidence (quatorze ans répartis sur près de deux décennies) a été celui du gouvernement central fort. Le 33<sup>e</sup> congrès, qui a pris fin à Montréal mardi, a toutefois eu raison des derniers survivants de cette époque encore proche, et infléchi la structure vers la décentralisation. Un mouvement insuffisant pour certaines fédérations ou forts syndicats que les importants pouvoirs du « bureau national » indisposent, mais irréversible.

Transformation de stratégies aussi. Longtemps première sur la ligne de feu du front commun, pratiquant le rapport de forces en tablant sur les grandes alliances, la CEQ vole aujourd'hui de ses propres ailes sans remords. Elle fait un appel du pied aux autres centrales, mais elle vient de mener sa propre négociation en formation séparée, tambour battant, et avec succès. Hier encore, c'eût été hérésie.

C'est sous la gouverne de madame Lorraine Pagé que la CEQ a pris tous ces virages, sous l'oeil réprobateur d'une vieille garde qu'elle a amadouée en conservant des rituels, mais en changeant la réalité. Certes, un congrès de la CEQ est encore une immense et sérieuse empoigne délicate. Et un rapport sur les structures de la Centrale ne saurait être crédible à moins de 300 pages, 125 résolutions, 17 annexes, et 42 sigles usuels pour confondre les non-initiés. Seul Fidel Castro prononce encore des discours plus longs que ceux de la présidente. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Derrière les tics qu'elle croit encore nécessaires, la CEQ est aujourd'hui d'un modèle plus léger, plus fonctionnel, plus souple. Plus pragmatique

surtout, c'est l'esprit du temps.

Ce faisant, madame Pagé a elle-même nourri les réserves que formulent aujourd'hui quelques-unes de ses troupes, qui s'interrogent sur un engagement socio-politique où elle ne pratique pas la nuance. Tant dans son rapport moral au congrès que dans ses déclarations publiques des derniers jours, la présidente réélue n'a pas fait de quartiers. Pour elle, « l'action politique » syndicale ne saurait avoir de limites. Toutes les causes auxquelles la Centrale aura résolu de se vouer sont recevables, de la lutte au décrochage scolaire jusqu'à la souveraineté du Québec, en passant par la protection de l'environnement et la contestation du nouvel ordre mondial s'il s'annonce trop étatsunien.

Certains syndicats préféreraient, et ils l'ont fait savoir, que la Centrale consacre ses moyens limités à la stricte défense de leurs intérêts professionnels.

### La CEQ doit exclure formellement toute pédagogie militante

La sécurité d'emploi qui s'effiloche, les conditions de travail de plus en plus difficiles notamment en milieu urbain, les implications de la décentralisation des pouvoirs de l'État au profit des commissions scolaires, les réflexions qui s'engagent timidement mais sûrement sur la structure même du système scolaire québécois, tout cela pourrait certes occuper à plein temps une petite armée de syndicalistes de l'enseignement. Et c'est sans compter les nouveaux venus à la CEQ, inquiétés et touchés par la réforme continue des services de santé et des services sociaux.

Il n'est guère pensable, toutefois, que la CEQ se replie ainsi sur une version contemporaine de son ancien corporatisme. La tradition québécoise, et canadienne, a fait des grandes formations syndicales des interlocuteurs privilégiés des gouvernements, une sorte de tiers-état qu'on consulte sur tout et plus, en compagnie des grandes associations patronales. La concertation, ce cliché d'époque, valide la présence syndicale sur tous les fronts. C'est un peu ce que constatait en juin 1991 la Cour suprême du Canada, en déboutant un fonctionnaire ontarien qui voulait réduire sa cotisation à un syndicat qui militait pour diverses causes que le membre désapprouvait. La Cour a pleinement reconnu le droit des syndicaux à se consacrer à d'autres causes « sociales » qu'à la négociation avec les employeurs. Madame

Pagé cite abondamment ce jugement pour repousser les frontières.

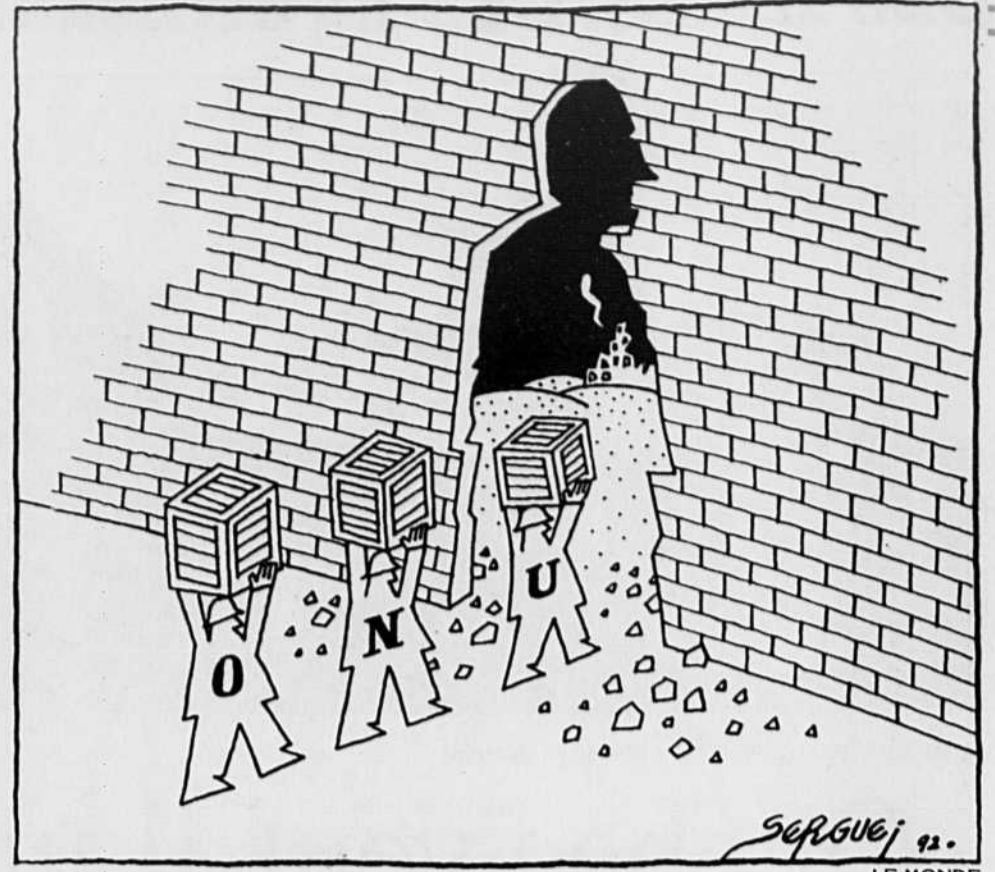
Persiste pourtant un malaise, que la présidente nie beaucoup trop vite. La CEQ, même si elle n'est plus de culture enseignante homogène, reste très majoritairement une centrale du domaine de l'éducation. On n'éprouve aucune réticence, loin de là, à la voir s'illustrer pleinement dans la lutte au décrochage scolaire, et il faut lui accorder le crédit du récent revirement du gouvernement du Québec en la matière. D'autres causes du même type, sur un front scolaire qui ne manque pas de drames collectifs, la sollicitent et la solliciteront. Mais peut-elle, comme n'importe lequel autre syndicat, épouser tous les militantismes que lui dicterait son analyse de société ? Féminisme, écologisme, pacifisme, souverainisme ?

On voit immédiatement le problème. La CEQ demande à tous ses membres de militer ardemment pour toutes ces causes, et madame Pagé insiste avec vigueur sur celle de la souveraineté. Elle va jusqu'à reprocher à la base sa fatigue constitutionnelle et l'incite « dès la rentrée » à « mettre l'épaule à la roue » pour faire enfin le Québec souverain. Or le terrain où oeuvrent la majorité des membres de la centrale, c'est celui de l'école, qui est bien différent des milieux adultes de travail où opèrent la plupart des autres syndicats, tout comme le Conseil du patronat du Québec, dont madame Pagé aime souligner l'engagement fédéraliste actif pour justifier son propre souverainisme institutionnel.

Le zèle manquant en effet, on peut prévoir que la plupart des enseignants ne transformeront pas leurs classes en comités du « oui ». Et madame Pagé affirme, quand on l'interroge, qu'ils sauront maintenir l'étanchéité entre leur engagement syndical-politique, et leur travail de maîtres. On se sentirait mieux si elle dressait ces balises sans qu'on le lui demande, et haut et fort. Car il n'est pas si loin le temps où la CEQ, engagée à l'époque dans la lutte des classes, proposait aux petits Québécois un *Manuel du premier mai* où le capitalisme se portait au plus mal en mathématiques comme en grammaire. L'ère d'un tel endoctrinement grossier est terminée. Mais la relation pédagogique est fragile, un accident y est vite arrivé. La CEQ pourrait au moins affirmer, clairement, que son militantisme socio-politique exclut ce qu'elle appelle les « interventions pédagogiques ».

Les intégristes religieux ont combattu la création du ministère de l'Éducation car ils craignaient la « politisation » de l'école. Elle n'a pas eu lieu. La distance du politique a été, au contraire, le fondement de notre nouveau système scolaire. Elle doit le rester.

LISE BISSONNETTE



## Jean O'Neil

# Un vent du diable

JOJO ET RÉAL, vous n'avez sans doute pas oublié plus que moi cette jolie excursion que nous avions faite au Pèlerin.

Le petit Pèlerin ? Le long Pèlerin ? Le grand Pèlerin ? Le maudit Pèlerin ?

C'était ce dernier, je crois. Les Pèlerins sont ce chapelet d'îlots qui longent d'un peu loin la côte sud du Saint-Laurent, de Saint-André-Kamouraska jusqu'à Notre-Dame-du-Portage.

Sur le maudit Pèlerin, il y avait un phare — y est-il encore ? —, sans plus de gardien.

Il y avait du soleil, du vent et des lièvres comme ce n'est pas possible.

Les lièvres nous passaient entre les pattes comme des minous et on trouvait ça plutôt drôle alors que nous étions en détresse.

Mais, j'anticipe. Monsieur Georges, le père de Réal, un patentéux émérité, avait construit une espèce d'emmanchure de pédalo exceptionnel pour aller virailier sur le fleuve par beau temps.

Sur le fleuve, beau temps dure pas longtemps.

ET APRÈS-MIDI, il était plat comme un miroir et nous partîmes à six : Jocelyne, Réal, son frère Viateur, mon épouse, mon fils d'un an et demi et moi-même.

Un camping d'un soir avec un léger pique-nique et retour sans tambour ni pompette.

On mit pied sur l'île. On suivit le sentier qui mène au vieux phare, abandonné, et on fit brièvement l'inspection des lieux, merveilleux.

Par prudence, on voulut monter la tente avant la noirceur et, sur cette prépondérance du courant d'eau et du courant d'air, le vent décida d'intervenir.

Un vent du diable. — Partons d'ici tout de suite, dis-je. Trop tard.

Le temps de ramasser notre grément et de redescendre à la grève, qui n'en était pas une, la marée avait baissé et le pédalo gisait sagement sur des rochers.

Les vagues et l'allure des flots interdisaient tout retour sur une embarcation sans plus de flottante.

Alors, nous restâmes et nous nous organisâmes pour parer la brise.

Nous étions en juin mais je vous prie de croire, messieurs-dames, que la brise n'était pas un brin de muguet ni un cadeau.

Plutôt un cas d'eau. J'en pleure encore.

Il pouvait des couleuvres avec un vent qui nous les entourloppait autour du cou.

Pour tout arranger, Viateur eut une rage de dents et Martin, une diarrhée. Réal fut merveilleux.

Il y avait une cabane au bord de la berge et un tonneau qui traînait par là. Avec une feuille de tôle trouvée je ne sais où, on inventa un poêle et une cheminée qui fumait par la fenêtre de la cabane.

Sauf que ça fumait autant dans la cabane qu'en dehors.

Il fallait ramper sur le plancher pour respirer un peu.

Où alors sortir.

La pluie et le vent nous en laissaient parfois le loisir et nous remontions vers le phare regardé, au sommet de l'île, pour regarder les rives et l'estuaire lui-même.

LA RIVE NORD de l'îlot est coupée au couteau et tombe à la verticale dans le fleuve.

Avec toute sorte de variantes oiseauologiques, fleuristiques, fauniques et géochronologiques qui surprennent le dernier des croyants la nuit, quand il espère dormir et que ses fantômes le réveillent dans l'horreur de ses draps.

Un fleuve qui ne pardonne pas grand-chose quand le vent le secoue un peu.

C'est effrayant mais c'est tellement beau.

Le phare abandonné avait eu un gardien qui aménageait un petit

potager. La rhubarbe est tenace et elle tenait encore les lieux, ses grandes feuilles au vent.

Dieu sait que nous en avons mangé de la rhubarbe !

Les lièvres nous passaient entre les pattes comme des minous mais nous n'avions pas envie de les tuer, n'ayant même pas de casseroles pour les mettre en ragoût.



### «Roman-fleuve»

Et le temps qu'il faisait ! La radio de Rivière-du-Loup parlait de nous et du petit enfant isolé par la tempête sur le long Pèlerin.

Où le maudit Pèlerin.

Le brise-glace Ernest-Lapointe, en route vers la baie d'Hudson, s'apprêtait même à nous secourir, par chaloupe ou hélicoptère, je ne sais trop.

Mais au matin du troisième jour, alors que tous les autres dormaient dans la boucane et que j'étais sorti inspecter l'horizon, je rentrais chercher Réal.

— Réal, prends les jumelles, regarde là et dis-moi ce que c'est ça.

Il regarda et répondit :

— C'est mon père qui s'en vient nous chercher. Je pense qu'il est dans la chaloupe à Dawquen.

Je regardais. Je regardais.

La barque avançait en couplant les vagues et il n'y avait plus à s'y méprendre.

Alors, je me précipitai dans la cabane.

— Sortez tout de suite. Venez voir ça.

La chaloupe avançait difficilement parmi les vagues qui fleurissaient autour d'elle mais c'était bien ça, ils venaient nous chercher.

Monsieur Georges descendit le premier. Il tenait un pot de lait et dit simplement :

— Où est le petit garçon ?

Le fleuve était toujours démonté et la barque dut repartir avec seulement quatre des six naufragés.

Il me semble que je restai seul avec Jocelyne. Réal aussi, peut-être.

Du quai de Saint-André, son frère Pierrot nous faisait des signaux avec un miroir.

PUIS, le temps se corsa

d'avantage et le fleuve devint de plus en plus gros.

La chaloupe ne revenait pas. Jojo pleurait.

— T'en souviens-tu Jojo ?

Dawquen avait brûlé un moteur dans toute cette broule et il lui avait fallu quelques heures pour en trouver un autre dans les immenses paroisses de Kamouraska.

Le brave homme !

Il revint nous chercher contre vents et marées.

Ça brassait à bord et il n'était pas question de ne pas se faire mouiller.

Quand je remonta l'échelle au quai de Saint-André, sous Jojo que je ne voulais pas voir tomber, je retrouvai Martin qui buvait encore du lait et mon épouse qui m'offrait un verre de gin.

Je ne suis pas retourné aux Pèlerins et sans doute que ce n'est pas demain la veille.

Mais c'est du beau pays.

Vaste comme la malchance et comme le bonheur.

JEAN O'NEIL, écrivain. Vient de faire paraître Lise et les trois Jacques chez Libre Expression. M. O'Neil publiera tous les vendredis de l'été, sous le titre général de Roman-fleuve, une série de textes inspirés de ses pérégrinations sur le Saint-Laurent.

## LETTRES AU DEVOIR

### Jasmin est un frileux

CLAUDE JASMIN a l'arbre généalogique frileux. Il n'aime pas que l'on pisse dessus. Le poème de Richard Desjardins lui est resté en travers de la gorge, il est tombé comme un pavé dans sa mare intérieure. Il n'aime pas qu'on s'en prenne à ceux qui nous ont donné notre « petite patrie ».

En effet, comment accepter que nous, qui avons été tant floués, tant méprisés, ayons pu commettre des erreurs dont la seule vue de notre difficulté à parvenir à maturité devrait nous absoudre. Nous avons tant peiné, tant bûcher, nous sommes allés tellement loin dans le dénuement et l'abnégation qu'il est criminel d'insinuer que nous ayons pu commettre les atrocités que ces petits faiseurs « branchés » viennent nous reprocher.

Ceux-là même qui, dans un élan de sympathie opportuniste pour de pauvres nations remises au goût du jour, osent porter un éclairage autre, pousser une note discordante, refuser de porter les lunettes érotiques qu'on a gentiment posé sur nos nez d'écoliers dociles.

Monsieur Jasmin sait de quoi il parle, lui qui aime bien s'insurger et prêter la sienne à ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Il aime les petites gens, et il aimerait par-dessus tout que les petites gens le lui rendent. Lui qui sait si bien parler à leur place et dans leur langue, lui qui sait s'émerveiller de leur générosité et de leur simplicité, dont il se sent proche, par ses origines.

Sa belle naïveté dont il se croit en devoir de faire la preuve est à la mesure d'intentions que la sagacité qu'il met à promouvoir rend suspectes. Monsieur Jasmin n'aime pas qu'on distorsionne la vision béate qu'il entend de notre passé glorieux. Il menace Desjardins de ne pas être là, à son prochain spectacle. ... L'accuse de trafiquer l'histoire, lui qui a gratifié notre littérature de quelques monuments d'insignifiance et qui remet ça avec une belle régularité, dictée sans doute par une nécessité de bon aloi.

Le populisme de monsieur Jasmin est éditant et se nourrit aux sources d'une démagogie, somme toute, amusante en ce qu'elle a de prévisible. Monsieur Jasmin est outré par l'offense faite à tous ceux qui ont peiné pour faire de ce pays ce qu'il n'est toujours pas.

Nous n'avons pas le droit de salir la mémoire de gens qui luttaient pour leur survie et celle de ceux qui viendraient à leur suite leur rendre témoignage et hardiment prendre leur défense.

Monsieur Jasmin est offensé. C'est son droit et c'est un droit que même la récurrence de sa bêtise ne nous permet pas de lui retirer. Monsieur Jasmin va continuer de s'insurger, c'est sa façon de nous rappeler que la bêtise revêt des extérieurs qu'il n'est pas inutile de relever au passage.

Monsieur Jasmin pourrait nous amuser s'il se contentait d'être risible. Son insistance à faire la preuve de l'agitation vaine dont il est le siège ne peut que nous vaincre de la désolante vacuité que de mille manières

et depuis bien longtemps, il nous offre en partage.

Nous en sommes quitte pour les éruptions, les relents de méprise dans laquelle il cherche à nous tenir et le contentement béat qu'il voudrait nous faire endosser. Qu'attendre de plus d'un littérateur qui se targue de bâcler ses « ouvrages » en quelques jours ? Lui qui est, depuis belle lurette, tout occupé à devenir vieux et content de l'être.

Pierre Carpentier  
Québec, juin 1992

### Des comparaisons consolantes

LE DIRECTEUR de la Fédération des Cégeps, M. Gaétan Boucher, réagissait dans LE DEVOIR du 19 juin à quelques faits de base relatifs au financement des Collèges privés, que je rappelais dans l'édition du 9 juin.

Il est vrai de dire que les compressions budgétaires ne s'appliquent que sur un mince pourcentage des dépenses, et cela fait d'autant plus mal. Il en est de même dans les collèges privés et puisque les subventions à ces derniers ont été davantage réduites depuis 10 ans, M. Boucher conviendrait facilement que ce qui est pénible dans les collèges privés et puisque les subventions à ces derniers ont été davantage réduites depuis 10 ans, M. Boucher conviendrait facilement que ce qui est pénible dans les collèges publics est dramatique pour les collèges privés.

Quant à la différence de l'évolution du coût au contribuable d'un étudiant au privé et au public, elle tient pour très peu à la différence de programmes, comme le prétend Monsieur Boucher. Voyons voir :

• De 1980-81 à 1990-91, l'enseignement professionnel a augmenté de 16% au privé et diminué de 6% au public.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

• En 1990-91, 50,1% des inscriptions dans les collèges privés le sont à l'enseignement professionnel comparativement à 45,1% dans les collèges publics.

• En tenant compte des inscriptions par famille en programmes, le poids financier attribuable à l'enseignement professionnel pour la période considérée est supérieur de 4,4% au privé et inférieur de près de 1% au public. Est-il besoin de dire que les subventions au privé n'ont pas été ajustées en conséquence.

• Le poids financier supplémentaire à l'enseignement professionnel est de 15% au public et de 10% au privé. Exprimée en pourcentage, la différence est donc de 4,3%.

La comparaison incontournable, tirée des données des comptes publics et qui prend en compte non seulement deux ou trois faits utiles mais l'ensemble d'encre eux, donne la conclusion suivante : en prenant en considération la pondération des familles de programmes et l'inscription par programme, la subvention par étudiant à l'enseignement public, exprimé en dollars constants, a été réduite de 9,7% de 1980-81 à 1990-91. Dans le même temps, sur la même base et pour les mêmes services, elle a été réduite de 27,9% dans l'enseignement privé.

Je ne puis évidemment qu'être d'accord avec M. Boucher quand il déplore la menace pour la société québécoise que constituent les restrictions budgétaires imposées au monde de l'éducation. Raison de plus, dans ce contexte, pour redresser sans plus tarder, la situation de ceux qui offrent aux citoyens un excellent service, à un prix moindre pour le contribuable.

Benoit Lauzière  
Directeur du Collège Jean-de-Brébeuf  
Montréal, 19 juin 1992

### Le silence des agneaux

LE CIEL s'est mis de la partie, lui aussi. Il était gris et menaçant. Le Québec, coincé entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, comme nous le montrait l'un des montages de la parade de la St-Jean : si ce n'était que ça... Le problème, c'est d'être coincé entre limaces, magouilleurs et disciples de la maxime : « Avancez en arrière. »

« Les couleurs, les costumes, les personnages : tout était harmonieux, relax, calmant... et MIEVRE. « Que votre volonté soit faite », disent les politiciens et les organisateurs de cet étio-gnoir. Ils ne parlent certainement pas de la nôtre.

Avant cette similitude nationale, la patience me manquait peut-être, je l'avoue, pour réclamer, encore une fois, un référendum sur la souveraineté. Maintenant, le cœur n'y est plus et c'est le silence qui m'en vahit. Le silence des agneaux, et des moutons de la Saint-Jean.

Marie-France Pinard  
Montréal, 24 juin 1992